

GUIDE DE L'ENQUÊTE COORDONNÉE SUR L'INVESTISSEMENT DIRECT



**MARS 2010
DÉPARTEMENT DES STATISTIQUES
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL**

PRÉFACE

Ce *Guide de l'enquête coordonnée sur l'investissement direct* a été préparé pour faciliter la participation des économies à l'enquête coordonnée sur l'investissement direct (ECID) de 2009. L'ECID est conduite sous les auspices du Département des statistiques du FMI et porte sur un large éventail d'économies. L'enquête est menée simultanément par toutes les économies participantes pour les données de fin décembre 2009, fait usage de définitions cohérentes et encourage les meilleures pratiques dans la collecte des données sur les positions d'investissement direct étranger. L'ECID constitue donc un instrument unique pour saisir les totaux mondiaux et la répartition géographique des positions d'investissement direct, et contribue ainsi de manière importante à jeter une lumière nouvelle sur l'étendue de la mondialisation, ainsi qu'à améliorer la qualité globale des statistiques de l'investissement direct dans le monde entier.

Une stratégie pragmatique a été adoptée pour la conduite de l'ECID. L'ECID est entièrement conforme à la quatrième édition de la *Définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux* et à la sixième édition du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale* du FMI, mais là où ces ensembles de normes offrent aux statisticiens nationaux un choix de méthodes (comme pour identifier les unités engagées dans une relation d'investissement direct), ce *Guide* préfère des méthodes simplifiées aux méthodes théoriquement idéales pour les économies qui ne disposent pas de systèmes de collecte et d'établissement de données pleinement développés. Si l'ECID devient un exercice régulier, le Département des statistiques du FMI encouragera les statisticiens nationaux à affiner et à améliorer progressivement les méthodes simplifiées, afin de les rapprocher des méthodes théoriquement idéales lorsque les circonstances le justifient.

Ce *Guide* a été préparé par le Département des statistiques du FMI — en particulier M^{me} Lucie Laliberté (Directrice adjointe du Département des statistiques et Présidente du groupe de travail de l'ECID), M. Ralph Kozlow (Chef de la Division de la balance des paiements), M. John Joice (principal rédacteur) et M. John Motala — ainsi que des membres d'un groupe de travail qui a été mis sur pied par le Département des statistiques pour apporter avis et informations aux fins de l'enquête. J'aimerais exprimer mes remerciements aux membres du groupe de travail pour leurs contributions.

Les statisticiens nationaux membres du groupe de travail ou qui ont participé à ses réunions pour le compte d'un membre étaient : M. Fernando Alberto G. Sampaio C. Rocha (Banco Central do Brasil), M. Zou Lin et M. Guo Song (Administration d'État des changes, République populaire de Chine), M. Bruno Terrien (Banque de France), M^{me} Lily Ou-Yang Fong (Département des statistiques et du recensement, RAS de Hong Kong), M^{me} Maiko Wada (Banque du Japon), M. Luis Ortega Segura (Banco de Mexico), M. Gerrit van den Dool (De Nederlandsche Bank), M. Khalid Said Al-Mudhafar (Ministère de l'économie nationale, Oman), M. Pieter Swart (South African Reserve Bank), M. Stuart Brown (UK Office for National Statistics) et M. Obie Whichard (U.S. Bureau of Economic Analysis).

En outre, les principaux partenaires interinstitutions du FMI ont pris part au groupe de travail. Les personnes participantes étaient : M. Pierre Sola (Banque centrale européenne), M^{me} Merja Hult et M. Rostislav Rozsypal (Office statistique des Communautés européennes), M^{me} Ayse Bertrand (Organisation de coopération et de développement économiques) et M. Masataka Fujita (Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement).

Adelheid Burgi-Schmelz
Directrice
Département des statistiques
Fonds monétaire international

Table des matières

<i>Préface</i>	2
Chapitre 1. Introduction.....	6
But de l'enquête coordonnée sur l'investissement direct de 2009.....	6
Origines.....	7
Stratégie de mise en œuvre de l'ECID.....	8
Données devant être établies pour l'ECID.....	8
Organisation du Guide	10
Chapitre 2. Unités objet de l'enquête.....	11
Unités institutionnelles résidentes d'une économie.....	12
<i>Unités institutionnelles d'investissement direct</i>	12
<i>Création d'une unité hypothétique où les dépenses préliminaires sont effectuées avant l'établissement d'une personne morale</i>	14
<i>Centres financiers internationaux, unités engagées dans des activités financières de «transit» ou «d'acheminement» et intermédiaires financiers</i>	14
Sources utilisées pour identifier les unités d'investissement direct dans le cadre de l'enquête.....	16
Entreprises d'investissement direct et investisseurs directs.....	18
<i>Les groupes d'entreprises locales comme EID et comme ID</i>	19
<i>Détermination des relations d'investissement direct</i>	21
Chapitre 3. Renseignements à collecter au cours de l'enquête	23
Titres de participation et instruments de dette	23
<i>Titres de participation</i>	23
Instruments de dette	23
<i>Crédit interentreprises</i>	23
Dépôts	24
Titres de créance	24
Autres dettes.....	24
Instruments exclus	24
Principes de valorisation.....	25
<i>Titres de participation</i>	25
<i>Dette</i>	26
Modèles de formulaires d'enquête pour l'investissement direct de l'étranger et à l'étranger.....	27
Appendice au chapitre 3 : modèles de formulaires.....	29
Formulaire type 1. Formulaire de collecte des données sur les investissements directs de l'étranger	29
Formulaire type 2. Formulaire de collecte des données sur les investissements directs à l'étranger	35
Formulaire type 3. Formulaire intégré de collecte des données sur les positions d'investissement direct de l'étranger, les transactions et autres changements	41
Formulaire type 4. Formulaire intégré de collecte des données sur les positions d'investissement direct à l'étranger, les transactions et autres changements	51
Formulaire type 5. Formulaire de collecte des données sur les positions d'investissements internationaux pour les investissements directs et autres positions transfrontalières.....	62
Chapitre 4. Établissement et déclaration des statistiques de l'investissement direct.....	73
Établissement des données.....	73

Cas particuliers d'établissement de données.....	75
<i>Investissement direct réciproque, investissement à rebours</i>	75
<i>Exclusions de l'investissement direct</i>	79
Appendice au chapitre 4 : communication de données au FMI.....	81
Chapitre 5. Mise en œuvre de l'ECID	90
Calendrier.....	90
Responsabilité de la production des statistiques de l'investissement direct.....	90
Création/mise à jour d'un cadre d'enquête	90
Projet de calendrier pour la conduite d'une enquête sur l'investissement direct.....	91
Informations requises dans le cadre d'enquête	92
Informatisation <i>du cadre d'enquête</i>	92
Utilisation du cadre d'enquête	93
Détermination de la couverture de l'enquête sur l'investissement direct (échantillonnage ou recensement).....	95
Préparation des questionnaires d'enquête.....	96
Communication avec les répondants	97
Expédiez les questionnaires, accompagnés de cartes d'accusé de réception, si possible	98
Comment traiter un taux de couverture limité ou de faibles taux de réponse.....	99
Vérification/validation des données collectées	99
<i>Vérification/validation des données au moyen du questionnaire</i>	100
<i>Vérification/validation des données du point de vue de l'économie de contrepartie de l'investisseur direct et de l'entreprise d'investissement direct</i>	102
<i>Considérations de confidentialité</i>	102
Communication et diffusion des données.....	102
Date de communication des données fondamentales révisées au FMI.....	102
Les données fondamentales révisées doivent être communiquées au FMI au plus tard fin mars 2011.	102
Annexe I : CODES DES PAYS ET REGROUPEMENTS RÉGIONAUX	103
Annexe II : Résidence et unités institutionnelles.....	106
Principes généraux	106
Résidence	106
Unités institutionnelles.....	107
<i>Intermédiaires financiers</i>	107
<i>Institutions de dépôts</i>	107
<i>OPCVM monétaires (organismes de placement collectif en valeurs mobilières)</i>	107
<i>OPCVM non monétaires</i>	108
<i>Autres intermédiaires financiers, à l'exception des sociétés d'assurances et des fonds de pension</i>	108
<i>Quasi-sociétés</i>	108
<i>Succursales</i>	108
<i>Unités résidentes notionnelles pour les terrains et autres ressources naturelles possédées par des non-résidents</i>	109
<i>Entreprises multiterritoriales</i>	110
<i>Coentreprises</i>	111
<i>Fiducies</i>	111
Structures de société <i>flexibles</i> à présence physique limitée ou nulle.....	111
<i>Institutions sans but lucratif au service des ménages</i>	112
<i>Ménages</i>	113

Annexe III : Cadre des relations d'investissement direct (CRID) et méthode de la multiplication des participations (MMP).....	114
Cadre des relations d'investissement direct.....	114
Méthode de la multiplication des participations.....	115
ANNEXE IV : POSTES ADDITIONNELS.....	117
Classification des branches d'activité.....	117
<i>Principes généraux de détermination de la répartition par branche d'activité</i>	117
<i>Classification internationale type par industrie (CITI)</i>	118
Revenu de l'investissement direct.....	119
Opérations financières d'investissement direct.....	119
Valorisation des fonds propres aux prix du marché.....	119
Pays investisseur final.....	119
Opérations d'aller-retour.....	119
Annexe V : Participants au groupe de travail de l'enquête coordonnée sur l'investissement direct : liste des membres et définition de la mission.....	121
Membres.....	121
Définition des termes de référence de l'enquête coordonnée sur l'investissement direct à fin 2009.....	123

CHAPITRE 1. INTRODUCTION

Ce guide a été préparé pour faciliter la participation des économies à l'enquête coordonnée sur l'investissement direct de 2009¹.

Ce chapitre présente le but de l'ECID, ses origines, la stratégie adoptée pour sa mise en œuvre et un aperçu de la manière dont le *Guide* est organisé.

But de l'enquête coordonnée sur l'investissement direct de 2009

1.1 Le but de l'enquête coordonnée sur l'investissement direct (ECID) de 2009 est d'améliorer la qualité des données de l'investissement direct dans la position extérieure globale ainsi que par économie de contrepartie immédiate.

1.2 Plus précisément, les objectifs de l'ECID sont de collecter les postes statistiques suivants, avec pour date de mesure le 31 décembre 2009 :

Pour toutes les économies, des données complètes et harmonisées sur les positions d'investissement direct, ventilées entre titres de participation et instruments de dette, les données relatives aux instruments de dette étant en outre détaillées en créances et engagements, par économie de l'investisseur direct (pour l'investissement direct de l'étranger), ou de l'entreprise d'investissement direct (pour l'investissement direct à l'étranger)².

On cherche à obtenir les données des positions d'investissement direct de l'étranger comme à l'étranger; néanmoins, pour les pays où l'investissement direct à l'étranger n'est pas important, les données sur les positions de l'investissement direct de l'étranger sont suffisantes pour participer à l'ECID.

1.3 La participation à l'ECID constitue un engagement à améliorer les données sur les positions d'investissement direct et à entreprendre une enquête de fond ou un recensement, aussi bien pour les économies qui produisent actuellement ces estimations que pour celles qui ne le font pas encore. Les résultats de l'ECID doivent être communiqués au Fonds monétaire international (FMI), qui publiera ces données non confidentielles sur son site Internet.

¹ L'ECID doit initialement être conduite pour la date de référence de fin décembre 2009. Cependant, il est possible que l'enquête soit conduite de manière régulière à l'avenir, et ce guide est préparé de façon à pouvoir être utile les années suivantes.

² Les économies sont encouragées à fournir les données relatives aux instruments de dette ventilées en créances et engagements. Cependant, il est admis qu'en raison de la nécessité de préserver la confidentialité des données, ils pourront ne communiquer que les positions totales en instruments de dette (avec comptabilisation des créances et engagements sur une base nette), ou peut-être même de façon encore moins détaillée, par pays de contrepartie. Voir chapitre 5.

Origines

1.4 Le FMI fait usage depuis ses débuts de données agrégées de balance des paiements et de position extérieure globale dans ses activités de surveillance et d'analyse économique. L'institution porte depuis quelque temps un intérêt accru aux données ventilées par économie de contrepartie, et sa décision de surveillance de 2007 renforce encore les besoins dans ce type de données. Par exemple, l'enquête coordonnée sur l'investissement de portefeuille a été lancée sous les auspices du FMI afin d'organiser la collecte coordonnée par les économies de données bilatérales sur l'investissement de portefeuille à l'étranger. De même la Banque des règlements internationaux (BRI) collecte depuis des années des données bancaires bilatérales, tout comme l'OCDE et Eurostat collectent de concert des données bilatérales sur l'investissement direct auprès de leurs pays membres.

1.5 Fort du succès de ces initiatives, le Département des statistiques du FMI a identifié l'investissement direct comme un domaine dont l'importance ne cesse d'augmenter, et où les données peuvent et doivent être améliorées. L'investissement direct apporte à l'économie réceptrice non seulement des ressources financières supplémentaires mais aussi d'autres avantages, comme les transferts de technologies et d'expertise en matière de gestion, que les autres modes de financement international n'offrent pas. L'investissement direct est donc perçu comme amplifiant le potentiel de croissance de la production, de la valeur ajoutée et de l'emploi des économies, tandis que simultanément, des études le montrent, l'investissement direct est une source de financement extérieur moins volatile que les investissements de portefeuille ou les autres investissements.

1.6 Le Conseil d'administration du FMI a reconnu la nécessité d'améliorer les statistiques d'IDE et donné son aval à la proposition du Département des statistiques d'étudier la faisabilité³ d'une ECID qui offrirait des données sur l'investissement direct par économie de contrepartie. Dans le cadre de l'étude de faisabilité, près de 80 pays ont été sondés quant à leur intérêt à prendre part à une ECID sur l'investissement direct tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le projet d'ECID sur l'investissement direct de l'étranger a reçu une approbation écrasante et celui d'une ECID sur l'investissement direct à l'étranger a suscité un très vif intérêt⁴. Le Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI (BOPCOM) a lui aussi donné son accord au démarrage de l'ECID lors de sa réunion d'octobre 2006. Eu égard à l'importance de l'enquête, le FMI a décidé, en mars 2007, de la mettre en œuvre.

³ Un groupe de travail a été mis sur pied pour examiner la faisabilité d'une ECID. Les membres du groupe de travail étaient : la Banque centrale européenne, l'Office statistique de la Commission européenne (Eurostat), l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la Banque mondiale et le FMI. En outre, des représentants de six pays ont assisté le groupe de travail dans ses travaux. Ces pays étaient : l'Afrique du Sud, l'Australie, la Belgique, les États-Unis, la RAS chinoise de Hong Kong et le Royaume-Uni.

⁴ L'une des raisons de l'intérêt plus vif pour une ECID sur l'investissement direct de l'étranger que sur l'investissement à l'étranger est que, pour plusieurs des pays sondés, l'investissement direct à l'étranger n'est pas considérable et serait plus difficile à couvrir.

Stratégie de mise en œuvre de l'ECID

1.7 Une stratégie pratique a été adoptée pour mettre en œuvre l'ECID, composée de quatre grands piliers. Le premier pilier a été la production du présent *Guide*, qui a été élaboré sur les conseils et les suggestions d'un groupe de travail constitué des grands organismes internationaux et pays membres intéressés. L'objectif du *Guide* est d'aider les pays à obtenir des résultats harmonisés pour les données collectées sur leurs questionnaires d'investissement direct en fournissant des conseils sur la manière d'identifier les unités déclarantes, en spécifiant les renseignements à recueillir dans les questionnaires, ainsi qu'en mettant en lumière les tâches liées à la conduite d'une enquête sur l'investissement direct. Le second pilier était l'envoi à tous les pays membres du FMI, ainsi qu'à quelques autres, d'invitations à participer à l'ECID — cette étape a été entreprise en 2007 au cours de l'été de l'hémisphère Nord (un travail de suivi a été entrepris à partir de l'automne) et a reçu une réponse unanimement positive. Le troisième pilier porte sur la formation et les ateliers, dont l'organisation sera faite sur une base régionale élargie sur la période 2008–09, dans le but de faciliter la participation à l'ECID d'un grand nombre d'économies développées, en développement et des marchés émergents dans le monde entier. Les efforts des organisations internationales et régionales pour faire connaître et promouvoir l'ECID auprès de leurs États membres constituent le quatrième pilier.

1.8 Les économies participant à l'enquête s'engagent à fournir les premiers résultats des données «fondamentales» au FMI pour fin septembre 2010 — le FMI devant publier les résultats fin 2010 ou début 2011. Des données «fondamentales» révisées ou plus détaillées doivent être fournies au FMI pour fin mars 2011, et le FMI prévoit de publier ces résultats dans les mois qui suivront.

1.9 Le FMI tiendra le BOPCOM au courant des progrès de l'ECID et sollicitera l'avis du BOPCOM pour déterminer s'il convient de réitérer l'enquête ou de la conduire de façon régulière⁵. Il convient de noter que, si une série temporelle annuelle continue de données d'ECID doit être produite à partir de 2009, il vaudrait mieux prendre la décision de réitérer éventuellement l'enquête au plus tard au milieu de 2010, avant que les résultats de l'ECID 2009 soient disponibles.

Données devant être établies pour l'ECID

Données fondamentales

1.10 Les économies participant à l'ECID ont accepté d'établir :

Pour l'investissement direct de l'étranger : la valeur de l'encours des positions par investisseur direct immédiat (premier investisseur direct), par économie de contrepartie, tant pour les titres de participation que pour les instruments de dette

⁵ Le BOPCOM a approuvé la proposition du FMI de conduire l'ECID sur une base annuelle lors de sa réunion de novembre 2009 à Shanghai, R.P. de Chine.

(avec, pour ces derniers, comptabilisation séparée des créances et des engagements), à la date de référence (fin décembre 2009).

1.11 En outre, il est demandé aux économies de fournir les renseignements suivants sur l'investissement direct à l'étranger, lorsqu'il est significatif :

Pour l'investissement direct à l'étranger : la valeur de l'encours des positions par économie de contrepartie immédiate (première économie de contrepartie), tant pour les titres de participation que pour les instruments de dette (avec, pour ces derniers, comptabilisation séparée des créances et des engagements), à la date de référence (fin décembre 2009).

1.12 On utilisera pour l'investissement direct de l'étranger comme à l'étranger les valeurs inscrites dans les livres de l'entreprise d'investissement direct (EID). Dans toute la mesure du possible, les concepts et principes de la sixième édition du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6)* et de la quatrième édition de la *Définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux (BD4)* serviront de base pour l'établissement des données communiquées dans l'ECID.

1.13 Dans le cadre des ensembles de données fondamentales, l'ECID cherche à obtenir des données d'investissement direct par économie de contrepartie immédiate. Quand les informations bilatérales doivent demeurer confidentielles, il est demandé aux statisticiens de communiquer des ventilations régionales qui permettront de respecter les obligations de confidentialité. Bien que de telles ventilations régionales soient d'une utilité analytique moindre que des informations détaillées par pays, elles seraient néanmoins plus utiles que si elles étaient incluses dans une catégorie «autres», c'est-à-dire combinant toutes les données confidentielles en un seul chiffre. L'annexe I présente une liste des économies de contrepartie potentielles, ainsi que des agrégats régionaux à utiliser pour attribuer les positions d'investissement direct de l'étranger et à l'étranger.

Postes additionnels

1.14 Les participants à l'ECID peuvent aussi souhaiter collecter pour leur propre usage des renseignements additionnels relatifs à l'investissement direct. Les participants à l'ECID ne sont cependant pas tenus de communiquer les données additionnelles au FMI.

1.15 Les postes additionnels considérés comme particulièrement utiles sont :

- *branche d'activité* (cependant, une ventilation des données par entreprises résidentes qui sont des intermédiaires financiers est demandée dans les formulaires de déclaration des données au FMI (voir chapitre 4))
- *allers-retours*
- *revenus*
- *opérations financières*

- *valeurs de marché sur bases additionnelles* (les données fondamentales de l'ECID seront communiquées au FMI au moyen d'un indicateur de substitution pour la valeur de marché)
- *investisseur direct final*

De plus amples discussions sur la classification par branche d'activité et sur les allers-retours sont présentées à l'annexe IV. Les revenus, les opérations financières, les valeurs de marché sur bases additionnelles sont examinés plus en détail sur le site Internet du FMI, à la page consacrée à l'ECID (<http://www.imf.org/cdis>).

Organisation du Guide

1.16 Ce guide d'enquête est organisé comme suit :

Chapitre 1 : Introduction. Ce chapitre offre des informations générales.

Chapitre 2 : Unités objet de l'enquête. Ce chapitre aide à établir le cadre d'enquête des unités statistiques actives dans l'investissement direct, c'est-à-dire les entreprises d'investissement direct et les investisseurs directs.

Chapitre 3 : Renseignements à collecter au cours de l'enquête. Ce chapitre identifie les éléments d'information qui doivent être collectés et présente des formulaires types d'enquête pour l'investissement direct de l'étranger et à l'étranger, ainsi qu'un formulaire type pour toutes les composantes des positions d'investissements internationaux (y compris les investissements directs).

Chapitre 4 : Établissement et communication des statistiques d'investissement direct. Ce chapitre offre des conseils détaillés sur ces sujets et comporte des formulaires types qui peuvent servir de modèles pour la communication des données au FMI.

Chapitre 5 : Conduite de l'ECID. Ce chapitre explore quelques-uns des problèmes pratiques que comporte la conduite de l'enquête en identifiant les principales tâches et en suggérant un calendrier.

Il existe 5 annexes :

L'annexe I présente la liste des pays et des regroupements géographiques.

L'annexe II examine la résidence et les unités institutionnelles de façon plus détaillée que dans le chapitre 2.

L'annexe III expose plus en détail le cadre des relations d'investissement direct (CRID) (présenté au chapitre 2) et décrit la méthode de la multiplication des participations (qui est une solution de rechange au CRID).

L'annexe IV décrit la classification par branche d'activité et les allers-retours plus en détail.

L'annexe V liste les participants au groupe de travail qui ont aidé le FMI à préparer ce *Guide*.

CHAPITRE 2. UNITÉS OBJET DE L'ENQUÊTE

L'investissement direct apparaît lorsqu'une unité résidente d'une économie effectue un investissement qui lui confère une influence significative sur la gestion d'une entreprise résidente d'une autre économie. Ce concept devient opérationnel lorsqu'un investisseur direct (ID) possède une participation qui lui donne droit à 10 %⁶ ou davantage des voix attribuées au sein de l'entreprise d'investissement direct (EID) (ce qui est habituellement équivalent à la propriété d'actions ordinaires). Une fois ce seuil franchi, les entités concernées sont dites impliquées dans une relation d'investissement direct, et les positions des participations et des dettes entre l'ID et l'EID, ainsi qu'entre toutes les EID du même ID, sont incluses dans l'investissement direct, sauf pour les dettes entre intermédiaires financiers. Sont aussi incluses dans l'investissement direct des entités qui ont un investisseur commun, mais qui ne détiennent pas une participation de 10% les unes dans les autres. Ces entités sont désignées comme « entreprises sœurs ». Les données de l'ECID sont enregistrées, pour chaque économie, en fonction du lieu où se trouve la contrepartie immédiate à une position d'investissement direct.

2.1 Le propos de ce chapitre est d'expliquer comment il est possible d'aider à établir ou à mettre à jour le cadre de l'enquête, constitué des unités de l'économie qui sont des EID et/ou des ID. Il est important de définir les unités qui sont des EID, des ID, ou des entreprises sœurs, et ceci pour au moins deux raisons. La première est que cela aide à déterminer le(s) type(s) d'enquête requis (un formulaire d'enquête pour les unités à participation étrangère, ou un formulaire d'enquête pour les unités qui possèdent des participations à l'étranger — voir chapitre 3). La seconde est que cela aide à établir les données collectées comme investissement direct de l'étranger ou à l'étranger (voir chapitre 4). Les ID comme les EID doivent être des unités institutionnelles, ou constituer un groupe d'unités institutionnelles de propriétaire commun, résidentes de l'économie dans laquelle l'enquête est conduite.

2.2 Le chapitre présente d'abord des exemples simples d'unités institutionnelles impliquées dans une relation d'investissement direct. Ils sont suivis par des exemples où plus d'une unité institutionnelle résidente est impliquée, notamment des groupes d'entreprises locales, et d'autres exemples complexes de relations d'investissement direct. Enfin, un aperçu est donné des sources qui peuvent servir à construire un cadre d'enquête composé d'unités d'investissement direct résidentes.

2.3 Les statisticiens, en particulier ceux qui auront à conduire une enquête sur l'investissement direct pour la première fois, pourront ne pas disposer de toutes les informations nécessaires pour identifier les cas les plus complexes d'unités institutionnelles impliquées dans l'investissement direct, mais devront néanmoins poursuivre l'enquête, car il est souvent possible de développer ou de construire

⁶ En pratique, une influence significative peut naître dans certains cas avec moins de 10 % des voix attribuées. Cependant, pour l'ECID, une participation minimale de 10 % au moins a été adoptée pour des raisons de conformité avec d'autres directives internationales et pour faciliter les comparaisons internationales.

l'information pour les cas les plus complexes à partir des cas plus simples et grâce à la répétition de l'enquête.

Unités institutionnelles résidentes d'une économie

2.4 Les unités qui seront classées ID ou EID sont des unités institutionnelles à part entière, c'est-à-dire qu'elles répondent à des critères spécifiques comme de tenir ou d'être en mesure de tenir elles-mêmes leur comptabilité complète⁷. Les unités institutionnelles peuvent être des sociétés (définies en termes statistiques comme incluant les entités constituées en sociétés, les fonds d'investissement, les succursales, les unités notionnelles résidentes, les fiducies et les autres quasi-sociétés), des institutions sans but lucratif, des administrations publiques et des ménages.

2.5 Les unités institutionnelles d'investissement direct sont généralement des sociétés bien que des institutions sans but lucratif et des administrations publiques puissent aussi avoir des activités d'investissement direct, de même que les ménages (pour les trois derniers, uniquement comme ID). Il faut souligner que les unités institutionnelles ne sont pas nécessairement autonomes, car les filiales à 100 % et les succursales sont reconnues comme unités institutionnelles distinctes de leurs unités mères. Chaque unité institutionnelle est résidente d'un et d'un seul territoire économique déterminé par son centre d'intérêt économique prédominant. Bien que la résidence soit en général établie par le fait d'occuper des locaux dans un territoire économique, il n'est pas nécessaire que leur emplacement soit fixe tant qu'il demeure à l'intérieur du territoire économique. L'installation effective ou prévue pour un an ou davantage sert de définition opérationnelle; bien que le choix d'une période d'un an soit quelque peu arbitraire, il a été adopté pour éviter toute incertitude et faciliter la cohérence internationale. L'annexe II offre davantage de détails sur les questions de résidence et une description plus complète des divers types d'unités institutionnelles, en mettant l'accent sur les relations d'investissement direct, comme les cas particuliers de la construction et des opérateurs d'équipements mobiles à l'étranger.

Unités institutionnelles d'investissement direct

2.6 Il existe, par définition, propriété transnationale de participations entre des unités institutionnelles impliquées dans une relation d'investissement direct⁸. Ci-dessous divers cas de «sociétés» (par exemple des entreprises constituées en société et des quasi-sociétés, notamment des succursales) sont passés en revue, et, dans la mesure où ils peuvent éventuellement prendre part à des relations d'investissement direct, sont

⁷ Les principales caractéristiques d'une unité institutionnelle sont qu'elle peut posséder des biens ou autres actifs en son nom; elle est donc capable d'échanger la propriété de biens ou d'autres actifs dans des transactions avec d'autres unités institutionnelles; elle peut prendre des décisions économiques et s'engager dans des activités économiques dont elle est directement comptable et juridiquement responsable; elle peut encourir des passifs pour son propre compte, contracter d'autres obligations ou engagements futurs et être partie à des contrats; et soit maintient un jeu complet de comptes, notamment un bilan, soit il serait possible et significatif, sur le plan économique comme juridique, d'établir si nécessaire un jeu complet de comptes.

⁸ Cette propriété peut être directe ou indirecte, ou découler du fait que plus de 10 % du capital de chacune des deux unités sont propriété d'un même investisseur (direct).

également examinés les ménages, les administrations publiques et les institutions sans but lucratif au service des ménages (l'annexe II présente d'autres détails sur les unités institutionnelles).

2.7 Dans le cas d'une **entité constituée en société** (c'est-à-dire d'une personne morale), il est généralement très simple d'identifier l'unité institutionnelle (par exemple des entités constituées en société comme des filiales de compagnies étrangères, des fonds d'investissement, etc.). L'investissement direct est en général fondé sur les droits de vote qui découlent d'une participation de 10 % ou davantage. Les voix sont en général attribuées sur le mode «une action, une voix». Leur nombre peut cependant être plus ou moins élevé que le pourcentage d'actions détenues lorsqu'il existe des «actions privilégiées» ou deux classes d'actions (c'est-à-dire lorsque certaines actions disposent d'un droit de vote plus important qui confèrent à une ou à plusieurs parties un pourcentage de voix disproportionné par rapport au pourcentage d'actions qu'elles détiennent).

2.8 Dans certains cas, il est possible d'exercer des droits de vote sans posséder d'actions en nombre correspondant. Pour les **entités non constituées en société** par exemple, qui comprennent les succursales et autres quasi-sociétés, il n'existe pas d'actions sous forme d'instruments négociables. Dans de tels cas, il importe de distinguer les unités de leur propriétaire lorsque le propriétaire est résident d'une autre économie. Par exemple, les succursales peuvent faire partie d'une personne morale unique qui opère dans plus d'une économie; la succursale et son entreprise mère non résidente doivent être considérées comme deux unités institutionnelles distinctes, l'une résidente, l'autre non résidente. En règle générale, une entité ne doit pas être combinée avec ses propriétaires si un ou plusieurs propriétaires sont résidents d'un autre territoire économique. L'emploi du territoire économique comme critère de couverture des statistiques économiques signifie que chaque entreprise membre d'un groupe d'entreprises affiliées est considérée comme résidente de l'économie dans laquelle elle est située, et non de l'économie où est situé son siège.

2.9 Les activités des **entreprises multiterritoriales** sur chaque territoire doivent si possible être traitées conformément aux principes utilisés pour l'identification des succursales. Lorsque cela n'est pas faisable parce qu'elles sont si intégrées qu'il n'existe pas de jeux de livres distincts, il est nécessaire les répartir entre les territoires économiques. Cette répartition devrait se faire en fonction des opérations effectives dans chaque territoire économique, processus qui peut être malaisé à mettre en œuvre pour les statisticiens.

2.10 Les sociétés financières comprennent toutes les sociétés et quasi-sociétés dont l'activité principale consiste à fournir des services financiers, y compris les services d'assurances et de fonds de pension, à d'autres unités institutionnelles. La production de services financiers est le résultat de l'intermédiation financière, de la gestion du risque financier, de la transformation de liquidité ou de services financiers auxiliaires. Il importe d'identifier les intermédiaires financiers séparément des autres sociétés financières, car toute dette **entre** des intermédiaires financiers (à l'exception des sociétés d'assurance et des fonds de pension) est exclue de l'investissement direct (c'est-à-dire lorsque **les deux**

parties sont des intermédiaires financiers autres que des sociétés d'assurance et des fonds de pension).

2.11 Les principaux intermédiaires financiers couverts par l'exclusion sont les institutions de dépôts⁹, les fonds communs de placement monétaires (FCPM), les fonds d'investissement autres que les FCPM et les autres intermédiaires financiers, à l'exception des sociétés d'assurances et des fonds de pension. Une description plus complète se trouve à l'annexe II.

Création d'une unité hypothétique où les dépenses préliminaires sont effectuées avant l'établissement d'une personne morale

2.12 Une entreprise résidente est identifiée lorsque les dépenses préliminaires, y compris des droits miniers, les droits de licence, la préparation des sites, les permis de construire, les taxes sur les achats, les dépenses du bureau local et les honoraires des avocats sont payés avant l'établissement d'une personne morale. Suite à l'identification d'une quasi-société, ces dépenses préparatoires sont enregistrées dans l'économie des futures opérations comme étant des transactions de résident à résident et sont financées par une entrée d'investissement direct, et non pas comme la vente d'actifs non produits à des non résidents, des exportations de services juridiques, etc. La portée de ces activités étant limitée, la collecte de données acceptables pour ces entreprises est souvent faisable, malgré l'absence d'incorporation. Si par la suite le projet ne devient pas opérationnel, la valeur de l'investissement direct est éliminée par une écriture pour d'autres variations du volume des avoirs ou des engagements.

Centres financiers internationaux, unités engagées dans des activités financières de «transit» ou «d'acheminement» et intermédiaires financiers

2.13 Certaines EID n'existent que dans le seul but de transférer des fonds — c'est-à-dire des fonds qui transitent par une entreprise résidente d'une économie à destination d'une société affiliée dans une autre économie — et peuvent prendre la forme d'entités spécialisées, de sociétés holding et d'institutions financières servant d'autres sociétés affiliées non financières¹⁰. Ces unités sont incluses dans l'investissement direct d'une économie même si les fonds qu'elles canalisent n'ont que peu d'impact sur l'économie locale. Non seulement les unités qui sont actives dans le transit financier sont classées comme unités d'investissement direct, mais les fonds en transit sont eux aussi inclus dans l'investissement direct (sauf s'ils représentent des créances entre des intermédiaires financiers apparentés). Ces fonds font partie intégrante des transactions et positions financières d'un investisseur direct avec des entreprises affiliées; exclure ces fonds de l'investissement direct fausserait et sous-représenterait considérablement les positions et flux financiers de l'investissement direct aux niveaux agrégés; et l'inclusion de ces données dans l'investissement direct favorise la symétrie et la cohérence entre les économies. En fait, il n'existe actuellement

⁹ Les «institutions de dépôts» sont plus communément appelées «banques». Il convient cependant de noter que, dans certaines économies, le terme «banque» peut s'appliquer à diverses institutions, dont certaines peuvent ne pas répondre aux critères définissant les «institutions de dépôts», tandis que dans d'autres économies, certaines institutions peuvent répondre aux critères définissant les «institutions de dépôts» mais ne sont pas appelées «banques».

¹⁰ Voir à l'annexe II une description plus complète de ces unités institutionnelles.

aucune méthode acceptée internationalement pour suivre les fonds depuis les entreprises intermédiaires jusqu'à leur destination finale.

2.14 Une présence physique dans une économie donnée n'est pas une condition préalable de l'existence d'une unité institutionnelle. Par exemple la banque, l'assurance, les fonds d'investissement (à ne pas confondre avec leurs gestionnaires), les structures de titrisation et certaines entités spécialisées fonctionnent souvent avec une présence physique minimale ou nulle. De manière similaire à la «fabrication virtuelle», tous les processus physiques sont sous-traités à d'autres unités. Lorsqu'une entreprise ne présente aucune dimension physique significative, sa résidence est déterminée en fonction du territoire économique sous la législation duquel l'entreprise a été constituée en société ou est enregistrée.

2.15 Les *successions, fiducies et sociétés de personnes* sont traitées comme des unités institutionnelles distinctes si elles sont constituées sur un territoire différent de celui de leurs propriétaires ou bénéficiaires.

Zones spéciales

2.16 Il convient de noter qu'une économie comprend parfois une zone physiquement ou juridiquement distincte qu'elle contrôle, mais à laquelle dans une certaine mesure des lois différentes sont appliquées. Par exemple, une zone de libre-échange ou un centre financier offshore peuvent être exonérés de l'application de certains impôts ou lois. Ces **zones spéciales** doivent toujours être incluses dans le territoire économique, en raison de la nécessité de prendre en compte la totalité de l'économie, d'obtenir des données mondiales complètes et de maintenir la compatibilité avec les données des partenaires.

Ménages

2.17 Les **ménages** sont aussi des unités institutionnelles. Un ménage est résident du territoire économique sur lequel les membres du ménage maintiennent une demeure ou une succession de demeures traitées et utilisées par les membres du ménage comme leur domicile principal. À l'instar des autres types d'unités institutionnelles, les ménages peuvent être des investisseurs directs en détenant des droits de vote dans des entreprises. En outre, les ménages résidents peuvent posséder des biens immobiliers ou fonciers à l'étranger (et les ménages non résidents posséder des biens immobiliers ou fonciers dans l'économie déclarante) qui, par convention, sont traités comme des investissements directs. Cependant, les données sur ces investissements sont souvent difficiles à obtenir directement auprès des ménages, et il peut donc être nécessaire de faire usage d'autres moyens pour établir ces statistiques¹¹.

Administrations publiques

¹¹ Par exemple, les agents ou courtiers immobiliers, les notaires et autres intermédiaires peuvent être en mesure de fournir des renseignements utiles pour améliorer l'établissement des données sur les biens immobiliers détenus par les ménages.

2.18 Les **administrations publiques** sont des types particuliers d'entités juridiques, instituées par décision politique, qui exercent un pouvoir législatif, judiciaire ou exécutif sur d'autres unités institutionnelles sur un territoire donné. Les fonctions principales des administrations publiques, en tant qu'unités institutionnelles, sont de fournir des biens et des services à la collectivité ou aux ménages et de les financer par l'impôt ou par d'autres recettes; de redistribuer le revenu et la richesse au moyen de transferts; et de s'engager dans une production non marchande.

Institutions sans but lucratif au service des ménages

2.19 Les **institutions sans but lucratif au service des ménages** sont des entités dont l'activité principale est de fournir des biens et services aux ménages ou à l'ensemble de la collectivité gratuitement ou à des prix sans signification économique — et qui sont donc classées de ce fait dans les producteurs non marchands — à l'exception de celles qui sont contrôlées et principalement financées par des services de l'État. Les exemples en sont les associations caritatives, les organisations de secours et d'aide financées par des transferts volontaires, les syndicats, les sociétés professionnelles ou savantes, les associations de consommateurs, les institutions religieuses ainsi que les clubs sociaux, culturels ou de loisirs qui ne perçoivent pas de prix économiquement significatifs.

Sources utilisées pour identifier les unités d'investissement direct dans le cadre de l'enquête

2.20 Les sources d'information sur les répondants potentiels à l'enquête qui ont des propriétaires étrangers et/ou des investissements dans des entreprises à l'étranger sont variées, et le travail requis pour établir une base d'informations dépendra de la mesure dans laquelle ladite base existe déjà au sein de l'organisme déclarant. Par exemple, les sièges locaux des entreprises peuvent déclarer des données pour toutes les unités qu'ils contrôlent dans l'économie déclarante. Cette approche par groupe de la déclaration de données limite le nombre d'unités à contacter à celles qui sont le mieux placées pour fournir les informations. En cas de déclaration par groupe, il est important que les répondants signalent quelles unités au sein du groupe d'entreprises sont couvertes par les états qu'ils soumettent (voir la section suivante «Entreprises d'investissement direct et investisseurs directs»).

2.21 La liste suivante représente quelques-unes des sources pour l'établissement d'une liste de destinataires :

- Les registres d'entreprises tenus par l'office national de la statistique ou d'autres organismes publics. Il est possible d'envoyer de brefs questionnaires de dépistage aux entreprises demandant si elles ont des propriétaires étrangers ou si elles ont des investissements dans des entreprises à l'étranger.
- Les données d'entreprise déjà collectées par l'office statistique ou d'autres organismes publics. Les renseignements nécessaires à l'établissement d'une base de données sur l'investissement direct peuvent être extraits d'une autre enquête, soit par inspection directe du registre de cette autre enquête, soit en ajoutant une ou deux questions exploratoires au questionnaire d'enquête.

- Les sources administratives publiques, qui peuvent comprendre :

Les informations détenues par les autorités d’approbation ou de suivi de l’investissement étranger.

Les rapports réglementaires des entreprises et les détails de l’enregistrement des sociétés.

Les enregistrements des systèmes de contrôle des changes ou de déclaration d’opérations internationales, par exemple les déclarations identifiant les entités qui sont à l’origine ou qui bénéficient des flux d’investissement direct.

Les dossiers, fichiers ou listes de l’administration des impôts¹².

- D’autres sources officielles et réglementaires sont les publications légales annuelles des comptes des compagnies cotées en bourse.
- Les articles de journaux. Les journaux et les magazines sont des sources particulièrement utiles d’information sur les entités déclarantes potentielles. Une grande partie des transactions significatives sont reportées dans les médias, et ces informations peuvent servir non seulement à mettre à jour la base de données, mais aussi à vérifier les données communiquées dans le cadre de l’enquête. L’emploi des médias imprimés traditionnels peut être complété par des informations obtenues électroniquement auprès des agences d’informations commerciales et au moyen de l’Internet.
- Les bases de données et les rapports accessibles au public peuvent fournir une grande variété d’informations, notamment le registre de la Bourse (la Bourse peut aussi fournir des informations supplémentaires utiles); les services commerciaux d’information sur le registre des participations; les publications des agences internationales de notation du crédit; et les rapports ou les services d’études de marché des cabinets comptables ou des sociétés de bourse.
- Les associations professionnelles peuvent être une source d’informations utile. En dehors des aspects positifs qu’offre une relation étroite sur le plan des relations publiques entre l’office statistique et les associations professionnelles, de nombreuses associations professionnelles peuvent fournir des listes de membres, souvent avec des indications sur leur taille financière. Dans le secteur financier en particulier, leurs membres peuvent être des utilisateurs assidus de statistiques officielles et être donc

¹² Les dossiers fiscaux des entreprises peuvent être une source d’informations importante pour l’établissement d’une base de données dans certains pays. Cependant, ces informations peuvent surtout concerner les entreprises exploitantes dotées d’employés. Et procéder à un sondage par tirage au sort à partir d’un ensemble statistique aussi vaste pourrait s’avérer inefficace sur le plan du fardeau administratif et de l’emploi des ressources publiques en raison du grand nombre de réponses négatives dues aux organismes sans investissements internationaux. Il est malaisé également d’assurer la qualité des agrégats de l’investissement direct tirés de tels dossiers.

disposés, dans leur propre intérêt, à encourager la fourniture de données exactes et à assister les offices de collecte de données statistiques.

- Les renseignements fournis par les offices de promotion des investissements et d'autres sources publiques peuvent servir à déterminer la couverture de l'enquête, même si tous les projets d'investissement n'ont pas été menés à bonne fin. De même, des articles dans la presse financière peuvent indiquer que des discussions ont eu lieu au sujet d'éventuels investissements transnationaux sans offrir des renseignements suffisants pour confirmer que l'investissement a bien été effectué. Il convient d'inclure ces indices dans le cadre de l'enquête, lorsqu'ils sont assez importants. Souvent la structure de la propriété des firmes est bien connue des statisticiens, comme dans les secteurs du pétrole et du gaz, ou de la banque. Dans d'autres cas, comme celui des exportateurs et importateurs de biens et de services, il peut être difficile de savoir s'il existe des participations étrangères et les statisticiens nationaux doivent envisager de n'inclure dans l'enquête que les plus grandes firmes, sur la base des informations disponibles, par exemple sur la base de la valeur des flux d'échanges, des bilans, etc. En fait, la première enquête sera en partie une enquête exploratoire.

2.22 Lorsque l'enquête sur l'investissement direct est conduite pour la première fois ou est encore une entreprise relativement nouvelle, il convient de s'intéresser d'abord aux plus grandes entreprises et/ou sources d'investissement direct potentielles. À partir de là, il est possible de développer progressivement les travaux, en fonction des ressources disponibles, pour identifier d'autres entreprises, petites et moyennes. Il faudra aussi tenir compte du fardeau administratif que représentent la réponse à l'enquête et l'établissement des données pour décider de la couverture et du suivi à donner lorsque les firmes ne répondent pas dans les délais ou communiquent des données discutables.

Entreprises d'investissement direct et investisseurs directs

2.23 Dans de nombreux cas, notamment pour les économies qui conduisent une enquête sur l'investissement direct pour la première fois, les résultats de l'enquête aideront à déterminer si une unité est une EID et/ou un ID.

2.24 Dans d'autres cas, qui sont couverts dans cette section, l'information sur les relations entre unités peut être trouvée dans les résultats des enquêtes précédentes ou d'autres sources. Cette section offre des conseils sur les unités déclarantes pour ce genre de cas. Dans les cas simples, une EID est représentée par une unité institutionnelle résidente unique dont au moins 10 % des voix attribuées sont détenues à l'étranger; de même, un ID peut être une unité institutionnelle résidente unique qui dispose d'au moins 10 % des voix attribuées dans une entreprise non résidente d'investissement direct.

2.25 L'EID ainsi que l>ID peuvent aussi impliquer plusieurs unités institutionnelles qui sont résidentes de la même économie. Lorsque ces unités sont consolidées ou combinées à des fins statistiques en un ID ou une EID unique, elles sont appelées «groupes d'entreprises locales».

2.26 Dans le cas d'un ID résident, le groupe d'entreprises locales inclut non seulement l'unité institutionnelle qui détient un investissement direct à l'étranger, mais aussi les unités institutionnelles qu'il contrôle directement ou indirectement dans sa propre économie (son économie locale); en remontant la chaîne de propriété, elle comprend les unités institutionnelles résidentes qui le contrôlent directement ou indirectement; et en descendant la chaîne de propriété de chacune de ces entreprises, on trouve les entreprises résidentes le long d'une chaîne de contrôle ininterrompue. Ainsi, dans le cas d'un ID résident, les groupes locaux ne comprennent que les unités résidentes contrôlées.

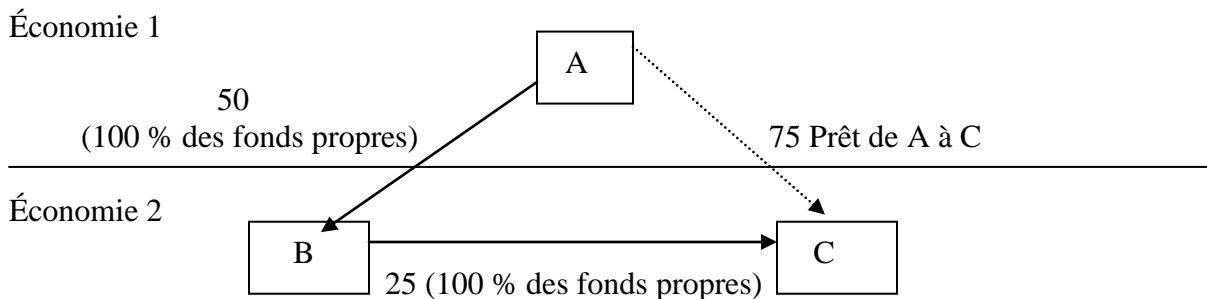
2.27 Dans le cas d'une EID résidente, le groupe d'entreprises locales comprend l'entreprise résidente qui est directement sous le contrôle ou l'influence d'un investisseur direct étranger, plus les unités institutionnelles qu'il contrôle directement ou indirectement dans sa propre économie (son économie locale). Ainsi, deux EID situées dans la même économie, qui appartiennent directement au même ID et sont sous son contrôle direct, NE font PAS partie d'un groupe d'entreprises locales s'il n'existe aucune participation entre elles.

Les groupes d'entreprises locales comme EID et comme ID

Exemples de traitement des entreprises d'investissement direct qui sont résidentes de la même économie

Exemple 1 : «Groupe d'entreprises locales» d'investissement direct de l'étranger

Graphique 2.1

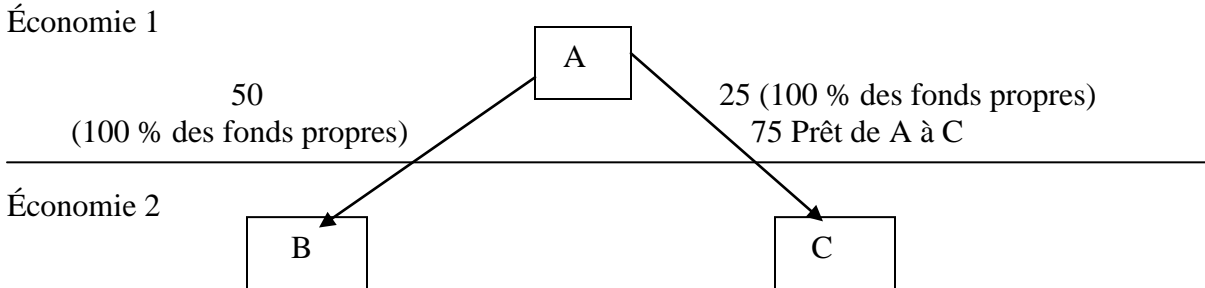


2.28 Dans le graphique 2.1, l'entreprise A, résidente de l'économie 1, possède la totalité des fonds propres de B (50), qui est résidente de l'économie 2. B possède la totalité des fonds propres de C (25), également résidente de l'économie 2. A a prêté 75 à C.

2.29 Dans l'exemple ci-dessus, B et C représentent le «groupe d'entreprises locales», et B et C pourraient être déclarés comme une entreprise consolidée ou séparément, selon que B est une entreprise exploitante ou une société holding.

Exemple 2.2 : Ne constitue pas un «Groupe d'entreprises locales»
pour l'investissement direct de l'étranger

Graphique 2.2



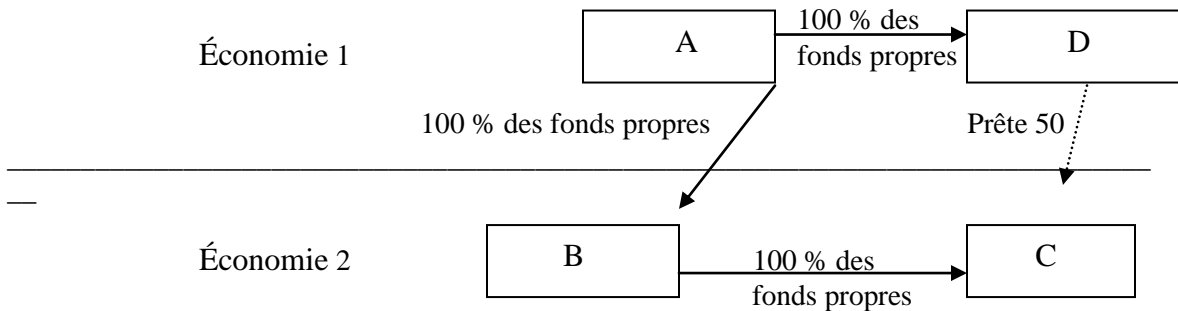
2.30 Dans le graphique 2.2, l'entreprise A, résidente de l'économie 1, possède la totalité des fonds propres de B (50), qui est résidente de l'économie 2. A possède aussi la totalité des fonds propres de C (25), qui est aussi résidente de l'économie 2. A a prêté 75 à C.

2.31 Dans ce cas, B et C ne représentent pas un «groupe d'entreprises locales», car B ne contrôle pas C et C ne contrôle pas B. Il est recommandé que ces entreprises déclarent séparément.

Exemple 3 : «Groupe d'entreprises locales» pour l'investissement direct à l'étranger

2.32 Si un investisseur direct possède plusieurs entreprises résidentes apparentées qui investissent à l'étranger dans d'autres entités apparentées, le groupe local tout entier peut être considéré comme une unité. Dans l'exemple qui suit, l'entreprise A possède 100 % de D et toutes deux sont résidentes de la même économie; A détient un investissement direct dans B, et D se trouve dans une relation d'investissement direct avec C (car C et D ont toutes deux A comme propriétaire commun, directement ou indirectement). Dans cet exemple, les économies peuvent traiter A et D comme une seule unité statistique, et B et C comme une seule unité statistique.

Graphique 2.3



Détermination des relations d'investissement direct

2.33 Comme on peut le voir avec les «groupes d'entreprises locales», les liens de propriété qui sous-tendent l'investissement direct peuvent être assez complexes. Afin de comprendre ce qui est et ce qui n'est pas un investissement direct, le cadre des relations d'investissement direct (CRID) a été mis au point pour fournir des critères, fondés sur le contrôle et/ou l'influence, permettant de déterminer si une propriété transnationale crée une relation d'investissement direct. Pour le *MBP6* et le *BD4*, le CRID est la méthode préférée sur le plan théorique pour identifier des entités impliquées dans une relation d'investissement direct. Comme le CRID est souvent difficile à appliquer pleinement, deux méthodes additionnelles d'identification des relations d'investissement direct sont aussi acceptables selon l'un et l'autre manuel. Il s'agit de la méthode de la multiplication des participations (MMP) et de la méthode «influence directe/contrôle indirect» (IDCI). La méthode IDCI est décrite brièvement ci-après, parce que c'est l'une des méthodes les plus simples, et que son usage favorisera la symétrie bilatérale, car elle est employée par de nombreuses économies (le CRID et la méthode PMM sont expliqués plus en détail à l'annexe III et une description plus exhaustive en est donnée sur le site de l'ECID, à <http://www.imf.org/external/np/sta/cdis/index.htm>). Les économies qui ne collectent pas actuellement de données selon l'une quelconque de ces trois méthodes différentes devraient envisager initialement¹³ d'adopter une des deux méthodes les plus simples (IDCI ou PMM) pour identifier les relations d'investissement direct.

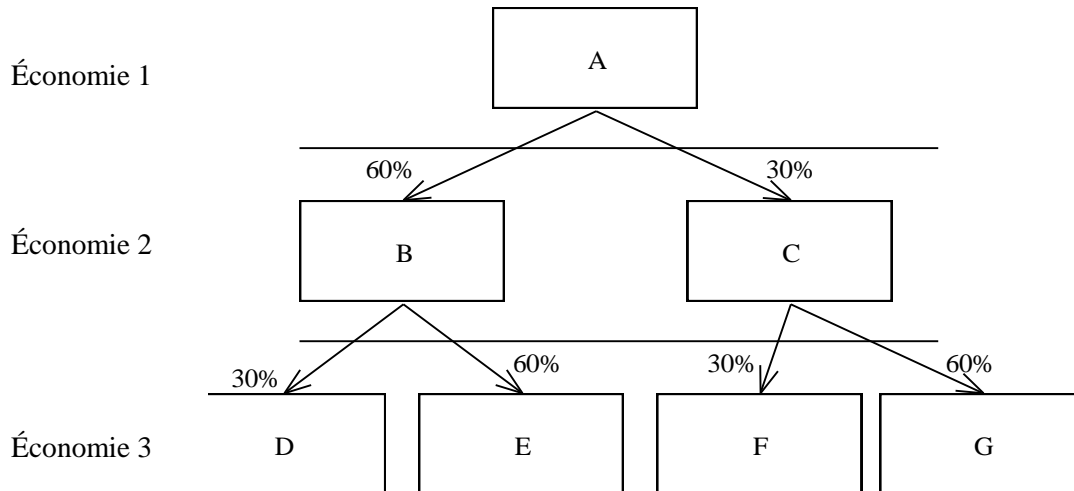
2.34 La méthode IDCI inclut dans l'investissement direct toutes les entreprises dont 10 % ou davantage des voix attribuées sont *directement* possédées, plus toutes les entreprises qui sont contrôlées par elles (propriété de plus de 50 % des voix attribuées), plus toutes les autres entreprises incluses dans une chaîne continue de participation majoritaire¹⁴.

2.35 Avec cette méthode, le premier lien d'une chaîne de propriété peut être un lien d'influence, et non de contrôle, mais tous les liens suivants doivent être des liens de contrôle. Selon la méthode IDCI, dans le graphique 2.4, B et C se trouvent dans une relation d'investissement direct avec A et l'une avec l'autre; E et G se trouvent aussi dans une relation d'investissement direct avec A (indirectement), B et C et l'une avec l'autre, tandis que l'entreprise D n'a de relation d'investissement direct qu'avec B et E, et l'entreprise F n'a de relation d'investissement direct qu'avec C et G.

¹³ Les économies qui utilisent actuellement l'une des deux méthodes acceptables sont encouragées à adopter le CRID à terme.

¹⁴ Une fois ce groupe d'entreprises identifié, elles peuvent former un GEL si elles résident dans la même économie.

Graphique 2.4 Méthode de l'influence directe/contrôle indirect



2.36 En examinant le graphique 2.4 depuis la perspective de A, selon la méthode IDCI, A se trouve dans une relation d'investissement direct avec toutes les entreprises situées au-dessous d'elle dans la chaîne *excepté* D et F — lesquelles sont des firmes associées sous contrôle indirect; une firme associée est une entreprise qui est possédée à hauteur de 10 % au moins et de 50 % au plus.

2.37 Ainsi la méthode IDCI rompt la chaîne de propriété au deuxième lien d'influence (de même que le CRID). En revanche — et contrairement au CRID —, la méthode IDCI brise la chaîne de la propriété au premier lien d'influence lorsque le premier lien à partir de l'investisseur est un lien de contrôle. De ce fait, la méthode IDCI identifie toujours les entreprises participant à une relation d'investissement direct comme constituant un sous-ensemble de celles identifiées par le CRID.

CHAPITRE 3. RENSEIGNEMENTS À COLLECTER AU COURS DE L'ENQUÊTE

Ce chapitre commence par définir les titres de participation (au capital) et les instruments de dette et explique les méthodes de valorisation à utiliser pour les données des positions en IDE demandées. Des modèles de questionnaires d'enquête sont également proposés.

Titres de participation et instruments de dette

Titres de participation

3.1 *Le titre de participation comprend tous les titres et pièces établissant, après désintéressement de tous ses créanciers, des créances sur la valeur résiduelle d'une société ou quasi-société. Sur le plan statistique, le titre de participation est traité comme un engagement de l'unité institutionnelle émettrice (société ou autre unité) envers son ou ses propriétaires.*

3.2 *La propriété du titre de participation des personnes morales est habituellement matérialisée par des parts, actions, participations, certificats représentatifs d'actions ou documents similaires. Parts et actions ont la même signification, tandis que les certificats représentatifs d'actions sont des titres qui matérialisent la propriété d'actions détenues par un dépositaire. Les actions privilégiées participatives sont des actions qui donnent à leur porteur le droit de participer à la valeur résiduelle après dissolution d'une entreprise constituée en société. Les actions de ce type sont aussi des titres de participation, que le revenu en soit fixe ou déterminé par une formule (les actions privilégiées sans droit de participation sont traitées comme des titres de créance; voir ci-après). Les titres de participation comprennent les actions cotées (inscrites en bourse) et non cotées. Pour les actions cotées, l'existence de prix cotés signifie que leurs prix courants sur le marché sont en général connus.*

3.3 *Les participations qui ne sont pas matérialisées par des titres comprennent les participations dans les quasi-sociétés, comme les succursales, les fiducies, les sociétés en commandite simple, d'autres types de sociétés en commandite, les fonds non constitués en sociétés et les unités fictives créés pour détenir la propriété de biens fonciers et d'autres ressources naturelles. La propriété transnationale de terrains et autres ressources naturelles doit aussi être incluse, lorsqu'elle est significative (voir annexe II). Lorsque des biens d'équipement sont fournis sans reconnaissance explicite d'une créance financière de contrepartie, cela est considéré comme une injection de capital.*

Instruments de dette

Crédit interentreprises

3.4 *Le «crédit interentreprises» sert à décrire les positions de dette d'investissement direct entre entreprises affiliées et comprend tous les instruments de dette. Les instruments de dette sont des instruments qui exigent le paiement d'un principal et/ou d'intérêts à un ou plusieurs*

moments dans le futur. L'expression instruments de dette s'applique aussi bien à l'engagement de dette qu'à la créance correspondante. Les instruments de dette comprennent les dépôts, les titres de créance et les autres dettes — à savoir les prêts, crédits commerciaux et autres comptes à payer/à recevoir, ainsi que les réserves techniques des compagnies d'assurance. Ces instruments peuvent porter un intérêt, mais ce n'est pas là un critère indispensable pour qu'un instrument soit classé comme dette. Tous les crédits interentreprises **entre** intermédiaires financiers affiliés (à l'exception des compagnies d'assurance et des fonds de pension) sont exclus de l'investissement direct, quel que soit le type d'instruments de dette concerné.

Dépôts

Les dépôts comprennent toutes les créances qui 1) sont sur une institution de dépôts et, dans certains cas, sur d'autres unités institutionnelles; et 2) sont représentées par une preuve de dépôt. Ces dépôts peuvent prendre la forme de soldes transférables (contre lesquels des chèques peuvent être émis, par exemple) ou d'autres formes, moins liquides, de dépôt.

Titres de créance

Les titres de créance sont des instruments négociables qui manifestent la preuve d'une dette et sont normalement négociés sur les marchés financiers. Ils comprennent les bons, les obligations, les certificats de dépôt, les acceptations bancaires, le papier commercial, les bons avec ou sans garantie, les titres adossés à des actifs, les titres indexés¹⁵ et, aussi, les parts ou actions privilégiées non participatives (instruments qui paient un revenu fixe mais ne permettent pas de participer à la distribution de la valeur résiduelle d'une entreprise constituée en société lors de sa dissolution). Les obligations convertibles en actions doivent aussi être classées comme dettes antérieurement à la date où elles sont converties en actions.

Autres dettes

Les autres dettes comprennent : les prêts (y compris le crédit-bail), les crédits commerciaux (c'est-à-dire le crédit direct entre un importateur et un exportateur; le crédit commercial comprend les avances à la commande), et tous les autres comptes à recevoir/à payer.

Instruments exclus

3.5 Les dérivés financiers et les garanties ponctuelles sont exclus de l'investissement direct. Les dérivés financiers sont exclus principalement pour des raisons pratiques. Les garanties ponctuelles représentent des prêts ou des titres qui sont garantis, assortis de conditions si particulières qu'il n'est pas possible de calculer le degré de risque associé avec la moindre précision. Ils ne sont reconnus comme actifs ou passifs financiers qu'au

¹⁵ Il s'agit de titres de dette dont le principal et/ou les coupons sont liés à un autre élément, tel qu'un indice de prix ou un taux de change.

moment de leur activation, c'est-à-dire lorsque se produit l'événement qui rend le garant responsable de l'engagement.

Principes de valorisation

Titres de participation

3.6 La base recommandée par le *MBP6* et le *BD4* pour la valorisation des titres de participation est la valeur de marché. Cependant, ces manuels proposent plusieurs méthodes différentes comme solutions de rechange afin de faciliter leur mise en œuvre. Aux fins de l'ECID, qui met l'accent sur la cohérence des valorisations pour les données bilatérales, les titres de participation non cotés doivent être valorisés selon le concept des «fonds propres à leur valeur comptable» (FPVC), et les titres de participation cotés doivent être valorisés à leur plus récent cours acheteur ou au prix auquel ils ont été négociés la dernière fois.

3.7 Les FPVC reflètent la valeur de l'entreprise enregistrée dans les livres de l'EID, qui est la somme i) du capital entièrement libéré (non compris les actions de l'entreprise détenues par elle-même et y compris les comptes de primes d'émission); ii) des réserves de tous types identifiées comme fonds propres dans le bilan de l'entreprise (y compris les dons d'investissement lorsque les règles comptables les considèrent comme des réserves d'entreprise); et iii) des bénéfices accumulés réinvestis (qui peuvent être négatifs), lesquels tiennent compte des provisions pour consommation de capital fixe¹⁶. Ce principe de valorisation s'applique également aux entreprises constituées en sociétés et aux quasi-sociétés. Les caractéristiques essentielles du calcul des FPVC qui le rendent approprié à la mesure des positions de fonds propres de l'investissement direct à leur valeur de marché sont que : la plupart des instruments financiers figurant au bilan de l'EID sont comptabilisés à leur juste valeur courante estimée; les bénéfices accumulés réinvestis sont inclus; et l'amortissement des immeubles, installations et outillage est pris en compte.

3.8 Les actions cotées en bourse sont des titres de participation inscrits sur un marché boursier organisé. On peut donc déterminer leur valeur en multipliant le nombre d'actions détenues par l'investisseur direct (les investisseurs directs) ou les entreprises sœurs par le plus récent cours acheteur (il convient d'utiliser un cours médian) ou au prix auquel les actions ont été négociées la dernière fois. D'ordinaire, seuls les titres de participation d'un nombre relativement réduit d'entreprises d'investissement direct sont négociés sur des marchés boursiers organisés.

3.9 L'ECID requiert la collecte d'informations tirées des livres de l'entreprise d'investissement direct. Premièrement, les activités de l'EID sont sans doute mieux reflétées dans ses livres que dans ceux de l'investisseur direct. Ceci parce que les livres

¹⁶ *La consommation de capital fixe* (CCF) est utilisée dans ce contexte de préférence aux amortissements, car ce dernier concept repose souvent sur le coût historique du capital fixe, tandis que la CCF est un concept de comptabilité au coût de remplacement. Cependant, il est possible que l'entreprise d'investissement direct n'utilise pas la comptabilité au coût de remplacement; dans ce cas, les amortissements (comptabilité au coût historique) représentent une alternative acceptable.

de l'EID incorporent habituellement les résultats de la période en cours pour le calcul du stock des bénéficiaires non distribués. En revanche, les livres des investisseurs directs peuvent ne pas refléter les bénéfices non distribués de leurs EID, en particulier dans le cas où l'ID ne détient pas la majorité du capital de l'EID (les investissements dans ces EID sont parfois comptabilisés à leur coût historique dans les livres de l'investisseur).

3.10 Deuxièmement, le recours à la valorisation de l'EID contribue aussi à maintenir la comparabilité et la compatibilité des données collectées entre les économies. Ainsi, si B, EID résidente de l'économie 1, a pour ID A, résidente de l'économie 2, l'investissement direct de l'étranger de l'économie 1 et l'investissement direct à l'étranger de l'économie 2 doivent être identiques.

3.11 Les statisticiens de l'économie 1, où l'EID est résidente, doivent prendre contact directement avec B pour obtenir les informations requises. Toutefois, les statisticiens de l'économie 2 n'ont pas nécessairement un accès direct aux informations sur B, leur permettant d'utiliser ses comptes. Un accès indirect peut donc être nécessaire — c'est-à-dire que l'information doit être recherchée auprès de A, mais il faut souligner dans les contacts avec A que l'information cherchée sur l'investissement sous forme de titres de participation dans B devrait être celle qui se trouve dans les comptes de B, et qui n'est pas nécessairement la même que celle qui se trouve dans les comptes de A.

3.12 On peut s'attendre à ce que la valeur attribuée par l'ID dans ses comptes à son investissement dans son ou ses EID soit inférieure à la valeur comptabilisée dans les livres de l'EID, mais ce n'est pas toujours le cas. Une situation particulière où l'investissement de l'ID peut être plus important que l'investissement de contrepartie enregistré dans les livres de l'EID peut se produire lorsque l'EID a fait récemment l'objet d'un rachat auprès d'un autre investisseur. Dans ce cas, le prix d'achat peut être plus élevé que la valeur enregistrée dans les livres de l'EID en raison du montant de la survalueur. Aux fins de l'ECID, cependant, et sauf si la valeur enregistrée dans les livres de l'EID a été modifiée afin de refléter l'achat, il est nécessaire d'utiliser les valeurs inscrites sur les livres de l'EID afin d'assurer la cohérence et la comparabilité entre l'ID et l'EID.

Dette

3.13 Dans l'ECID, les titres de dette doivent être valorisés aux prix du marché, et tous les types de dette autres que les titres de dette — c'est-à-dire les prêts, dépôts, crédits commerciaux, autres comptes à payer/à recevoir — doivent être valorisés à leur valeur nominale. La *valeur nominale* est définie comme le montant dû par le débiteur au créancier, qui comprend l'encours du principal et les intérêts courus non échus, s'il en existe. C'est-à-dire qu'elle représente la valeur des fonds avancés moins les remboursements plus le montant des intérêts courus; la valeur nominale tient aussi compte des ajustements éventuels pour refléter les variations des dettes libellées en une monnaie étrangère. Le taux de change à utiliser est le taux médian entre les taux acheteur et vendeur à la date de référence. En conséquence, supposons que l'EID B ait emprunté 100 dollars EU de A, son ID, lorsque le taux de change entre la monnaie locale et le dollar EU était de 2:1. À ce stade, la dette doit être enregistrée sur les livres de B, en monnaie locale, à la valeur 200. Cependant, si le taux de change est passé ultérieurement

à 3:1, qu'il n'y a pas eu d'autres prêts ni aucun remboursement, et si l'on ne tient pas compte d'éventuels intérêts courus, B doit enregistrer son engagement envers A à la valeur 300 en monnaie locale (montant qui équivaut toujours à 100 dollars).

Modèles de formulaires d'enquête pour l'investissement direct de l'étranger et à l'étranger

3.14 Des modèles de formulaires d'enquête sont fournis dans l'appendice au présent chapitre. Les formulaires 1 et 2 sont conçus pour recueillir des données fondamentales pour l'ECID et couvrent donc principalement les informations d'identification et les données sur les positions d'investissement direct. Les formulaires 3 et 4 sont réservés aux pays envisageant de modifier leurs systèmes de collecte des données ou amorçant une enquête qui souhaitent intégrer les positions, les transactions financières, les autres changements et les postes de revenu dans un seul instrument de collecte des données sur toutes les composantes de la position d'investissement international, notamment sur les investissements de portefeuille, les dérivés financiers et les autres investissements, aussi bien que sur les investissements directs. Tous ces formulaires doivent parfois être modifiés en fonction des particularités propres à chaque pays.

3.15 Le formulaire type 1, *Formulaire de collecte des données sur les investissements directs de l'étranger*, recueille des informations sur les positions entre une entreprise d'investissement direct résidente et son ou ses investisseurs directs non résidents; ce formulaire recouvre en outre les positions entre unités résidentes et non résidentes qui sont des entreprises sœurs.

3.16 Le formulaire type 2, *Formulaire de collecte des données sur les investissements directs à l'étranger*, recueille des informations sur les positions entre un investisseur direct résident et son ou ses entreprises d'investissement direct non résidentes. Ce formulaire recouvre en outre les positions entre unités résidentes et non résidentes qui sont des entreprises sœurs.

3.17 Le formulaire type 3, *Formulaire intégré de collecte des données sur les positions d'investissement direct de l'étranger, les transactions et autres changements* sert à recueillir des informations sur les transactions financières, le revenu, les autres changements et les positions entre une entreprise d'investissement direct résidente et son ou ses investisseurs directs non résidents. Le formulaire recouvre en outre les transactions financières, le revenu, les autres changements et les positions entre unités résidentes et non résidentes qui sont des entreprises sœurs.

3.18 Le formulaire type 4, *Formulaire intégré de collecte des données sur les positions d'investissement direct à l'étranger, les transactions et autres changements* sert à recueillir des informations sur les transactions financières, le revenu, les autres changements et les positions entre un investisseur direct résident et son ou ses entreprises d'investissement direct non résidentes. Le formulaire recouvre en outre les transactions financières, le revenu, les autres changements et les positions entre unités résidentes et non résidentes qui sont des entreprises sœurs.

3.19 Le formulaire type 5, *Formulaire de collecte des données sur les positions d'investissements internationaux pour les investissements directs et autres positions*

transfrontalières, sert à recueillir des données de position sur toutes les composantes de la position d'investissement international.

3.20 Il convient de noter que toute unité donnée peut être à la fois un investisseur direct, une entreprise d'investissement direct et une entreprise sœur. En conséquence, pour obtenir des données sur les investissements directs de l'étranger et à l'étranger, il faut parfois demander à la même entreprise de remplir deux formulaires, un sur ses investissements directs dans le pays et l'autre sur ses investissements directs à l'étranger.

Appendice au chapitre 3 : modèles de formulaires

Formulaire type 1. Formulaire de collecte des données sur les investissements directs de l'étranger

Ce qui suit est un modèle de lettre destiné à présenter le formulaire aux répondants éventuels :

Monsieur/Madame,

Le [nom de l'organisme] procède à cette enquête pour obtenir des données sur les investissements de tout investisseur direct étranger dans votre entreprise (c'est-à-dire une entreprise étrangère qui possède dans votre entreprise une participation représentant 10 % ou davantage des droits de vote) et les investissements dans des entreprises sœurs non résidentes (c'est-à-dire les investissements dans des entreprises étrangères dont votre propre investisseur direct étranger est également propriétaire). L'enquête fait partie d'un projet mondial qui est coordonné par le Fonds monétaire international. Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir remplir le questionnaire d'enquête.

Remplir et renvoyer le questionnaire

Veillez prendre le temps d'étudier le questionnaire avant de le remplir. N'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous rencontrez des difficultés à comprendre ou à remplir le questionnaire au [numéro de téléphone et/ou adresse de courriel de la personne à contacter].

Pourquoi avons-nous besoin de ces renseignements?

Les informations recueillies par ce questionnaire sont nécessaires à la présentation de renseignements fiables et à jour sur l'investissement direct en [nom du pays]. Ces informations nous sont indispensables pour mener une analyse économique, établir les comptes de la position extérieure globale (c'est-à-dire les actifs et passifs de [nom du pays] avec le reste du monde), mesurer la croissance des investissements au cours du temps, et comprendre l'impact de ces investissements.

Mandat et confidentialité

Cette enquête est conduite en application de [*citer l'instrument législatif ou autre régissant la collecte de ces informations*]. Les renseignements que vous fournirez serviront à des fins statistiques — ils ne seront publiés que sous forme agrégée afin d'éviter la divulgation des données des répondants individuels. Les données concernant les entreprises individuelles ne seront communiquées à **personne** d'autre que le personnel chargé de l'enquête. Celui-ci est tenu au secret : toute violation de la confidentialité des données donnera lieu à de graves sanctions, le coupable étant passible de renvoi, d'amendes et/ou de peines d'emprisonnement.

Diffusion des résultats

Notre but est de vous fournir des données sous forme de tableaux et des résultats analytiques le plus tôt possible, et nous pensons que cela enrichira votre prise de décision. Les résultats seront affichés sur le site Internet de [nom de l'organisme] et présentés dans certaines de ses publications (telles que son *Bulletin mensuel* et son *Rapport annuel*).

Signé [Chef de l'organisme]

Comment remplir et renvoyer le questionnaire

Couverture : Ce questionnaire recueille des renseignements sur les positions d'investissement entre votre entreprise et les entreprises étrangères qui détiennent directement ou indirectement 10 % ou plus des droits de vote dans votre entreprise, et entre votre entreprise et les entreprises sœurs à l'étranger (c'est-à-dire les entreprises étrangères qui ont le même propriétaire que votre entreprise) à fin décembre 2009. (Le terme « entreprise » s'entend parfois de l'unité déclarante, qui peut être un groupe d'entreprises locales.)

Date limite d'envoi : La date limite d'envoi de votre questionnaire rempli est le 31 mars 2010.

Remplir et renvoyer le questionnaire :

Veillez communiquer le questionnaire sous forme électronique ou sur papier. Les questionnaires transmis par la poste doivent être envoyés à (indiquez l'adresse postale). Les questionnaires transmis par courriel doivent être envoyés à l'adresse électronique suivante : (indiquez l'adresse de courrier électronique). Si vous avez des questions à poser concernant la manière de remplir et/ou de renvoyer le questionnaire, veuillez prendre contact avec nous au : [numéro de téléphone et/ou adresse de courriel de la personne à contacter].

Outre le questionnaire rempli, veuillez nous fournir un exemplaire du compte de résultats et du bilan de votre entreprise pour 2009. Ces états financiers peuvent nous permettre d'étudier le contenu de votre questionnaire sans vous importuner.

Contenu du questionnaire :

Le questionnaire se compose de trois sections.

La section A demande des renseignements généraux sur votre entreprise (veuillez répondre aux questions pertinentes).

La section B présente les instructions de déclaration, notamment les définitions de termes comme «entreprises sœurs», qui doivent être suivies pour remplir la section C.

La section C recueille des données sur la valeur des montants de l'actif et du passif, des fonds propres et de la dette, entre votre entreprise et votre investisseur direct (section C1) et des positions d'actif et de passif avec les entreprises sœurs à l'étranger (section C2). Lorsqu'il n'existe pas de données vérifiées, des estimations non vérifiées sont acceptables.

Section A. Renseignements généraux sur votre entreprise

1.1. Nom de votre entreprise		
1.2. Nom/position de la personne qui remplit le questionnaire		1.3. Nom/position de la personne suppléante à contacter
1.4. Adresse postale		
1.5. Numéro de téléphone	1.6. Numéro de télécopie	1.7. Adresse de courriel
1.8. Si le questionnaire est rempli pour le compte de l'entreprise par un agent (tel que son cabinet comptable), veuillez indiquer nom, adresse postale, courriel et numéro de téléphone.		1.9. Je certifie l'exactitude des renseignements fournis dans ce formulaire. Signé (cadre de direction ou agent de la société) Date

1.10. Si votre entreprise fait partie d'un groupe local (voir définition à la section B), veuillez énumérer les autres entreprises du groupe qui opèrent en [nom du pays] et indiquer si les données de la section C comprennent ces entreprises (veuillez cocher les colonnes ci-après en conséquence).

Nom des autres entreprises résidentes de votre groupe d'entreprises locales (Veuillez indiquer si les données pour ces entreprises sont incluses dans la section C)	Non incluses	Incluses

1.11. Quel est le domaine d'activité principal de l'entreprise/groupe d'entreprises locales déclarant, sur la base du chiffre d'affaires (cochez une case) :

A – Agriculture, sylviculture et pêche	K2 – Finance et assurances, sauf intermédiation financière	
B – Activités extractives	L – Activités immobilières	
C – Activités de fabrication	M – Professions libérales, scientifiques et techniques	
D – Alimentation en électricité, gaz, vapeur et air climatisé	N – Services administratifs et de soutien	
E – Approvisionnement en eau, assainissement, gestion des ordures et voirie	O – Administration publique	
F – Construction	P – Éducation	
G – Commerce de gros et de détail	Q – Santé publique et action sociale	
H – Transport et entreposage	R – Activités artistiques, culturelles, récréatives et sportives	
I – Hôtellerie et restauration	S – Autres activités de services	
J – Information et communication	T – Activités des ménages comme employeurs de personnel domestique; activités indifférenciées de production de biens et services des ménages pour usage propre	
K1 – Intermédiation financière	U – Activités des organisations et organes extraterritoriaux	

Section B. Instructions, définitions et directives de déclaration

La période de déclaration :

Ce questionnaire demande communication des soldes vis-à-vis des non-résidents au 31 décembre 2009. Des données à une date comprise entre le 15 novembre 2009 et le 15 février 2010 sont acceptables. Veuillez indiquer la **date** à laquelle ces données se rapportent en haut des tableaux d'information requis aux sections C1 et C2.

Valorisation des données à communiquer à la section C :

Veuillez communiquer les données selon les principes suivants :

Monnaie :

Toutes les données communiquées doivent être exprimées en [milliers d'unités de monnaie nationale]. Si l'un quelconque des actifs et passifs étrangers de votre entreprise est libellé en une ou plusieurs monnaies autres que [la monnaie nationale], veuillez les convertir en [monnaie nationale] au moyen des taux de change en vigueur à la fin de l'année.

Fonds propres des actionnaires :

Veillez déclarer les fonds propres des actionnaires (c'est-à-dire leur actif net) de la manière suivante :

- la somme des créances de votre investisseur direct étranger ou de vos entreprises sœurs (voir définitions ci-après) sur votre actif net, comprenant :

- i) le capital libéré (à l'exclusion de toutes actions de l'entreprise détenues par elle-même et incluant les comptes de primes d'émission) ou l'équivalent pour les entreprises non constituées en sociétés,
- ii) les réserves de tous types identifiées comme fonds propres dans le bilan de l'entreprise (y compris les dons d'investissement lorsque les principes comptables les considèrent comme une composante des fonds propres des propriétaires),
- iii) les bénéfices non distribués cumulés (qui peuvent être négatifs).

En déterminant votre actif net (et par conséquent en déterminant les créances de votre investisseur direct étranger ou de vos entreprises sœurs sur votre actif net), il convient de déclarer la plupart des actifs financiers à leur juste valeur courante estimée; les bénéfices réinvestis cumulés doivent être inclus, de même que l'amortissement des biens immobiliers, installations et équipement. Si vos règles comptables normales ne valorisent pas ces postes de la manière décrite ci-dessus, veuillez ajuster leurs valeurs avant de calculer les montants à déclarer à la section C.

Instruments de dette:

Prêts et crédits commerciaux et autres comptes à payer

Veillez déclarer les valeurs nominales (après prise en compte des éventuels changements dus à des variations des taux de change)

La *valeur nominale* représente la valeur des fonds avancés moins les éventuels remboursements plus tout encours des intérêts courus.

Titres de créance

Veillez déclarer la valeur de marché des titres, à la date d'établissement du bilan.

Définition des entités mentionnées dans le questionnaire : entreprise d'investissement direct, investisseur direct, entreprise sœur et groupe d'entreprises locales.

Entreprise d'investissement direct : une entreprise d'investissement direct est une entreprise, *résidente* d'une économie, dans laquelle une entreprise, résidente d'une autre économie, détient au moins 10 % du capital, que ce soit directement ou indirectement.

Les unités sont considérées comme résidentes de [nom de l'économie] si elles y ont résidé (ou ont l'intention d'y résider) pendant un an ou davantage, quelle que soit leur nationalité. Le **groupe d'entreprises locales** d'une entreprise d'investissement direct comprend l'entreprise résidente qui est détenue à hauteur d'au moins 10% par un investisseur direct étranger (voir définition ci-après) et les entreprises résidentes qu'elle contrôle directement ou indirectement dans sa propre économie. Toutes ces entreprises doivent figurer dans l'investissement direct de l'étranger, que vous déclariez les données les concernant sur un seul formulaire pour le groupe ou sur des formulaires distincts.

Un **investisseur direct** est une entreprise, résidente d'une économie, qui détient directement ou indirectement au moins 10 % du capital d'une entreprise d'investissement direct non résidente.

Une **entreprise sœur** résidente est une entreprise qui est résidente de [nom de l'économie] et se trouve dans une relation d'investissement direct avec une entreprise non résidente du fait qu'elles ont en commun une société mère qui est un investisseur direct dans au moins l'une d'entre elles; aucune des entreprises sœurs ne détient 10 % ou plus du capital de l'autre.

Les unités sont considérées comme non résidentes de [nom de l'économie] si elles ont résidé (ou ont l'intention de résider) à l'étranger pendant un an ou davantage, quelle que soit leur nationalité. Si vous n'êtes pas sûr de la résidence, veuillez nous contacter afin que nous puissions la déterminer.

Section C. Positions d'actif et de passif de l'entreprise d'investissement direct vis-à-vis de son investisseur direct étranger (section C1) et de l'entreprise sœur résidente vis-à-vis de ses entreprises sœurs à l'étranger (section C2), par pays des unités étrangères avec lesquelles les comptes sont tenus. Veuillez déclarer en milliers de [monnaie locale], en suivant les principes de valorisation décrits à la section B.

C1 : Positions de l'entreprise d'investissement direct vis-à-vis de l'investisseur direct étranger

Positions au (insérez la date à laquelle se réfère l'information)
(en milliers d'unités de la monnaie locale)

Pays où est établi l'investisseur direct étranger	Engagements envers l'investisseur direct étranger (titres de participation, instruments de dette)		Créances sur l'investisseur direct étranger (titres de participation, instruments de dette) -« investissements à rebours »	
	Participation propriété de l'investisseur direct — déclarez la valeur de la participation de votre investisseur direct dans votre actif net	Engagements envers l'investisseur direct (instruments de dette)	Créances sur l'investisseur direct (instruments de dette)	Créances sur l'investisseur direct (titres de participation) — déclarez vos créances sur l'actif net de votre investisseur direct

C2 : Positions de votre entreprise vis-à-vis des entreprises sœurs à l'étranger

Si votre entreprise n'a aucune position vis-à-vis d'entreprises sœurs non résidentes, veuillez indiquer S/O : _____ et ne pas remplir la section ci-après.

Si vous êtes une entreprise sœur, veuillez indiquer ci-dessous le lieu où se trouve la société mère qui a le contrôle ultime de votre entreprise :

Résidence de la société mère qui a le contrôle ultime de votre entreprise (Veuillez cocher une case et consulter la note ci-dessous)	
Non résidente de votre propre économie	
Ne sait pas	
Résidente de votre propre économie	

Note : Si la société mère qui a le contrôle ultime de votre entreprise n'est pas résidente de votre propre économie, les positions d'actif et de passif vis-à-vis des entreprises sœurs à l'étranger sont considérées comme un investissement direct de l'étranger. Si la société mère qui détient le contrôle ultime de votre entreprise est résidente de votre propre économie, les positions d'actif et de passif avec les entreprises sœurs à l'étranger sont considérées comme un investissement direct à l'étranger. Dans le cas où l'on ignore si la société mère qui a le contrôle ultime de votre entreprise est résidente ou non résidente de votre propre économie, alors les positions d'actif vis-à-vis des entreprises sœurs à l'étranger sont considérées comme un investissement direct à l'étranger, et les positions de passif vis-à-vis des entreprises sœurs à l'étranger sont considérées comme un investissement direct de l'étranger. Par commodité, toutes les positions vis-à-vis des entreprises sœurs à l'étranger peuvent être déclarées soit sur le formulaire de déclaration 1 (investissement direct de l'étranger), soit sur le formulaire de déclaration 2 (investissement direct à l'étranger), mais veuillez ne pas déclarer ces positions sur les formulaires de déclaration 1 et 2 à la fois.

Positions au (insérez la date à laquelle se rapporte l'information)
(en milliers d'unités de la monnaie locale) **vis-à-vis d'entreprises sœurs à l'étranger**

Pays où est établie l'entreprise sœur à l'étranger	Engagements envers l'entreprise sœur à l'étranger (titres de participation, dette)		Créances sur l'entreprise sœur à l'étranger (titres de participation, dette)	
	Participation propriété de l'entreprise sœur à l'étranger — déclarez la valeur des créances de votre entreprise sœur à l'étranger sur l'actif net de votre entreprise	Engagements de dette envers l'entreprise sœur à l'étranger (instruments de dette)	Créances sur l'entreprise sœur à l'étranger (instruments de dette)	Créances sur l'entreprise sœur à l'étranger (titres de participation) — déclarez les créances de votre entreprise sur l'actif net de votre entreprise sœur à l'étranger

Nous vous remercions de votre coopération.

Formulaire type 2. Formulaire de collecte des données sur les investissements directs à l'étranger

La lettre modèle qui suit est destinée à présenter le formulaire aux répondants éventuels :

Monsieur/Madame,

Le [nom de l'organisme] procède à une enquête pour obtenir des données sur l'investissement entre votre entreprise et vos entreprises d'investissement direct étrangères (c'est-à-dire les entreprises non résidentes dans lesquelles votre entreprise détient directement ou indirectement une participation représentant 10 % des droits de vote ou davantage) et vos investissements dans des entreprises sœurs non résidentes (c'est-à-dire des investissements dans des entreprises étrangères dont votre propre investisseur direct étranger est également propriétaire). L'enquête est conduite dans le cadre d'un projet mondial coordonné par le Fonds monétaire international. Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir remplir le questionnaire d'enquête.

Remplir et renvoyer le questionnaire

Veillez prendre le temps d'étudier le questionnaire avant de le remplir. N'hésitez pas à nous contacter si vous éprouvez quelque difficulté à comprendre ou à remplir le questionnaire au : [numéro de téléphone et/ou adresse courriel de la personne à contacter].

Pourquoi avons-nous besoin de ces informations?

Les informations recueillies par ce questionnaire sont nécessaires à la présentation de renseignements fiables et à jour sur l'investissement direct à l'étranger. Ces informations nous sont indispensables pour mener une analyse économique, établir les comptes de la position extérieure globale (c'est-à-dire les actifs et passifs de [nom du pays] avec le reste du monde), mesurer la croissance des investissements dans le temps et comprendre l'impact de ces investissements sur notre propre économie ainsi que sur les économies qui les reçoivent.

Mandat et confidentialité

Cette enquête est conduite en application de [citer l'instrument législatif ou autre régissant la collecte de ces informations]. Les renseignements que vous fournirez serviront à des fins statistiques — ils ne seront publiés que sous forme agrégée afin d'éviter la divulgation des données des répondants individuels. Les données concernant les entreprises individuelles ne seront communiquées à **personne** d'autre que le personnel chargé de l'enquête. Celui-ci est tenu au secret : toute violation de la confidentialité des données donnera lieu à de graves sanctions, le coupable étant passible de renvoi, d'amendes et/ou de peines d'emprisonnement.

Diffusion des résultats

Notre but est de vous fournir des données sous forme de tableaux et des résultats analytiques le plus tôt possible, et nous pensons que cela enrichira votre prise de décisions. Les résultats seront affichés sur le site de [nom de l'organisme] et présentés dans certaines de ses publications (telles que son *Bulletin mensuel* et son *Rapport annuel*).

Signé [Chef de l'organisme]

Comment remplir et renvoyer le questionnaire

Couverture : Ce questionnaire recueille des renseignements sur les positions d'investissement entre votre entreprise et les entreprises étrangères lesquelles votre entreprise détient directement ou indirectement 10 % ou plus des droits de vote, et entre votre entreprise et les entreprises sœurs à l'étranger (c'est-à-dire les entreprises étrangères qui ont le même propriétaire que votre entreprise) à fin décembre 2009. (Le terme « entreprise » s'entend parfois de l'unité déclarante, (qui peut être un groupe d'entreprises locales.)

Date limite d'envoi : La date limite d'envoi de votre questionnaire rempli est le 31 mars 2010.

Remplir et renvoyer le questionnaire :

Veillez communiquer le questionnaire sous forme électronique ou sur papier. Les questionnaires transmis par la poste doivent être envoyés à (indiquez l'adresse postale). Les questionnaires transmis par courriel doivent être envoyés à l'adresse électronique suivante : (indiquez l'adresse de courrier électronique). Si vous avez des questions à poser concernant la manière de remplir et/ou de renvoyer le questionnaire, veuillez prendre contact avec nous au : [numéro de téléphone et/ou adresse de courriel de la personne à contacter].

Outre le questionnaire rempli, veuillez nous fournir un exemplaire du compte de résultats et du bilan de votre entreprise pour 2009. Ces états financiers peuvent nous permettre d'étudier le contenu de votre questionnaire sans vous importuner.

Contenu du questionnaire :

Le questionnaire se compose de trois sections :

La section A demande des renseignements généraux sur votre entreprise (veuillez répondre aux questions pertinentes).

La section B présente les instructions de déclaration, notamment les définitions de termes comme «entreprises sœurs», qui doivent être suivies pour remplir la section C.

La section C recueille des données sur la valeur des montants de l'actif et du passif, des fonds propres et de la dette, entre votre entreprise et vos entreprises d'investissement direct situées à l'étranger (section C1) et des principales positions d'actif et de passif avec des entreprises sœurs à l'étranger (section C2). Lorsqu'il n'existe pas de données vérifiées, des estimations non vérifiées sont acceptables.

Section A. Renseignements généraux sur votre entreprise

1.1. Nom de votre entreprise		
1.2. Nom/position de la personne qui remplit le questionnaire		1.3. Nom/position de la personne suppléante à contacter
1.4. Adresse postale		
1.5. Numéro de téléphone	1.6. Numéro de télécopie	1.7. Adresse de courriel
1.8. Si le questionnaire est rempli pour le compte de l'entreprise par un agent (tel que son cabinet comptable), veuillez indiquer nom, adresse postale, courriel et numéro de téléphone		1.9. Je certifie l'exactitude des renseignements fournis dans ce formulaire. Signé (cadre de direction ou agent de la société) Date

1.10. Si votre entreprise fait partie d'un groupe local (voir la définition à la section B), veuillez énumérer les autres entreprises du groupe qui opèrent en [nom du pays] et indiquer si les données de la section C comprennent ces entreprises (veuillez cocher les colonnes ci-après en conséquence).

Nom des autres entreprises résidentes de votre groupe d'entreprises locales (Veuillez indiquer si les données pour ces entreprises sont incluses dans la section C)	Non incluses	Incluses

1.11. Quel est le domaine d'activité principal de l'entreprise/groupe d'entreprises locales déclarant, sur la base du chiffre d'affaires (cochez une case) :

A – Agriculture, sylviculture et pêche		K2 – Finance et assurances, sauf intermédiation financière	
B – Activités extractives		L – Activités immobilières	
C – Activités de fabrication		M – Professions libérales, scientifiques et techniques	
D – Alimentation en électricité, gaz, vapeur et air climatisé		N – Services administratifs et de soutien	
E – Approvisionnement en eau, assainissement, gestion des ordures et voirie		O – Administration publique	
F – Construction		P – Éducation	
G – Commerce de gros et détail		Q – Santé publique et action sociale	
H – Transport et entreposage		R – Activités artistiques, culturelles, récréatives et sportives	
I – Hôtellerie et restauration		S – Autres activités de services	
J – Information et communication		T – Activités des ménages comme employeurs de personnel domestique; activités indifférenciées de production de biens et services des ménages pour usage propre	
K1 – Intermédiation financière		U – Activités des organisations et organes extraterritoriaux	

Section B. Instructions, définitions et directives de déclaration

La période de déclaration :

Ce questionnaire demande communication des soldes vis-à-vis des non-résidents au 31 décembre 2009. Des données à une date comprise entre le 15 novembre 2009 et le 15 février 2010 sont acceptables. Veuillez indiquer la **date** à laquelle ces données se rapportent en haut des tableaux d'information requis aux sections C1 et C2.

Valorisation des données à communiquer à la section C :

Veuillez communiquer les données selon les principes suivants :

Monnaie :

Toutes les données communiquées doivent être exprimées en [milliers d'unités de monnaie locale]. Si l'un quelconque des actifs et passifs étrangers de votre entreprise sont libellés en une ou plusieurs monnaies autres que [la monnaie locale], veuillez les convertir en [monnaie locale] au moyen des taux de change en vigueur à la fin de l'année.

Fonds propres des actionnaires :

Veillez déclarer les fonds propres des actionnaires (c'est-à-dire leur actif net) de la manière suivante :

- la somme de vos créances sur l'actif net de vos entreprises d'investissement direct à l'étranger (voir la définition ci-après), comprenant :

- i) le capital libéré (à l'exclusion de toutes actions de l'entreprise détenues par elle-même et incluant les comptes de primes d'émission) ou l'équivalent pour les entreprises non constituées en sociétés,
- ii) les réserves de tous types identifiées comme fonds propres dans le bilan de l'entreprise (y compris les dons d'investissement lorsque les principes comptables les considèrent comme une composante des fonds propres des propriétaires),
- iii) les bénéfices non distribués accumulés (qui peuvent être négatifs).

En déterminant la valeur nette de votre entreprise d'investissement direct (et par conséquent en déterminant la valeur de vos créances sur son actif net), il convient de déclarer la plupart des actifs financiers à leur juste valeur courante estimée; les bénéfices réinvestis cumulés doivent être inclus, de même que l'amortissement des biens immobiliers, installations et équipement. Si vos règles comptables normales ne valorisent pas ces postes de la manière décrite ci-dessus, veuillez ajuster leurs valeurs avant de calculer les montants à déclarer à la section C.

Instruments de dette :

Prêts et crédits commerciaux et autres comptes à payer

Veillez déclarer les valeurs nominales (après prise en compte des éventuels changements dus à des variations des taux de change)
La *valeur nominale* représente la valeur des fonds avancés moins les éventuels remboursements plus tout encours des intérêts courus.

Titres de créance

Veillez déclarer la valeur de marché des titres, à la date d'établissement du bilan.

Définition des entités mentionnées dans le questionnaire : investisseur direct, entreprise d'investissement direct, entreprise sœur et groupe d'entreprises locales

Investisseur direct : un investisseur direct est une entreprise, résidente d'une économie, qui détient directement ou indirectement au moins 10 % du capital d'une entreprise d'investissement direct non résidente.

Les unités sont considérées comme résidentes de [*nom de l'économie*] si elles y ont résidé (ou ont l'intention d'y résider) pendant un an ou davantage, quelle que soit leur nationalité. Le **groupe d'entreprises locales** d'un investisseur direct comprend l'entreprise résidente qui est le propriétaire direct d'une entreprise d'investissement direct étrangère (voir définition ci-après), les entreprises résidentes qui contrôlent directement ou indirectement cette entreprise et les entreprises résidentes contrôlées directement ou indirectement par une au moins de ces entreprises dans sa propre économie. Toutes ces entreprises doivent figurer dans l'investissement direct à l'étranger, que vous déclariez les données les concernant sur un seul formulaire pour le groupe ou sur des formulaires distincts.

Entreprise d'investissement direct : une entreprise d'investissement direct est une entreprise, résidente d'une économie, dans laquelle une entreprise, résidente d'une autre économie, détient au moins 10 % du capital, que ce soit directement ou indirectement.

Une **entreprise sœur** résidente est une entreprise qui est résidente de [nom de l'économie] et se trouve dans une relation d'investissement direct avec une entreprise non résidente du fait qu'elles ont en commun une société mère qui est un investisseur direct dans au moins l'une d'entre elles; aucune des entreprises sœurs ne détient 10 % ou plus du capital de l'autre.

Les unités sont considérées comme non résidentes de [nom de l'économie] si elles ont résidé (ou ont l'intention de résider) à l'étranger pendant un an ou davantage, quelle que soit leur nationalité. Si vous n'êtes pas sûr de la résidence, veuillez nous contacter afin que nous puissions la déterminer.

Section C. Positions d'actif et de passif de l'investisseur direct vis-à-vis de ses entreprises d'investissement direct à l'étranger (section C1) et de l'entreprise sœur résidente avec ses entreprises sœurs à l'étranger (section C2), par pays des unités étrangères avec lesquelles les comptes sont tenus. Veuillez déclarer en milliers de [monnaie locale], en suivant les principes de valorisation décrits à la section B.

Section C.1. Positions de l'investisseur direct vis-à-vis de ses entreprises d'investissement direct à l'étranger

Positions au (insérez la date à laquelle se réfère l'information)
(en milliers d'unités de la monnaie locale)

Pays où est établie l'entreprise d'investissement direct	Créances de l'investisseur direct (titres de participation, instruments de dette)		Engagements des investisseurs directs (« investissements à rebours »)	
	Créances (titres de participation) sur l'entreprise d'investissement direct (uniquement pour les entreprises d'investissement direct possédées directement) — déclarez les créances de votre entreprise sur l'actif net de votre entreprise d'investissement direct	Créances (instruments de dette) sur l'entreprise d'investissement direct	Engagements (instruments de dette) envers l'entreprise d'investissement direct	Engagements (titres de participation) envers l'entreprise d'investissement direct

Si votre entreprise ne détient aucun actif ou passif de ce type, veuillez indiquer S/O _____ et poursuivez.

Section C.2. Positions des entreprises sœurs résidentes vis-à-vis des entreprises sœurs à l'étranger

Si votre entreprise n'a aucune position vis-à-vis des entreprises sœurs à l'étranger, veuillez indiquer S/O : _____ et ne pas remplir la section ci-après.

Si vous êtes une entreprise sœur, veuillez indiquer ci-dessous le lieu où se trouve la société mère qui détient le contrôle ultime de votre entreprise :

Résidence de la société mère qui détient le contrôle ultime de votre entreprise (veuillez cocher une case et consulter la note ci-dessous)	
Résidente de votre propre économie	
Ne sait pas	
Non résidente de votre propre économie	

Note : Si vous êtes une entreprise sœur résidente et que la société mère qui détient le contrôle ultime de votre entreprise n'est pas résidente de votre propre économie, les positions d'actif et de passif vis-à-vis des entreprises sœurs à l'étranger sont considérées comme un investissement direct de l'étranger. Si la société mère qui a le contrôle ultime de votre entreprise est résidente de votre propre économie, les positions d'actif et de passif vis-à-vis des entreprises sœurs à l'étranger sont considérées comme un investissement direct à l'étranger. Dans le cas où l'on ignore si la société mère qui détient le contrôle ultime de votre entreprise est résidente ou non résidente de votre propre économie, alors les positions d'actif vis-à-vis des entreprises sœurs à l'étranger sont considérées comme un investissement direct à l'étranger, et les positions de passif vis-à-vis des entreprises sœurs à l'étranger sont considérées comme un investissement direct de l'étranger. Par commodité, toutes les positions vis-à-vis des entreprises sœurs à l'étranger peuvent être déclarées soit sur le formulaire de déclaration 1 (investissement direct de l'étranger), soit sur le formulaire de déclaration 2 (investissement direct à l'étranger), mais veuillez ne pas déclarer ces positions sur les formulaires de déclaration 1 et 2 à la fois.

Positions au (insérez la date à laquelle se rapporte l'information)
(en milliers d'unités de la monnaie locale) **vis-à-vis des entreprises sœurs à l'étranger**

Pays où est établie l'entreprise sœur à l'étranger	Créances sur l'entreprise sœur à l'étranger (titres de participation, instruments de dette)		Engagements envers l'entreprise sœur à l'étranger (titres de participation, instruments de dette)	
	Créances (titres de participation) sur l'entreprise sœur à l'étranger — déclarez la valeur des créances de votre entreprise sur l'actif net de votre entreprise sœur	Créances (instruments de dette) sur l'entreprise sœur à l'étranger	Engagements (titres de participation) envers l'entreprise sœur à l'étranger	Engagements (titres de participation) envers l'entreprise sœur à l'étranger — déclarez la valeur des créances de votre entreprise sœur sur l'actif net de votre entreprise

Nous vous remercions de votre coopération.

Formulaire type 3. Formulaire intégré de collecte des données sur les positions d'investissement direct de l'étranger, les transactions et autres changements

Le modèle de lettre qui suit est destiné à présenter le formulaire aux répondants éventuels :

Monsieur/Madame,

Le/La [*nom de l'organisme*] procède à une enquête pour obtenir des données sur le revenu, les transactions financières ainsi que les positions d'actif et de passif entre votre entreprise et votre ou vos investisseurs directs (c'est-à-dire l'entreprise ou les entreprises étrangères qui détiennent une participation représentant au moins 10 % des droits de vote dans votre entreprise), ainsi qu'entre votre entreprise et les entreprises sœurs non résidentes (c'est-à-dire les entreprises étrangères qui ont le même propriétaire que votre entreprise). L'enquête est conduite dans le cadre d'un projet mondial coordonné par le Fonds monétaire international. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le questionnaire.

Remplir et renvoyer le questionnaire

Veillez prendre le temps d'étudier le questionnaire avant de le remplir. N'hésitez pas à nous contacter au : [*numéro de téléphone et/ou adresse courriel de la personne à contacter*] si vous éprouvez quelque difficulté à comprendre ou à remplir le questionnaire.

Pourquoi avons-nous besoin de ces informations?

Les informations recueillies par ce questionnaire sont nécessaires à la présentation de renseignements fiables et à jour sur l'investissement direct dans [*nom du pays*]. Ces informations nous sont indispensables pour mener une analyse économique, établir les comptes de la balance des paiements et de la position extérieure globale (c'est-à-dire les transactions et les positions [*nom du pays*] avec le reste du monde), mesurer la croissance des investissements dans le temps, et comprendre l'impact de ces investissements.

Mandat et confidentialité

Cette enquête est conduite en application de [*citer l'instrument législatif ou autre régissant la collecte de ces informations*]. Les renseignements que vous fournirez serviront uniquement à des fins statistiques — ils ne seront publiés que sous forme agrégée afin d'éviter la divulgation des données des répondants individuels. Les données concernant les entreprises individuelles ne seront communiquées à **personne** d'autre que le personnel chargé de l'enquête. Celui-ci est tenu au secret : toute violation de la confidentialité des données donnera lieu à de graves sanctions, le coupable étant passible de renvoi, d'amendes et/ou de peines d'emprisonnement.

Diffusion des résultats

Des données présentées sous forme de tableaux et des résultats analytiques seront affichés sur le site Internet de [*nom de l'organisme*] et présentés dans certaines de ses publications (telles que son *Bulletin mensuel* et/ou son *Rapport annuel*).

Signé [Chef de l'organisme]

Comment remplir et renvoyer le questionnaire

Couverture : Ce questionnaire recueille des renseignements sur le revenu, les transactions financières ainsi que les positions d'actif et de passif entre votre entreprise et les entreprises étrangères qui ont une participation directe ou indirecte représentant au moins 10 % des droits de vote dans votre entreprise, ainsi qu'entre votre entreprise et les entreprises sœurs non résidentes (c'est-à-dire les entreprises étrangères qui ont le même propriétaire que votre entreprise), pour la période se terminant à la fin de décembre 2008 et 2009 (pour les transactions), ou à ces dates (pour les positions). (Le terme « entreprise » s'entend parfois de l'unité déclarante, qui peut être un groupe d'entreprises locales.)

Date limite d'envoi : La date limite d'envoi de votre questionnaire rempli est le 31 mars 2010.

Remplir et renvoyer le questionnaire :

Veillez communiquer le questionnaire sous forme électronique ou sur papier. Les questionnaires transmis par la poste doivent être envoyés à (indiquez l'adresse postale). Les questionnaires transmis par courriel doivent être envoyés à l'adresse électronique suivante : (indiquez l'adresse de courrier électronique). Si vous avez des questions à poser concernant la manière de remplir et/ou de renvoyer le questionnaire, veuillez prendre contact avec nous au : [numéro de téléphone et/ou adresse de courriel de la personne à contacter].

Outre le questionnaire rempli, veuillez nous fournir un exemplaire des états financiers de votre entreprise pour 2009. Ces documents peuvent nous permettre d'étudier vos réponses sans vous importuner par nos demandes de précisions.

Contenu du questionnaire :

Le questionnaire se compose de trois sections :

La section A demande des renseignements généraux sur votre entreprise (veuillez répondre aux questions pertinentes).

La section B présente les instructions, notamment les définitions de termes comme «entreprises sœurs», qui doivent être suivies pour remplir la section C.

La section C recueille des données sur la valeur des transactions financières pour 2009, des autres changements et des positions à fin 2008 et 2009 (section C1), ainsi que des postes de revenu qui y sont associés (section C2), entre votre entreprise et votre investisseur direct, ainsi qu'entre votre entreprise et les entreprises sœurs à l'étranger. La section C3 recueille des données sur le revenu net, les gains (pertes) de détention réalisés ou non par votre entreprise et les autres variations de la position des participations.

Lorsqu'il n'existe pas de données vérifiées, des estimations non vérifiées établies avec soin sont acceptables.

Section A. Renseignements généraux sur votre entreprise

1.1. Nom de votre entreprise		
1.2. Nom/fonction de la personne qui remplit le questionnaire		1.3. Nom/fonction de la personne suppléante à contacter
1.4. Adresse postale		
1.5. Numéro de téléphone	1.6. Numéro de télécopie	1.7. Adresse de courriel

1.8. Si le questionnaire est rempli pour le compte de l'entreprise par un agent (tel que son cabinet comptable), veuillez en indiquer les nom, adresse postale, courriel et numéro de téléphone	1.9. Je certifie l'exactitude des renseignements fournis dans ce formulaire. Signé (cadre de direction ou agent de la société) Date
---	---

1.10. Si votre entreprise fait partie d'un groupe local (voir la définition à la section B), veuillez énumérer les autres entreprises du groupe qui opèrent en [nom du pays] et indiquer si les données de la section C comprennent ces entreprises (veuillez cocher les colonnes correspondantes).

Nom des autres entreprises résidentes de votre groupe d'entreprises locales (Veuillez indiquer si les données pour ces entreprises sont incluses dans la section C)	Non incluses	Incluses

1.11. Quel est le domaine d'activité principal de l'entreprise/groupe d'entreprises local déclarant, sur la base du chiffre d'affaires (cochez une case) :

A – Agriculture, sylviculture et pêche	K3 – Finance et assurances, sauf intermédiation financière	
B – Activités extractives	L – Activités immobilières	
C – Activités de fabrication	M – Professions libérales, scientifiques et techniques	
D – Approvisionnement en électricité, gaz, vapeur et air climatisé	N – Services administratifs et de soutien	
E – Approvisionnement en eau, assainissement, gestion des ordures et voirie	O – Administration publique	
F – Construction	P – Éducation	
G – Commerce de gros et détail	Q – Santé publique et action sociale	
H – Transport et entreposage	R – Activités artistiques, culturelles, récréatives et sportives	
I – Hôtellerie et restauration	S – Autres activités de services	
J – Information et communication	T – Activités des ménages comme employeurs de personnel domestique; activités indifférenciées de production de biens et services des ménages pour usage propre	
K1 – Intermédiation financière i	U – Activités des organisations et organes extraterritoriaux	

Section B. Instructions, définitions et directives de déclaration

La période de déclaration :

Ce questionnaire demande communication des soldes vis-à-vis des non-résidents au 31 décembre 2008 et 2009 ainsi que des soldes des transactions financières et des postes de revenu pour 2009. Des données de fin d'année à une date comprise entre le 15 novembre 2009 et le 15 février 2010 et, dans le cas des transactions financières et des postes de revenu, des données se rapportant à une période de douze mois se terminant entre le 15 novembre 2008 et le 15 février 2009 sont acceptables. Veuillez indiquer les **dates** auxquelles ces données se rapportent en haut des tableaux d'information requis aux sections C1 et C3.

Définition des entités mentionnées dans le questionnaire : entreprise d'investissement direct, investisseur direct, entreprise sœur et groupe d'entreprises locales

Entreprise d'investissement direct : une entreprise d'investissement direct est une entreprise, *résidente* d'une économie, dans laquelle une entreprise, résidente d'une autre économie, détient au moins 10 % des droits de vote, que ce soit directement ou indirectement.

Les unités sont considérées comme résidentes de [*nom de l'économie*] si elles y ont résidé (ou ont l'intention d'y résider) pendant un an ou davantage. Le **groupe d'entreprises locales** d'une entreprise d'investissement direct comprend l'entreprise résidente qui est détenue à 10 % au moins par un investisseur direct étranger (voir la définition ci-après) et les entreprises résidentes qu'elle contrôle directement ou indirectement dans sa propre économie. Toutes ces entreprises doivent figurer dans l'investissement direct, que vous déclariez les données les concernant sur un seul formulaire pour le groupe ou sur des formulaires distincts.

Investisseur direct : un investisseur direct est une entreprise, résidente d'une économie, qui détient directement ou indirectement au moins 10 % du capital d'une entreprise d'investissement direct non résidente.

Une **entreprise sœur** est une entreprise non résidente qui (directement ou indirectement) a une société mère en commun avec votre entreprise, sans qu'aucune des entreprises sœurs ne détienne 10 % ou plus du capital de l'autre.

Résidence

Les unités sont considérées comme résidentes de [*nom de l'économie*] si elles y ont résidé (ou ont l'intention d'y résider) pendant au moins un an. Si vous n'êtes pas sûr de la résidence d'une entreprise, veuillez nous contacter afin que nous puissions la déterminer.

Les unités sont considérées comme non résidentes de [*nom de l'économie*] si elles ont résidé (ou ont l'intention de résider) à l'étranger pendant un an ou davantage. Si vous n'êtes pas sûr de la résidence d'une entreprise, veuillez nous contacter afin que nous puissions la déterminer.

Valorisation des données à communiquer à la section C :

Veuillez communiquer les données selon les principes suivants :

Toutes les données communiquées doivent être exprimées en [milliers d'unités de *monnaie nationale*].

Transactions

Monnaie : les transactions doivent être comptabilisées à leur valeur au moment où elles ont lieu. Si la transaction est en monnaie étrangère, veuillez utiliser le taux de change en vigueur le jour de la transaction ou un taux moyen pondéré pour la période de déclaration si la transaction (par exemple intérêts reçus ou versés) se répète sur cette période.

Dans le cas des intérêts, veuillez déclarer la valeur totale des intérêts (à payer et à recevoir) **courus** en 2009, même si des paiements ont été effectués dans l'année.

Pour ce qui est des dividendes, veuillez déclarer la valeur totale des dividendes reçus et à recevoir (payés et à payer) en 2009.

Positions

Monnaie : si l'un quelconque des actifs et passifs extérieurs de votre entreprise est libellé en une ou plusieurs monnaies autres que [*monnaie nationale*], veuillez convertir les positions en [*monnaie nationale*] au moyen des taux de change en vigueur à la fin de l'année.

Fonds propres des propriétaires :

Veillez communiquer les fonds propres des propriétaires (c'est-à-dire leur actif net), qui sont la somme des créances de votre investisseur direct étranger ou de votre entreprise sœur (voir définitions ci-après) sur votre actif net, comprenant :

- i) le capital libéré (à l'exclusion de toutes actions de l'entreprise détenues par elle-même et incluant les comptes de primes d'émission) ou l'équivalent pour les entreprises non constituées en sociétés
- ii) les réserves de tous types identifiées comme fonds propres dans le bilan de l'entreprise (y compris les dons d'investissement lorsque les principes comptables les considèrent comme une composante des fonds propres des propriétaires)
- iii) les bénéfices non distribués cumulés (qui peuvent être négatifs).

De même, veuillez inclure les trois composantes indiquées ci-dessus dans le calcul de la valeur des créances de votre entreprise sur votre ou vos investisseurs directs ou entreprises sœurs (voir les définitions ci-après).

Pour déterminer l'actif net de votre entreprise (et, par conséquent, pour déterminer les créances de votre investisseur direct étranger ou de votre entreprise sœur sur votre actif net), il convient de déduire l'amortissement des biens immobiliers, installations et équipement. Si vos règles comptables normales ne valorisent pas ces postes de la manière décrite ci-dessus, veuillez ajuster leurs valeurs avant de calculer les montants à déclarer à la section C.

Instruments de dette :

Prêts et crédits commerciaux et autres comptes à payer

Veillez déclarer les valeurs nominales (après prise en compte des éventuels changements dus aux variations des taux de change)

La *valeur nominale* représente la valeur des fonds avancés moins les éventuels remboursements plus tout encours des intérêts courus.

Titres de créance

Veillez déclarer la valeur de marché des titres, à la date d'établissement du bilan.

« Autres variations » durant la période

Veillez préciser dans la section C ci-après l'ampleur des variations des participations (postes 4 et 9), des créances et engagements de dette interentreprises (postes 15 et 19) qui **ne** résultent **pas** de transactions. Une transaction est une interaction entre deux unités qui a lieu par accord mutuel. Parmi les causes courantes des variations des soldes liées à des ajustements de valeur, on peut citer : les fluctuations des taux de change ainsi que la réévaluation à la hausse ou à la baisse, ou l'annulation comptable d'actifs (financiers et non financiers) et d'engagements de dette.

Gains (pertes) de détention réalisés et non réalisés : poste 30

Veillez indiquer les gains (pertes) de détention réalisés et non réalisés compris dans le revenu net, qui résultent de la vente ou de la cession d'actifs financiers et non financiers (tels que titres, terrains, autres biens immobiliers, installations et équipement) ; de la dépréciation du fonds commercial ; de la réévaluation à la hausse ou à la baisse, ou de l'annulation comptable d'avoirs ou engagements; d'éléments matériels extraordinaires, inhabituels ou peu fréquents, tels que les pertes résultant de catastrophes naturelles ou d'accidents ; et les gains et pertes résultant de la réévaluation des avoirs et engagements libellés en devises due aux fluctuations des taux de change au cours de la période.

Autres variations de la position des participations : poste 31

Veillez indiquer l'ampleur de la variation de la position des participations dans l'entreprise d'investissement direct résidente ou l'entreprise sœur résidente (poste 4) ou des participations dans l'investisseur direct non résident ou l'entreprise sœur non résidente (poste 9) qui ne résulte pas de transactions et **n'est pas** indiquée au poste 30. (*Certains gains (pertes) réalisés et non réalisés d'une entreprise résidente sont exclus du revenu net et reportés directement au compte des fonds propres des propriétaires. Comme exemple courant de variation de la position des participations résultant d'un ajustement de valeur qui n'est pas indiquée au poste 30, on peut citer celle qui est due à l'acquisition, ou à la vente, d'une entreprise d'investissement direct à un prix supérieur (ou inférieur) à la valeur de cette entreprise d'après sa propre comptabilité. Veillez inscrire à ce poste la différence entre la valeur de transaction et la valeur comptable de la position des participations. Des variations similaires peuvent résulter de la réévaluation d'engagements de la dette ou d'actifs non financiers et doivent être portées à ce poste.*)

Section C.1. Encours des participations et de la dette, transactions financières et autres variations des avoirs et engagements entre votre entreprise et votre ou vos investisseurs directs et entreprises sœurs à l'étranger

Veillez déclarer en milliers de [monnaie nationale], en suivant les principes de valorisation décrits à la section B, les soldes d'ouverture, les transactions effectuées durant la période considérée, toute autre variation au bilan qui ne résulte pas de transactions ainsi que les soldes de clôture entre votre entreprise, d'une part, et votre ou vos investisseurs directs et entreprises sœurs à l'étranger, d'autre part. S'il n'y a aucune donnée à déclarer, veuillez porter la mention « N/D » (non disponibles).

Encours des participations et de la dette, transactions financières et autres variations des avoirs et engagements entre votre entreprise et votre ou vos investisseurs directs et entreprises sœurs à l'étranger

Participations

Pour la période de douze mois se terminant le(voir section B)

Juridiction de contrepartie (énumérer séparément)	Créances de participation de votre entreprise sur les entreprises apparentées à l'étranger				Engagements de participation de votre entreprise envers les entreprises apparentées à l'étranger					
	Solde d'ouverture (1)	Transactions financières durant la période		Autres variations durant la période (4)	Solde de clôture (5)	Solde d'ouverture (6)	Transactions financières durant la période		Autres variations durant la période (9)	Solde de clôture (10)
		Hausses (2)	Baisses (3)				Hausses (7)	Baisses (8)		
Investisseur(s) direct(s)										
Entreprise(s) sœur(s)										

Pourcentage du capital de votre entreprise détenu par votre ou vos investisseurs directs

Pays de l'investisseur direct	Pourcentage détenu en début de période (voir section B) (11)	Pourcentage détenu en fin de période (voir section B) (12)

Dette

Pour la période de douze mois se terminant le (voir section B)

Jurisdiction de contrepartie (énumérer séparément)	Créances de dette à court et long terme de votre entreprise sur les entreprises apparentées à l'étranger				Engagements de dette à court et long terme de votre entreprise envers les entreprises apparentées à l'étranger			
	Solde d'ouverture	Transactions financières (net) durant la période	Autres variations durant la période	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Transactions financières (net) durant la période	Autres variations durant la période	Solde de clôture
	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)
Investisseur(s) direct(s)								
Entreprise(s) sœur(s)								

Section C.2. Revenu à payer et à recevoir entre votre entreprise et votre ou vos investisseurs directs et entreprises sœurs à l'étranger et retenues fiscales à la source à payer

Veillez déclarer en milliers de [monnaie nationale], en suivant les principes de valorisation décrits à la section B. S'il n'y a aucune donnée à déclarer, veuillez porter la mention « N/D » (non disponibles).

Pour la période de douze mois se terminant le(voir section B)

Juridiction de contrepartie (énumérer séparément)	Intérêts reçus de l'entité apparentée non résidente durant la période (21)	Retenues à la source sur (21), le cas échéant, durant la période (22)	Intérêts versés à l'entité apparentée non résidente durant la période (23)	Retenues à la source sur (23), le cas échéant, durant la période (24)	Dividendes bruts, ou distribution brute de bénéfices, à verser à l'entité apparentée non résidente durant la période (25)	Retenues à la source sur (25), le cas échéant, durant la période (26)	Dividendes bruts, ou distribution brute de bénéfices, à recevoir de l'entité apparentée non résidente durant la période (27)	Retenues à la source sur (27), le cas échéant, durant la période (28)
Investisseur(s) direct(s)								
Entreprise(s) sœur(s)								

Section C.3.Revenu net, gains (pertes) de détention réalisés et non réalisés de votre entreprise et autres variations de la position des participations

Veuillez déclarer en milliers de [monnaie nationale], en suivant les principes de valorisation décrits à la section B.

Pour la période de douze mois se terminant le.....(voir section B)

Revenu net pour la période	Certains gains (pertes) de détention réalisés et non réalisés inclus dans le revenu net durant la période	Autres variations de la position des participations durant la période (31)
(29)	(30)	

Si vous êtes une entreprise sœur, veuillez indiquer ci-dessous le lieu de résidence de la société mère qui a le contrôle ultime de votre entreprise :

Résidence de l'entreprise mère qui a le contrôle ultime de votre entreprise <i>(Veuillez cocher une case)</i>	
Non résidente de votre propre économie	
Ne sais pas	
Résidente de votre propre économie	

Note : Si la société mère qui a le contrôle ultime de votre entreprise n'est pas résidente de votre propre économie, les positions d'actif et de passif vis-à-vis des entreprises sœurs à l'étranger sont considérées comme un investissement direct de l'étranger. Si la société mère qui détient le contrôle ultime de votre entreprise est résidente de votre propre économie, les positions d'actif et de passif avec les entreprises sœurs à l'étranger sont considérées comme un investissement direct à l'étranger. Dans le cas où l'on ignore si la société mère qui a le contrôle ultime de votre entreprise est résidente ou non résidente de votre propre économie, alors les positions d'actif vis-à-vis des entreprises sœurs à l'étranger sont considérées comme un investissement direct à l'étranger, et les positions de passif vis-à-vis des entreprises sœurs à l'étranger sont considérées comme un investissement direct de l'étranger. Par commodité, toutes les positions vis-à-vis des entreprises sœurs à l'étranger peuvent être déclarées soit sur le formulaire de déclaration 3 (investissement direct de l'étranger), soit sur le formulaire de déclaration 4 (investissement direct à l'étranger), mais veuillez ne pas déclarer ces positions sur les formulaires de déclaration 3 et 4 à la fois.

Nous vous remercions de votre coopération.

Formulaire type 4. Formulaire intégré de collecte des données sur les positions d'investissement direct à l'étranger, les transactions et autres changements

Le modèle de lettre qui suit est destiné à présenter le formulaire aux répondants éventuels :

Monsieur/Madame,

Le/La [*nom de l'organisme*] procède à une enquête pour obtenir des données sur le revenu, les transactions financières ainsi que les positions d'actif et de passif entre votre entreprise et l'entreprise ou les entreprises étrangères dans lesquelles votre entreprise détient une participation représentant au moins 10 % des droits de vote, ainsi qu'entre votre entreprise et les entreprises sœurs non résidentes (c'est-à-dire entreprises étrangères qui ont le même propriétaire que votre entreprise). L'enquête est conduite dans le cadre d'un projet mondial coordonné par le Fonds monétaire international. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le questionnaire.

Remplir et renvoyer le questionnaire

Veillez prendre le temps d'étudier le questionnaire avant de le remplir. N'hésitez pas à nous contacter au : [*numéro de téléphone et/ou adresse courriel de la personne à contacter*] si vous éprouvez quelque difficulté à comprendre ou à remplir le questionnaire.

Pourquoi avons-nous besoin de ces informations?

Les informations recueillies par ce questionnaire sont nécessaires à la présentation de renseignements fiables et à jour sur l'investissement direct dans [*nom du pays*]. Ces informations nous sont indispensables pour mener une analyse économique, établir les comptes de la balance des paiements et de la position extérieure globale (c'est-à-dire les transactions et les positions [*nom du pays*] avec le reste du monde), mesurer la croissance des investissements dans le temps et comprendre l'impact de ces investissements.

Mandat et confidentialité

Cette enquête est conduite en application de [*citer l'instrument législatif ou autre régissant la collecte de ces informations*]. Les renseignements que vous fournirez serviront uniquement à des fins statistiques — ils ne seront publiés que sous forme agrégée afin d'éviter la divulgation des données des répondants individuels. Les données concernant les entreprises individuelles ne seront communiquées à **personne** d'autre que le personnel chargé de l'enquête. Celui-ci est tenu au secret : toute violation de la confidentialité des données donnera lieu à de graves sanctions, le coupable étant passible de renvoi, d'amendes et/ou de peines d'emprisonnement.

Diffusion des résultats

Des données sous forme de tableaux et des résultats analytiques seront affichés sur le site Internet de [*nom de l'organisme*] et présentés dans certaines de ses publications (telles que son *Bulletin mensuel* et son *Rapport annuel*).

Signé [Chef de l'organisme]

Comment remplir et renvoyer le questionnaire

Couverture : Ce questionnaire recueille des renseignements sur le revenu, les transactions financières ainsi que les positions d'actif et de passif entre votre entreprise et les entreprises étrangères dans lesquelles votre entreprise détient une participation directe ou indirecte représentant au moins 10 % des droits de vote, ainsi qu'entre votre entreprise et vos entreprises sœurs non résidentes (c'est-à-dire les entreprises étrangères qui ont le même propriétaire que votre entreprise), pour la période se terminant à fin décembre 2008 et 2009 (pour les transactions) ou à ces dates (pour les positions). (Le terme « entreprise » s'entend parfois de l'unité déclarante, qui peut être un groupe d'entreprises locales.)

Date limite d'envoi : La date limite d'envoi de votre questionnaire rempli est le 31 mars 2010.

Remplir et renvoyer le questionnaire :

Veillez communiquer le questionnaire sous forme électronique ou sur papier. Les questionnaires transmis par la poste doivent être envoyés à (indiquez l'adresse postale). Les questionnaires transmis par courriel doivent être envoyés à l'adresse électronique suivante : (indiquez l'adresse de courrier électronique). Si vous avez des questions à poser concernant la manière de remplir et/ou de renvoyer le questionnaire, veuillez prendre contact avec nous au : [numéro de téléphone et/ou adresse de courriel de la personne à contacter].

Outre le questionnaire rempli, veuillez nous fournir un exemplaire des états financiers de votre entreprise pour 2009. Ces documents peuvent nous permettre d'étudier vos réponses sans vous importuner par nos demandes de précisions.

Contenu du questionnaire :

Le questionnaire se compose de trois sections :

La section A demande des renseignements généraux sur votre entreprise (veuillez répondre aux questions pertinentes).

La section B présente les instructions, notamment les définitions de termes comme «entreprises sœurs», qui doivent être suivies pour remplir la section C.

La section C recueille des données sur la valeur des transactions financières pour 2009, des autres changements et des positions à fin 2008 et 2009 (section C1), avec les postes de revenu qui y sont associés (section C2), entre votre entreprise et votre ou vos entreprises d'investissement direct, ainsi qu'entre votre entreprise et la ou les entreprises sœurs à l'étranger (sections C3 et C4). La section C3 recueille des données sur le revenu net, les gains (pertes) de détention réalisés ou non par votre entreprise et les autres variations de la position des participations.

Section A. Renseignements généraux sur votre entreprise

1.1. Nom de votre entreprise	
1.2. Nom/fonction de la personne qui remplit le questionnaire	1.3. Nom/fonction de la personne suppléante à contacter
1.4. Adresse postale	

1.5. Numéro de téléphone	1.6. Numéro de télécopie	1.7. Adresse de courriel
1.8. Si le questionnaire est rempli pour le compte de l'entreprise par un agent (tel que son cabinet comptable), veuillez en indiquer les nom, adresse postale, courriel et numéro de téléphone		1.9. Je certifie l'exactitude des renseignements fournis dans ce formulaire. Signé (cadre de direction ou agent de la société) Date

1.10. Si votre entreprise fait partie d'un groupe local (voir la définition à la section B), veuillez énumérer les autres entreprises du groupe qui opèrent en [nom du pays] et indiquer si les données de la section C comprennent ces entreprises (veuillez cocher les colonnes correspondantes).

Nom des autres entreprises résidentes de votre groupe d'entreprises locales (Veuillez indiquer si les données pour ces entreprises sont incluses dans la section C)	Non incluses	Incluses

1.11. Quel est le domaine d'activité principal de l'entreprise/groupe d'entreprises locales déclarant, sur la base du chiffre d'affaires (cochez une case) :

A – Agriculture, sylviculture et pêche		K3 – Finance et assurances, sauf intermédiation financière	
B – Activités extractives		L – Activités immobilières	
C – Activités de fabrication		M – Professions libérales, scientifiques et techniques	
D – Approvisionnement en électricité, gaz, vapeur et air climatisé		N – Services administratifs et de soutien	
E – Approvisionnement en eau, assainissement, gestion des ordures et voirie		O – Administration publique	
F – Construction		P – Éducation	
G – Commerce de gros et détail		Q – Santé publique et action sociale	
H – Transport et entreposage		R – Activités artistiques, culturelles, récréatives et sportives	
I – Hôtellerie et restauration		S – Autres activités de services	
J – Information et communication		T – Activités des ménages comme employeurs de personnel domestique; activités indifférenciées de production de biens et services des ménages pour usage propre	
K1 – Intermédiation financière :		U – Activités des organisations et organes extraterritoriaux	

Section B. Instructions, définitions et directives de déclaration

La période de déclaration :

Ce questionnaire demande communication des soldes vis-à-vis des non-résidents au 31 décembre 2008 et 2009 ainsi que des soldes des transactions financières et des postes de revenu pour 2009. Des données de fin d'année à une date comprise entre le 15 novembre 2009 et le 15 février 2010 et, dans le cas des

transactions financières et des postes de revenu, des données se rapportant à une période de douze mois se terminant entre le 15 novembre 2008 et le 15 février 2009, sont acceptables. Veuillez indiquer les **dates** auxquelles ces données se rapportent en haut des tableaux d'information requis aux sections C1 et C3.

Définition des entités mentionnées dans le questionnaire : investisseur direct, entreprise d'investissement direct, entreprise sœur et groupe d'entreprises locales

Investisseur direct : un investisseur direct est une entreprise, résidente d'une économie, qui détient directement ou indirectement au moins 10 % du capital d'une entreprise d'investissement direct non résidente.

Les unités sont considérées comme résidentes de [*nom de l'économie*] si elles y ont résidé (ou ont l'intention d'y résider) pendant un an ou davantage. Le **groupe d'entreprises locales** d'un investisseur direct comprend l'entreprise résidente qui est le propriétaire direct d'une entreprise d'investissement direct étrangère (voir définition ci-après), les entreprises résidentes qui contrôlent directement ou indirectement cette entreprise et les entreprises résidentes contrôlées directement ou indirectement par une au moins de ces entreprises dans sa propre économie. Toutes ces entreprises doivent figurer dans l'investissement direct à l'étranger, que vous déclariez les données les concernant sur un seul formulaire pour le groupe ou sur des formulaires distincts.

Entreprise d'investissement direct : une entreprise d'investissement direct est une entreprise, *résidente* d'une économie, dans laquelle une entreprise, résidente d'une autre économie, détient au moins 10 % du capital, que ce soit directement ou indirectement.

Une **entreprise sœur** est une entreprise non résidente qui (directement ou indirectement) a une société mère en commun avec votre entreprise, sans qu'aucune des entreprises sœurs ne détienne 10 % ou plus des fonds propres de l'autre.

Résidence

Les unités sont considérées comme résidentes de [*nom de l'économie*] si elles y ont résidé (ou ont l'intention d'y résider) pendant un an ou davantage. Si vous n'êtes pas sûr de la résidence d'une entreprise, veuillez nous contacter afin que nous puissions la déterminer.

Les unités sont considérées comme non résidentes de [*nom de l'économie*] si elles ont résidé (ou ont l'intention de résider) à l'étranger pendant un an ou davantage. Si vous n'êtes pas sûr de la résidence d'une entreprise, veuillez nous contacter afin que nous puissions la déterminer.

Section C

Valorisation des données à communiquer à la section C :

Veuillez communiquer les données selon les principes suivants :

Toutes les données doivent être exprimées en [milliers d'unités de *monnaie nationale*].

Transactions

Les transactions doivent être comptabilisées à la valeur enregistrée au moment où elles ont lieu. Si la transaction est en monnaie étrangère, veuillez utiliser le taux de change en vigueur le jour de la transaction ou un taux moyen pondéré pour la période de déclaration si la transaction (par exemple les intérêts reçus ou versés) se répète sur cette période.

Dans le cas des intérêts, veuillez déclarer la valeur totale des intérêts (à payer et à recevoir) **courus** en 2009, même si des paiements ont été effectués dans l'année.

Dans le cas des dividendes, veuillez déclarer la valeur totale des dividendes reçus et à recevoir (payés et à payer) en 2009.

Positions

Monnaie :

Si l'un quelconque des actifs et passifs extérieurs de votre entreprise est libellé en une ou plusieurs monnaies autres que [*monnaie nationale*], veuillez faire la conversion en [*monnaie nationale*] au moyen des taux de change en vigueur à la fin de l'année.

Fonds propres des propriétaires :

Veuillez communiquer les fonds propres des propriétaires (c'est-à-dire leur actif net), qui sont les créances sur l'actif net de votre entreprise d'investissement direct étranger ou de votre entreprise sœur, qui comprend :

- i) le capital libéré (à l'exclusion de toutes actions de l'entreprise détenues par elle-même et incluant les comptes de primes d'émission) ou l'équivalent pour les entreprises non constituées en sociétés
- ii) les réserves de tous types identifiées comme fonds propres dans le bilan de l'entreprise (y compris les dons d'investissement lorsqu'ils sont considérés, en vertu des principes comptables, comme une composante des fonds propres des propriétaires)
- iii) les bénéfices non distribués cumulés (qui peuvent être négatifs).

De même, veuillez inclure les trois composantes indiquées ci-dessus dans le calcul de la valeur de l'investissement à rebours, c'est-à-dire de la créance de votre entreprise d'investissement direct étranger ou de votre entreprise sœur sur votre actif net.

Pour déterminer l'actif net de votre entreprise (et par conséquent pour déterminer les créances de votre ou vos investisseurs directs étrangers ou de votre ou vos entreprises sœurs, le cas échéant, sur votre actif net), il convient de déduire l'amortissement des biens immobiliers, installations et équipement. Si vos règles comptables normales ne valorisent pas ces postes de la manière décrite ci-dessus, veuillez ajuster leurs valeurs avant de calculer les montants à déclarer à la section C.

Instruments de dette :

Prêts et crédits commerciaux et autres comptes à payer

Veuillez déclarer les valeurs nominales (après prise en compte des éventuels changements dus aux variations des taux de change)

La *valeur nominale* représente la valeur des fonds avancés moins les éventuels remboursements plus l'encours des intérêts courus.

Titres de créance

Veuillez déclarer la valeur de marché des titres, à la date d'établissement du bilan.

Autres variations durant la période

Veuillez préciser dans la section C 1 ci-après l'ampleur des variations des participations (postes 4 et 9), des créances et engagements de dette interentreprises (postes 15 et 19) qui **ne** résultent **pas** de transactions. Une transaction est une interaction entre deux unités qui a lieu par accord mutuel. Parmi les causes courantes des variations des soldes liées à des ajustements de valeur, on peut citer : les fluctuations des taux de change, ainsi que la réévaluation à la hausse ou à la baisse, ou l'annulation comptable d'actifs.

Gains (pertes) de détention réalisés et non réalisés : poste 30

Veillez indiquer les gains (pertes) de détention réalisés et non réalisés compris dans le revenu net, qui résultent de la vente ou de la cession d'actifs financiers et non financiers (tels que titres, terrains, autres biens immobiliers, installations et équipement) ; de la dépréciation du fonds commercial ; de la réévaluation à la hausse ou à la baisse, ou de l'annulation comptable d'avoirs ou engagements; d'éléments matériels extraordinaires, inhabituels ou peu fréquents, tels que les pertes résultant de catastrophes naturelles ou d'accidents ; et les gains et pertes résultant de la réévaluation des avoirs et engagements libellés en devises due aux fluctuations des taux de change au cours de la période.

Autres variations de la position des participations : poste 31

Veillez indiquer l'ampleur de la variation de la position des participations dans votre entreprise d'investissement direct ou entreprise sœur à l'étranger (poste 4) ou des participations dans votre entreprise de votre entreprise d'investissement direct ou entreprise sœur à l'étranger (poste 9), qui ne résulte pas de transactions et **n'est pas** indiquée au poste 30. (*Certains gains (pertes) réalisés et non réalisés d'une entreprise résidente sont exclus du revenu net et reportés directement au compte des fonds propres des propriétaires. Comme exemple courant de variation de la position des participations résultant d'un ajustement de valeur qui n'est pas indiquée au poste 30, on peut citer celle qui est due à l'acquisition, ou à la vente, d'une entreprise d'investissement direct à un prix supérieur (ou inférieur) à la valeur de cette entreprise d'après sa propre comptabilité. Veillez inscrire à ce poste la différence entre la valeur de transaction et la valeur comptable de la position des participations.*

Section C.1. Encours des participations et de la dette, transactions financières et autres variations des avoirs et engagements entre votre entreprise et votre ou vos entreprises d'investissement direct et entreprises sœurs à l'étranger

Veillez déclarer en milliers de [monnaie nationale], en suivant les principes de valorisation décrits à la section B, les soldes d'ouverture, les transactions effectuées durant la période considérée, toute autre variation au bilan qui ne résulte pas de transactions ainsi que les soldes de clôture entre votre entreprise, d'une part, et votre ou vos investisseurs directs et entreprises sœurs à l'étranger, d'autre part. S'il n'y a aucune donnée à déclarer, veuillez porter la mention « N\D » (non disponibles).

Encours de la dette et des participations, transactions financières et autres variations des avoirs et engagements entre votre entreprise et votre ou vos entreprises d'investissement direct et entreprises sœurs à l'étranger

Participations

Pour la période de 12 mois se terminant le(voir section B)

Juridiction de contrepartie (énumérer séparément)	Créances de participation de votre entreprise sur les entreprises apparentées à l'étranger				Engagements de participation de votre entreprise envers les entreprises apparentées à l'étranger					
	Solde d'ouverture (1)	Transactions financières durant la période		Autres variations durant la période (4)	Solde de clôture (5)	Solde d'ouverture (6)	Transactions financières durant la période		Autres variations durant la période (9)	Solde de clôture (10)
		Hausses (2)	Baisses (3)				Hausses (7)	Baisses (8)		
Entreprise(s) d'investissement direct										
Entreprise(s) sœur(s)										

Pourcentage du capital que votre entreprise détient dans votre ou vos entreprises d'investissement direct et entreprises sœurs à l'étranger

Pays de l'entreprise d'investissement direct	Pourcentage détenu en début de période (voir section B) (11)	Pourcentage détenu en fin de période (voir section B) (12)
Pays de l'entreprise sœur		

Section C.3.Revenu net, gains (pertes) de détention réalisés et non réalisés de votre entreprise d'investissement direct ou entreprise sœur à l'étranger et autres variations de la position des participations

Veillez déclarer en milliers de [monnaie nationale], en suivant les principes de valorisation décrits à la section B, le revenu net pour la période prenant fin le ..., les gains (pertes) de détention réalisés et non réalisés qui ont été inclus dans votre revenu et toutes autres variations de la position des participations durant la période l prenant fin le

Pour la période de douze mois se terminant le.....(voir section B)

Revenu net pour la période (29)	Certains gains (pertes) de détention réalisés et non réalisés inclus dans le revenu net durant la période (30)	Autres variations de la position des participations durant la période (31)
--	---	---

Entreprise(s) d'investissement direct								
Entreprise(s) sœur(s)								

Si vous êtes une entreprise sœur, veuillez indiquer ci-dessous le lieu de résidence de la société mère qui a le contrôle ultime de votre entreprise :

Résidence de l'entreprise mère qui a le contrôle ultime de votre entreprise (Veillez cocher une case)	
Non résidente de votre propre économie	
Ne sais pas	
Résidente de votre propre économie	

Note : Si la société mère qui a le contrôle ultime de votre entreprise n'est pas résidente de votre propre économie, les positions d'actif et de passif vis-à-vis des entreprises sœurs à l'étranger sont considérées comme un investissement direct de l'étranger. Si la société mère qui détient le contrôle ultime de votre entreprise est résidente de votre propre économie, les positions d'actif et de passif avec les entreprises sœurs à l'étranger sont considérées comme un investissement direct à l'étranger. Dans le cas où l'on ignore si la société mère qui a le contrôle ultime de votre entreprise est résidente ou non résidente de votre propre économie, alors les positions d'actif vis-à-vis des entreprises sœurs à l'étranger sont considérées comme un investissement direct à l'étranger,

et les positions de passif vis-à-vis des entreprises sœurs à l'étranger sont considérées comme un investissement direct de l'étranger. Par commodité, toutes les positions vis-à-vis des entreprises sœurs à l'étranger peuvent être déclarées soit sur le formulaire de déclaration 3 (investissement direct de l'étranger), soit sur le formulaire de déclaration 4 (investissement direct à l'étranger), mais veuillez ne pas déclarer ces positions sur les formulaires de déclaration 3 et 4 à la fois.

Nous vous remercions de votre coopération.

Formulaire type 5. Formulaire de collecte des données sur les positions d'investissements internationaux pour les investissements directs et autres positions transfrontalières

Le modèle de lettre qui suit est destiné à présenter le formulaire aux répondants éventuels :

Monsieur/Madame,

Le/La [*nom de l'organisme*] procède à une enquête pour obtenir des données sur les investissements entre votre entreprise et les entités non résidentes. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le questionnaire.

Remplir et renvoyer le questionnaire

Veuillez prendre le temps d'étudier le questionnaire avant de le remplir. N'hésitez pas à nous contacter au : [*numéro de téléphone et/ou adresse courriel de la personne à contacter*] si vous éprouvez quelque difficulté à comprendre ou à remplir le questionnaire.

Pourquoi avons-nous besoin de ces informations?

Les informations recueillies par ce questionnaire sont nécessaires à la présentation de renseignements fiables et à jour sur les avoirs et engagements extérieurs de [*nom du pays*]. Ces informations nous sont indispensables pour mener une analyse économique, mesurer la croissance des investissements dans le temps et comprendre l'impact de ces investissements.

Mandat et confidentialité

Cette enquête est conduite en application de [*citer l'instrument législatif ou autre régissant la collecte de ces informations*]. Les renseignements que vous fournirez serviront uniquement à des fins statistiques — ils ne seront publiés que sous forme agrégée afin d'éviter la divulgation des données des répondants individuels. Les données concernant les entreprises individuelles ne seront communiquées à **personne** d'autre que le personnel chargé de l'enquête. Celui-ci est tenu au secret : toute violation de la confidentialité des données donnera lieu à de graves sanctions, le coupable étant passible de renvoi, d'amendes et/ou de peines d'emprisonnement.

Diffusion des résultats

Notre but est de vous fournir des données sous forme de tableaux et des résultats analytiques le plus tôt possible et nous pensons que cela enrichira votre prise de décision. Les résultats seront affichés sur le site Internet de [*nom de l'organisme*] et présentés dans certaines de ses publications (telles que son *Bulletin mensuel* et/ou *Rapport annuel*).

Signé [Chef de l'organisme]

Comment remplir et renvoyer le questionnaire

Couverture : Ce questionnaire recueille des renseignements sur les positifs d'actifs et passifs financiers entre votre entreprise et les non-résidents au 31 décembre 2009. (Le terme « entreprise » s'entend parfois de l'unité déclarante, (ui peut être un groupe d'entreprises locales.)

Date limite d'envoi : La date limite d'envoi de votre questionnaire rempli est le 31 mars 2010.

Remplir et renvoyer le questionnaire :

Veillez communiquer le questionnaire sous forme électronique ou sur papier. Les questionnaires transmis par la poste doivent être envoyés à (indiquez l'adresse postale). Les questionnaires transmis par courriel doivent être envoyés à l'adresse électronique suivante : (indiquez l'adresse de courrier électronique). Si vous avez des questions à poser concernant la manière de remplir et/ou de renvoyer le questionnaire, veuillez prendre contact avec nous au : [numéro de téléphone et/ou adresse de courriel de la personne à contacter].

Outre le questionnaire rempli, veuillez nous fournir un exemplaire des états financiers de votre entreprise pour 2009. Ces documents peuvent nous permettre d'étudier vos réponses sans vous importuner par nos demandes de précisions.

Contenu du questionnaire :

Le questionnaire se compose de trois sections :

La section A demande des renseignements généraux sur votre entreprise (veuillez répondre aux questions pertinentes).

La section B présente les instructions et définitions à suivre pour remplir la section C.

La section C recueille des données sur la valeur de l'encours des participations et de la dette entre votre entreprise et les non-résidents. La section C1 porte sur les passifs (y compris les participations) et la section C2, sur les actifs. S'il n'existe pas de données vérifiées, des estimations non vérifiées (établies avec soin) sont acceptables.

Section A. Renseignements généraux sur votre entreprise

1.1. Nom de votre entreprise		
1.2. Nom/fonction de la personne qui remplit le questionnaire		1.3. Nom/fonction de la personne suppléante à contacter
1.4. Adresse postale		
1.5. Numéro de téléphone	1.6. Numéro de télécopie	1.7. Adresse de courriel
1.8. Si le questionnaire est rempli pour le compte de l'entreprise par un agent (tel que son cabinet comptable), veuillez en indiquer les nom, adresse postale, courriel et numéro de téléphone		1.9. Je certifie l'exactitude des renseignements fournis dans ce formulaire. Signé (cadre de direction ou agent de la société) Date

Répondez à la question 1.10 seulement si votre entreprise est un investisseur direct ou une entreprise d'investissement direct. (Les définitions en sont données à la section B.)

1.10. Si votre entreprise fait partie d'un groupe d'entreprises locales (voir la définition à la section B), veuillez énumérer les autres entreprises du groupe qui opèrent en [nom du pays] et indiquer si les données de la section C comprennent ces entreprises (veuillez cocher les colonnes correspondantes).

Nom des autres entreprises résidentes (Veuillez indiquer si les données pour ces entreprises sont incluses dans la section C)	Non incluses	Incluses

1.11. Quel est le domaine d'activité principal de l'entreprise/groupe d'entreprises locales déclarant, sur la base du chiffre d'affaires (cochez une case) :

A – Agriculture, sylviculture et pêche		K3 – Finance et assurances, sauf intermédiation financière	
B – Activités extractives		L – Activités immobilières	
C – Activités de fabrication		M – Professions libérales, scientifiques et techniques	
D – Alimentation en électricité, gaz, vapeur et air climatisé		N – Services administratifs et de soutien	
E – Approvisionnement en eau, assainissement, gestion des ordures et voirie		O – Administration publique	
F – Construction		P – Éducation	
G – Commerce de gros et détail		Q – Santé publique et action sociale	
H – Transport et entreposage		R – Activités artistiques, culturelles, récréatives et sportives	
I – Hôtellerie et restauration		S – Autres activités de services	
J – Information et communication		T – Activités des ménages comme employeurs de personnel domestique; activités indifférenciées de production de biens et services des ménages pour usage propre	
K1 – Intermédiation financière :		U – Activités des organisations et organes extraterritoriaux	

Section B. Instructions, définitions et directives de déclaration

La période de déclaration :

Ce questionnaire demande communication des soldes vis-à-vis des non-résidents au 31 décembre 2009. Des données à une date comprise entre le 15 novembre 2009 et le 15 février 2010 sont acceptables. Veuillez indiquer la **date** à laquelle ces données se rapportent en haut des tableaux d'information requis à la section C.

Définition des entités mentionnées dans le questionnaire : entreprise d'investissement direct et investisseur direct, entreprise sœur et groupe d'entreprises locales

Entreprise d'investissement direct : une entreprise d'investissement direct est une entreprise, *résidente* d'une économie, dans laquelle une entreprise, résidente d'une autre économie, détient des fonds propres représentant au moins 10 % des droits de vote, que ce soit directement ou indirectement.

Les unités sont considérées comme résidentes de [*nom de l'économie*] si elles y ont résidé (ou ont l'intention d'y résider) pendant un an ou davantage. Le **groupe d'entreprises locales** d'une entreprise d'investissement direct comprend l'entreprise résidente qui est détenue à 10 % au moins par un investisseur direct étranger (voir la définition ci-après) et les entreprises résidentes qu'elle contrôle directement ou indirectement dans sa propre économie. De même, le **groupe d'entreprises locales** d'un investisseur direct comprend l'entreprise qui est le propriétaire direct d'une entreprise d'investissement direct étrangère (voir définition ci-après), les entreprises résidentes qui contrôlent directement ou indirectement cette entreprise et les entreprises résidentes contrôlées directement ou indirectement par une au moins de ces entreprises dans sa propre économie. Toutes ces entreprises doivent figurer dans l'investissement direct, que vous déclariez les données les concernant sur un seul formulaire pour le groupe ou sur des formulaires distincts

Investisseur direct : un investisseur direct est une entreprise, résidente d'une économie, qui détient directement ou indirectement au moins 10 % du capital d'une entreprise d'investissement direct non résidente.

Une **entreprise sœur** est une entreprise non résidente qui (directement ou indirectement) a une société mère en commun avec votre entreprise, sans qu'aucune des entreprises sœurs ne détienne 10 % ou plus des fonds propres de l'autre.

Une **entité non apparentée** est une entité qui ne remplit pas les critères ci-dessus.

Résidence

Les unités sont considérées comme résidentes de [*nom de l'économie*] si elles y ont résidé (ou ont l'intention d'y résider) pendant un an ou davantage. Si vous n'êtes pas sûr de la résidence d'une entreprise, veuillez nous contacter afin que nous puissions la déterminer.

Les unités sont considérées comme non résidentes de [*nom de l'économie*] si elles ont résidé (ou ont l'intention de résider) à l'étranger pendant un an ou davantage. Si vous n'êtes pas sûr de la résidence d'une entreprise, veuillez nous contacter afin que nous puissions la déterminer.

Définition des participations, titres, dérivés financiers, numéraire et dépôts, prêts, crédits commerciaux et avances et créances/engagements au titre de la dette

Les *participations* comprennent tous les instruments et actes représentatifs de droits sur la valeur résiduelle d'une société ou d'une quasi-société après désintéressement de tous les créanciers. La propriété dans les entités juridiques est généralement matérialisée par des actions, participations, certificats de dépôt d'actions et autres documents du même type.

Les *autres participations* sont des participations qui ne prennent pas la forme de titres. Les participations relèvent du passif de l'unité institutionnelle émettrice (société ou autre unité).

Les *instruments de dette* sont les instruments qui exigent le remboursement du principal et/ou le versement d'intérêts à un moment ou un autre de l'avenir. Ils comprennent :

Numéraire : le numéraire comprend les billets et pièces qui ont une valeur nominale fixe et sont émis ou autorisés par la banque centrale ou les unités des administrations publiques.

Dépôts : les dépôts incluent toutes les créances qui sont 1) détenues sur la banque centrale, les institutions de dépôts autres que la banque centrale et, dans certains cas, les autres unités institutionnelles et 2) matérialisées par des dépôts. Un dépôt est généralement un contrat classique.

Titres de créance : les titres de créance sont des instruments négociables représentatifs d'une dette.

Prêts : les prêts sont des actifs financiers qui 1) sont créés lorsqu'un créancier prête des fonds directement à un débiteur et 2) sont matérialisés par des documents non négociables.

Régimes d'assurance, de pension et de garantie standardisée : les régimes d'assurance, de pension et de garantie standardisée comprennent :

- a) Réserves techniques d'assurance dommages
- b) Droits à prestations et à annuités d'assurance vie
- c) Droits à pension, créances des fonds de pension sur leurs initiateurs et droits à des fonds hors pension ; et
- d) Provisions pour appels de garanties standardisées

Crédits commerciaux et avances : les crédits commerciaux et avances recouvrent : 1) le crédit accordé directement par les fournisseurs de biens et services à leurs clients et 2) les avances consenties pour des travaux en cours (ou pas encore commencés) et le prépaiement par les clients de biens et services non encore reçus.

Autres comptes à recevoir/à payer : les autres comptes à recevoir/à payer recouvrent les comptes à recevoir ou à payer autres que ceux qui sont inclus dans les crédits commerciaux et avances ou les autres instruments.

Contrat de dérivé financier : un contrat de dérivé financier est un instrument financier qui est lié à un autre instrument ou indicateur financier ou à un produit de base spécifiques et par lequel des risques financiers spécifiques (par exemple le risque de taux d'intérêt, de taux de change, de participation, de prix des produits de base, etc.) peuvent être négociés en tant que tels sur les marchés financiers.

Stock options des employés : les stock options des employés sont des options d'achat d'actions d'une société offertes à ses employés sous forme de rémunération.

Valorisation des données à communiquer à la section C :

Veuillez communiquer les données selon les principes suivants :

Monnaie :

Toutes les données communiquées doivent être exprimées en [milliers d'unités de monnaie nationale]. Si l'un quelconque des actifs et passifs extérieurs de votre entreprise est libellé en une monnaie ou plusieurs monnaies autres que [monnaie nationale], veuillez faire la conversion en [monnaie nationale] au moyen des taux de change en vigueur à la fin de l'année.

Fonds propres des propriétaires :

- Pour les entités cotées non apparentées :

- la valeur de marché, si possible; autrement, une valeur de remplacement (tels que la valeur nette des actifs)

Pour les entreprises apparentées et/ou non cotées, veuillez communiquer la valeur de l'encours des fonds propres des propriétaires (c'est-à-dire leur actif net) en fin d'année de la manière suivante :

Pour les entités apparentées :

- la somme des créances de votre investisseur direct étranger ou de votre entreprise sœur (voir définitions ci-après) sur votre actif net, comprenant :

- i) le capital libéré (à l'exclusion de toutes actions de l'entreprise détenues par elle-même et incluant les comptes de primes d'émission) ou l'équivalent pour les entreprises non constituées en sociétés ;
- ii) les réserves de tous types identifiées comme fonds propres dans le bilan de l'entreprise (y compris les dons d'investissement lorsque les principes comptables les considèrent comme une composante des fonds propres des propriétaires) ; et
- iii) les bénéfices non distribués cumulés (qui peuvent être négatifs).

De même, veuillez inclure les trois composantes indiquées ci-dessus dans le calcul de la valeur des créances de participation de votre entreprise sur votre ou vos investisseurs directs, entreprises d'investissement direct ou entreprises sœurs (voir définitions ci-après). N'utilisez pas leur valeur comptable.

Pour déterminer la valeur nette de votre entreprise, il convient de déclarer la plupart des actifs financiers à leur juste valeur courante estimée ; les bénéfices réinvestis cumulés doivent y être inclus, de même que l'amortissement des biens immobiliers, installations et équipement. Si vos règles comptables normales ne valorisent pas ces postes de la manière décrite ci-dessus, veuillez ajuster leurs valeurs avant de calculer les montants à déclarer à la section C.

Instruments de dette :

Prêts et crédits commerciaux et autres comptes à payer

Veuillez déclarer les valeurs nominales (après prise en compte des éventuels changements dus aux variations des taux de change).

La *valeur nominale* représente la valeur des fonds avancés moins les éventuels remboursements plus l'encours des intérêts courus.

Titres de créance

Veuillez déclarer la valeur de marché des titres, à la date d'établissement du bilan.

Section C. Soldes de clôture des actifs et passifs entre votre entreprise et les non-résidents.

C.1 Actifs vis-à-vis des entités apparentées (investisseur(s) direct(s), entreprise(s) d'investissement direct et entreprise(s) sœur(s))

Veillez communiquer, en suivant les principes de valorisation décrits à la section B, des données, exprimées en milliers de [monnaie nationale], sur les soldes de clôture des **créances** de participation et de dette, entre votre entreprise et les non-résidents apparentés, classés par type (investisseur direct, entreprise d'investissement direct, entreprise sœur). S'il n'y a pas de données à déclarer, veuillez porter la mention « N\D » (non disponibles).

Positions de clôture au

Économie de contrepartie (exemples)	<i>Participations</i> Créances de participation de l'investisseur direct résident sur l'entreprise d'investissement direct à l'étranger	<i>Participations</i> Créances de participation de l'entreprise d'investissement direct résidente sur l'investisseur direct à l'étranger	<i>Participations</i> Créances de participation d'une entreprise sœur résidente sur son entreprise sœur non résidente	<i>Dette</i> Créances de dette de l'investisseur direct résident sur l'entreprise d'investissement direct à l'étranger	<i>Dette</i> Créances de dette de l'entreprise d'investissement direct résidente sur l'investisseur direct à l'étranger	<i>Dette</i> Créances de dette d'une entreprise sœur résidente sur son entreprise sœur non résidente
Belgique						
France						
Allemagne						
Japon						
Pays-Bas						
Afrique du Sud						
Royaume-Uni						
États-Unis						
Etc.						

C.2 Actifs vis-à-vis des entités non résidentes non apparentées

Veillez communiquer, en suivant les principes de valorisation décrits à la section B, des données, exprimées en milliers de [monnaie nationale], sur les soldes de clôture des **créances** de participation et de dette, entre votre entreprise et les entités non résidentes non apparentées, classés par instrument. S'il n'y a pas de données à déclarer, veuillez porter la mention « N/D » (non disponibles).

Positions de clôture au

Économie de contrepartie (exemples)	Titres de participation	Autres participations	Titres de créance	Numéraire et dépôts	Prêts	Crédits commerciaux et avances	Autres comptes à recevoir	Régimes d'assurance, de pension et de garantie standardisée	Dérivés financiers et stock options des employés
Belgique									
France									
Allemagne									
Japon									
Pays-Bas									
Afrique du Sud									
Royaume-Uni									
États-Unis									
Etc.									

C.3. Passifs (y compris les fonds propres des propriétaires) envers les entités apparentées (investisseur(s) direct(s), entreprise(s) d'investissement direct et entreprise(s) sœur(s))

Veillez communiquer, en suivant les principes de valorisation décrits à la section B, des données, exprimées en milliers de [monnaie nationale], sur les soldes de clôture des **engagements** de participation et de dette entre votre entreprise et les non-résidents, classés par type (investisseur direct, entreprise d'investissement direct, entreprise sœur). S'il n'y a pas de données à déclarer, veuillez porter la mention « N/D » (non disponibles) .

Positions de clôture au

Économie de contrepartie (exemples)	Participations Engagements de participation de l'entreprise d'investissement directe résidente envers l'investisseur direct à l'étranger	Participations Engagements de participation de l'investisseur direct résident envers l'entreprise d'investissement direct à l'étranger	Participations Engagements de participation d'une entreprise sœur résidente envers son entreprise sœur non résidente	Dette Engagements de dette de l'entreprise d'investissement direct résidente envers l'investisseur direct à l'étranger	Dette Engagements de dette de l'investisseur direct résident envers l'entreprise d'investissement direct à l'étranger	Dette Engagements de dette d'une entreprise sœur résidente envers son entreprise sœur non résidente
Belgique						
France						
Allemagne						
Japon						
Pays-Bas						
Afrique du Sud						
Royaume-Uni						
États-Unis						
Etc.						

C.4 Engagements envers les entités non résidentes non apparentées

Veillez communiquer, en suivant les principes de valorisation décrits à la section B, des données, exprimées en milliers de [monnaie nationale], sur les soldes de clôture des **engagements** de participation et de dette entre votre entreprise et les entités non résidentes non apparentées. S'il n'y a pas de données à déclarer, veuillez porter la mention « N/D » (non disponibles) .

Positions de clôture au

Économie de contrepartie (exemples)	<i>Titres de participation</i>	<i>Autres participations</i>	<i>Titres de créance</i>	<i>Numéraire et dépôts</i>	<i>Prêts</i>	<i>Crédits commerciaux et avances</i>	<i>Autres comptes à recevoir</i>	<i>Régimes d'assurance, de pension et de garantie standardisée</i>	<i>Dérivés financiers et stock options des employés</i>
Belgique									
France									
Allemagne									
Japon									
Pays-Bas									
Afrique du Sud									
Royaume-Uni									
États-Unis									
Etc.									

C.5 Entreprises sœurs

Si vous êtes une entreprise sœur, veuillez indiquer ci-dessous le lieu de résidence de la société mère qui a le contrôle ultime de votre entreprise :

Résidence de l'entreprise mère qui a le contrôle ultime de votre entreprise <i>(Veuillez cocher une case)</i>	
Non résidente de votre propre économie	
Ne sais pas	
Résidente de votre propre économie	

Note : Si vous êtes une entreprise sœur résidente et que la société mère qui détient le contrôle ultime de votre entreprise n'est pas résidente de votre propre économie, les positions d'actif et de passif vis-à-vis des entreprises sœurs à l'étranger sont considérées comme un investissement direct de l'étranger. Si la société mère qui a le contrôle ultime de votre entreprise est résidente de votre propre économie, les positions d'actif et de passif vis-à-vis des entreprises sœurs à l'étranger sont considérées comme un investissement direct à l'étranger. Dans le cas où l'on ignore si la société mère qui détient le contrôle ultime de votre entreprise est résidente ou non résidente de votre propre économie, alors les positions d'actif vis-à-vis des entreprises sœurs à l'étranger sont considérées comme un investissement direct à l'étranger, et les positions de passif vis-à-vis des entreprises sœurs à l'étranger sont considérées comme un investissement direct de l'étranger. Par commodité, toutes les positions vis-à-vis des entreprises sœurs à l'étranger peuvent être déclarées soit sur le formulaire de déclaration 1 (investissement direct de l'étranger), soit sur le formulaire de déclaration 2 (investissement direct à l'étranger), mais veuillez ne pas déclarer ces positions sur les formulaires de déclaration 1 et 2 à la fois.

Nous vous remercions de votre coopération.

CHAPITRE 4. ÉTABLISSEMENT ET DÉCLARATION DES STATISTIQUES DE L'INVESTISSEMENT DIRECT

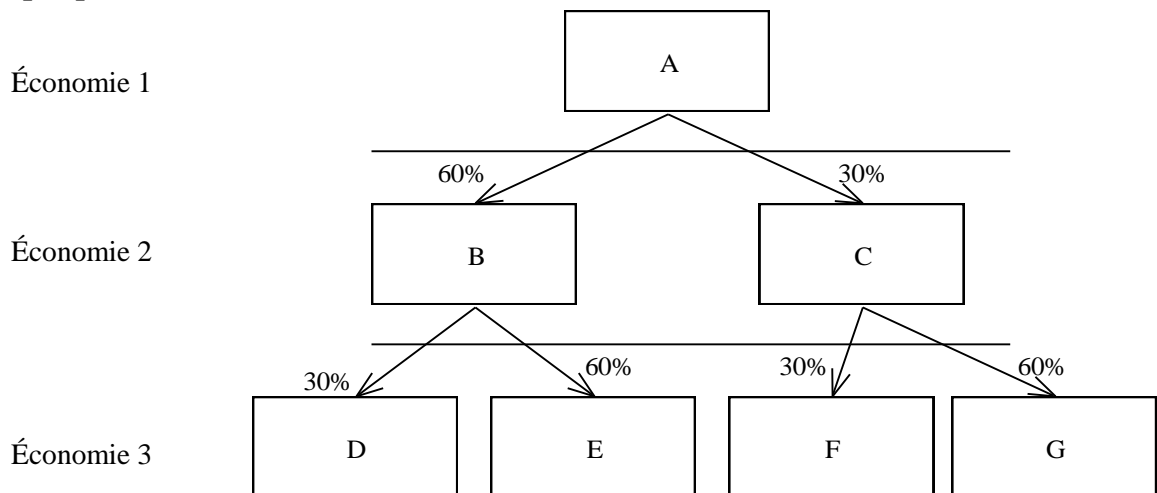
Il importe de distinguer la collecte de données (chapitres 2 et 3) de l'établissement et de la communication des données de l'IDE, car chacun de ces stades implique des traitements particuliers.

4.1 Ce chapitre offre des recommandations portant sur l'établissement des données collectées, sur les données qu'il convient d'omettre de l'investissement direct, et sur la déclaration et la diffusion des statistiques de l'investissement direct au FMI.

Établissement des données

4.2 Voyez ci-après la description, au moyen de l'exemple de l'unité B dans le graphique 4.1, des données que les statisticiens de l'économie 2 doivent collecter. Comme on peut le voir d'après le graphique 4.1, B est à la fois une EID et un ID. Supposons que B a un engagement sous forme de titres de participation de 100 envers l'investisseur direct non résident A; et que B a un investissement sous forme de titres de participation (investissement à rebours¹⁷) de 5 dans A. Supposons en outre que B a des engagements sous forme d'instruments de dette de 25 envers A, et que B a des créances sous forme d'instruments de dette (investissement à rebours) de 5 sur A. Enfin, B a un investissement sous forme de titres de participation de 10 dans D et un investissement sous forme de titres de participation de 14 dans E, et il n'existe aucun investissement de dette entre B et D ou E.

Graphique 4.1



4.3 Il convient de **recueillir** les renseignements suivants auprès de l'entreprise B :

¹⁷ Voir la description de l'investissement à rebours ci-après.

**Données de position d'IDE recueillies auprès de l'entreprise B
par les statisticiens de l'économie 2**

Position de B vis-à-vis de :	A	D	E
Actif	10	10	14
Dette	5	0	0
Fonds propres	5	10	14
Passif	125	0	0
Dette	25	0	0
Fonds propres	100	0	0

4.4 Aux fins de la **communication** des statistiques au FMI, les données ci-dessus seraient présentées conformément à la fois au principe créances/engagements pour les agrégats globaux (*MBP6*) et au principe directionnel (*BD4*) pour les présentations bilatérales et par branche d'activité. Comme l'ECID ne porte que sur les données bilatérales sur l'investissement direct, le principe directionnel devrait être utilisé pour communiquer les résultats de l'enquête.

4.5 En pratique, les données communiquées conformément au principe créances/engagements reproduiraient la collecte de données présentée ci-dessus.

4.6 Conformément au principe directionnel, l'investissement d'un ID dans son EID *et* l'investissement d'une EID dans son ID sont l'un et l'autre enregistrés comme investissements directs à l'étranger lorsque l'ID est un résident de l'économie déclarante, et tous deux sont enregistrés comme investissements directs de l'étranger lorsque l'EID est résidente de l'économie déclarante. Ce qui revient à dire qu'en pratique l'investissement de l'EID dans son ID est déduit de l'investissement de l'ID dans l'EID.

4.7 Voici comment les données, collectées auprès de l'entreprise B, seraient réorganisées pour être établies conformément au principe directionnel.

**Données de position d'IDE établies pour l'entreprise B,
conformément au principe directionnel**

Position de B avec :	A	D	E
À l'étranger		10	14
Dette		0	0
Actif			
Passif			
Fonds propres		10	14
Actif		10	14
Passif		0	0
De l'étranger	115	0	0
Dette	20	0	0
Actif	5	0	0
Passif	25		
Fonds propres	95		
Actif	5		
Passif	100		

Cas particuliers d'établissement de données

Investissement direct réciproque, investissement à rebours et investissement dans des entreprises sœurs

4.8 Lorsque des entreprises impliquées dans une relation d'investissement direct détiennent des investissements l'une dans l'autre, trois situations différentes sont possibles : investissement direct mutuel, investissement réciproque, ou investissement dans une autre entreprise affiliée.

4.9 *Investissement direct réciproque* : si une EID (B) détient 10 % ou davantage des droits de vote dans l'entreprise (A), qui détient 10 % ou davantage des droits de vote de B, alors chacune d'elles est un ID de l'autre. C'est-à-dire que l'entreprise B est à la fois une entreprise d'investissement direct de l'entreprise A et un investisseur direct dans l'entreprise A.

4.10 *Investissement à rebours* : l'investissement par une EID résidente dans son investisseur direct (que ce soit dans son investisseur direct immédiat ou dans un investisseur direct situé plus haut dans la chaîne de propriété) est appelé «investissement à rebours». Si une EID (B) détient un investissement dans son ID (A) et que cet investissement est inférieur à 10 % des droits de vote dans l'investisseur direct (A), B détient un investissement à rebours dans A : B n'est pas un ID de A.

4.11 La *situation d'investissement dans une entreprise sœur* apparaît lorsqu'une entreprise investit dans une autre entreprise avec laquelle elle se trouve dans une relation d'investissement direct, mais qu'aucune d'elles ne détient directement ou indirectement 10 % ou davantage des droits de vote de l'autre. Dans le *MBP6* et *BD4*, les concepts d'IDE de l'étranger et d'IDE à l'étranger ont été actualisés concernant l'enregistrement des positions d'investissement entre «entreprises sœurs»¹⁸. Théoriquement, il convient d'enregistrer comme IDE à l'étranger les positions d'actif comme de passif entre entreprises sœurs lorsque l'entreprise mère qui les contrôle en dernier ressort est résidente, et comme IDE de l'étranger lorsque l'entité mère qui les contrôle en dernier ressort est non résidente. Cependant, dans les cas où la résidence des compagnies mères qui exercent le contrôle ultime¹⁹ n'est pas connue, il est acceptable pour la communication aux fins de l'ECID d'enregistrer les créances d'une entreprise sœur résidente sur une entreprise sœur non résidente dans l'investissement direct à l'étranger, et d'enregistrer les engagements d'une entreprise sœur résidente envers une entreprise sœur non résidente dans l'investissement direct de l'étranger.

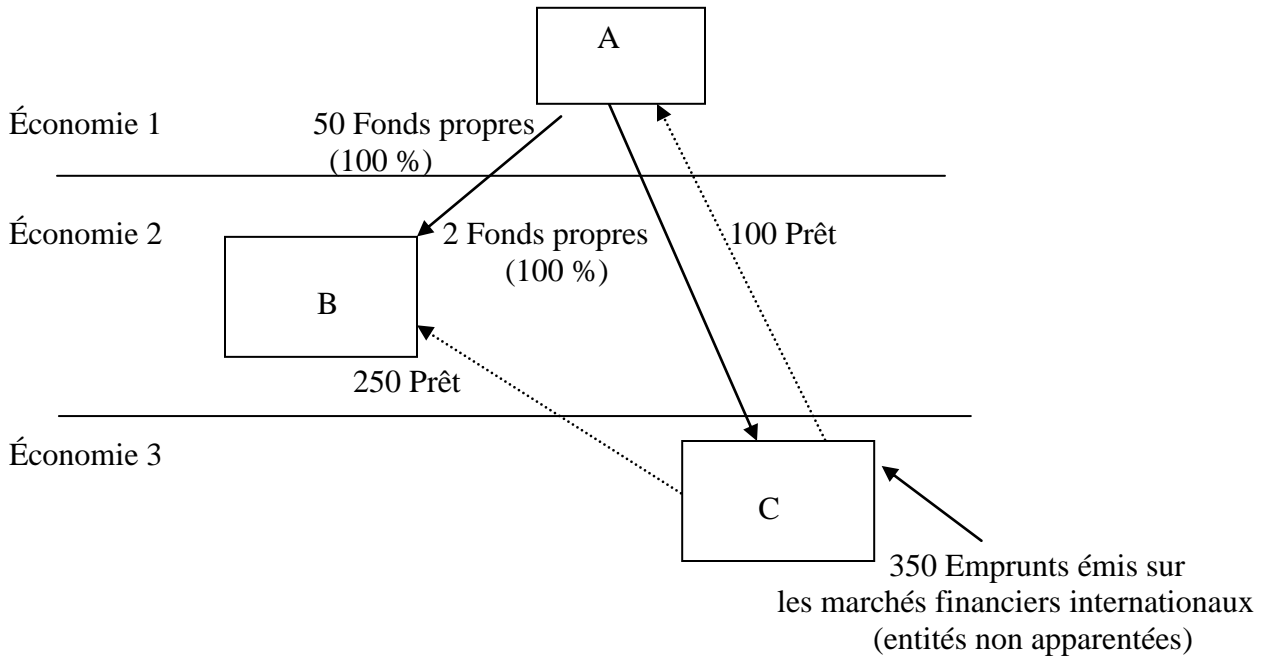
4.12 Les économies sont encouragées à fournir des métadonnées qui décrivent comment elles traitent les positions entre entreprises sœurs.

¹⁸ Ainsi qu'on l'a vu auparavant, les entreprises sœurs sont des entreprises qui ont le même investisseur, cet investisseur devant être un investisseur direct dans au moins l'une d'elles, mais dont aucune ne détient 10 % ou davantage des droits de vote dans l'autre.

¹⁹ En fonction de la manière dont une économie traite les groupes d'entreprises locales, une position d'IDE donnée pourrait être enregistrée comme un investissement direct soit de l'étranger soit à l'étranger et une entreprise donnée peut être une sœur au lieu d'un ID ou d'une EID.

4.13 Le graphique 4.2 sert à illustrer la relation d'investissement direct entre un ID et une EID, d'investissement à rebours entre une EID et un ID, et d'investissement entre deux entreprises sœurs entre lesquelles n'existe pas d'investissement en fonds propres.

Graphique 4.2



Dans cet exemple :

- A possède la totalité des fonds propres émis par B et par C (50 par B et 2 par C).
- C a mobilisé 350 sur les marchés de capitaux internationaux par l'émission de titres de dette. A a garanti ces titres.
- Sur les fonds levés par C, 100 sont prêtés à A et 250 à B.
- A, B et C sont toutes situées dans des économies différentes.

Selon le *Principe créances/engagements*, ces positions seraient enregistrées comme suit :

Pour A

Créances : Total
100

des investisseurs directs dans les entreprises d'investissement direct

52 Engagements : Total

de l'investisseur direct envers les entreprises d'investissement direct

fonds propres : dans B 50
: dans C 2

dette : envers C 100

Pour B

300

Engagements : Total

de l'entreprise d'investissement direct envers
l'investisseur direct

fonds propres : envers A	50
envers les entreprises sœurs	
dette : envers C	250

Pour C

Créances : Total

2

des entreprises d'investissement direct
dans l'investisseur direct

dette : dans A	100
----------------	-----

des entreprises d'investissement direct
dans les entreprises sœurs

Dette : envers B	250
------------------	-----

Total des créances pour A, B et C
402

350 Engagements : Total

de l'entreprise d'investissement direct
envers l'investisseur direct

fonds propres : envers A	2
--------------------------	---

Total des engagements pour A, B et C

En vertu du *Principe directionnel*, en utilisant l'approche standard pour le traitement des entreprises sœurs lorsque l'entreprise mère qui exerce le contrôle final est non résidente, ces positions seraient enregistrées comme suit :

Pour A

Investissement direct à l'étranger	-48
---	------------

Position de fonds propres détenus sur l'étranger

dans B	50
dans C	2

Position en instruments de dette détenus sur l'étranger
moins les engagements de dette de l'investisseur
direct envers l'entreprise d'investissement direct

envers C	-100
----------	------

Pour B

Investissement direct de l'étranger	300
--	------------

Position de fonds propres détenus par l'étranger	
envers A	50

Position en instruments dette détenus par l'étranger	
engagements de dette de l'entreprise	
d'investissement direct envers	
des entreprises sœurs	
envers C	250

Pour C

Investissement direct de l'étranger	-348
Position de fonds propres détenus par l'étranger	
envers A	2
<i>moins</i> les créances en instruments de dette	
de l'entreprise d'investissement direct envers	
l'investisseur direct	
envers A	-100
envers B	-250

Total de l'investissement direct à l'étranger (A, B et C) -48 Total de l'investissement direct de l'étranger (A, B et C) -48

En vertu du *principe directionnel*, en utilisant l'approche de traitement standard lorsque la résidence de l'entreprise mère qui exerce le contrôle en dernier ressort n'est pas connue (de sorte que les positions entre entreprises sœurs sont enregistrées comme «à l'étranger» pour les créances et «de l'étranger» pour les engagements), ces positions seraient enregistrées comme suit :

Pour A

Investissement direct à l'étranger	-48
---	------------

Position de fonds propres détenus sur l'étranger	
dans B	50
dans C	2

Position en instruments de dette détenus sur l'étranger	
<i>moins</i> les engagements de dette de l'investisseur direct	
envers l'entreprise d'investissement direct	
envers C	-100

Pour B

Investissement direct de l'étranger	300
Position de fonds propres détenus par l'étranger	
envers A	50

Position en instruments dette détenus par l'étranger	
engagements de dette de l'entreprise	
d'investissement direct envers	
des entreprises sœurs	

envers C

250

Pour C

Position en instruments de dette détenus sur l'étranger	250	Investissement direct de l'étranger	-98
		Position de fonds propres détenus par l'étranger envers A	2
Position en instruments de dette détenus sur l'étranger actif en instruments de dette dans une entreprise sœur		Position d'actif en instruments de dette détenus par l'étranger <i>moins</i> actif en instruments de dette de l'entreprise d'investissement direct envers l'investisseur direct	
dans B	250	envers A	-100

Investissement direct total à l'étranger (A, B et C) 202 **Investissement direct total de l'étranger (A, B et C) 202**

Exclusions de l'investissement direct

Comme noté au chapitre 3, les positions de dette entre intermédiaires financiers affiliés à l'exception des sociétés d'assurance et des fonds de pension (qui sont un sous-ensemble des sociétés financières), les dérivés financiers et les garanties ponctuelles qui n'ont pas été appelées sont exclues de l'investissement direct.

4.14 Les sociétés financières couvertes par ce cas sont les institutions de dépôts, les fonds communs de placement monétaires (FCPM), les fonds d'investissement autres que les FCMP et d'autres intermédiaires financiers à l'exception des compagnies d'assurances et des fonds de pension. (En d'autres termes, les définitions habituelles de l'investissement direct s'appliquent aux compagnies d'assurances, aux fonds de pension, aux autres institutions financières et aux auxiliaires financiers.) Toutes les positions de dette entre ces grands types de sociétés financières affiliées sont exclues de l'investissement direct (mais les positions de fonds propres entre tous les types de sociétés financières affiliées doivent être incluses dans l'investissement direct). Par exemple, les dépôts et autres montants prêtés par une banque (ou autre intermédiaire financier) mère à son entreprise d'investissement direct située à l'étranger qui est aussi un intermédiaire financier, ainsi que les dépôts et autres emprunts prélevés sur ces entreprises, ne doivent pas être classés dans l'investissement direct. L'une et l'autre parties affiliées doivent appartenir à l'un des types sélectionnés de sociétés financières, mais pas nécessairement au même.

4.15 Pour être en mesure d'identifier et d'exclure ces positions de l'investissement direct, les statisticiens doivent pouvoir déterminer qui est un intermédiaire financier. L'annexe II fournit une description plus complète des cinq types d'intermédiaires financiers dont il convient d'exclure les positions vis-à-vis d'autres intermédiaires financiers à l'étranger. Il est suggéré que le formulaire de collecte identifie séparément les entités *résidentes* qui répondent à la définition

de l'un quelconque de ces cinq types d'intermédiaires financiers. Cela fournira aux statisticiens une base pour des recherches ultérieures, car de très larges positions de dette de l'une quelconque de ces entreprises résidentes envers une entreprise étrangère apparentée peuvent être enregistrées à tort dans l'investissement direct.

4.16 Les positions de dette d'intermédiaires financiers envers des entités apparentées à l'étranger qui ne sont *pas* des intermédiaires financiers doivent être incluses dans l'investissement direct. Ainsi, les positions avec des institutions financières non résidentes qui ne sont pas des intermédiaires financiers, ainsi que les positions avec des institutions non financières non résidentes, sont incluses dans l'investissement direct.

4.17 En outre, comme il a été indiqué au chapitre 3, les dérivés financiers sont exclus de l'investissement direct. *Un contrat de dérivé financier est un instrument financier qui est lié à un autre instrument financier ou indicateur ou produit de base spécifique et par l'intermédiaire duquel des risques financiers spécifiques (tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de change, les risques de prix sur les actions et les produits de base, le risque de crédit, etc.) peuvent être négociés en tant que tels sur les marchés financiers.* Les transactions et positions en dérivés financiers sont traitées séparément des valeurs des articles sous-jacents auxquels ils sont liés.

4.18 Les garanties ponctuelles²⁰ de paiement par des tierces parties sont conditionnelles dans la mesure où le paiement n'est exigé qu'en cas de défaillance du débiteur principal. Elles sont, en conséquence, considérées comme au-delà du « périmètre des actifs »

²⁰ Voir la définition au paragraphe 3.5.

Appendice au chapitre 4 : communication de données au FMI

Les résultats de l'ECID doivent être communiqués au FMI au moyen de quatre formulaires types.

Formulaire type 1 (total de l'investissement de l'étranger par pays) :

Ce formulaire type représente l'investissement direct de l'étranger à communiquer par les pays participant à l'ECID.

1. IDE total de l'étranger pour le pays A
2. Participations
3. Dette
 - 3.a. Actifs
 - 3.b. Passifs

Formulaire type 1A (détail de l'investissement de l'étranger, par pays) :

Le FMI encourage vivement les pays à fournir les informations requises par le formulaire type 1A.

1. IDE total de l'étranger pour le pays A (= poste 2 plus poste 3)
 - 1.a. dont IDE de l'étranger avec des entreprises sœurs
 - 1.b. Actifs (créances des entreprises sœurs résidentes sur les entreprises sœurs non résidentes)
 - 1.c. Passifs (engagements des entreprises sœurs résidentes envers les entreprises sœurs non résidentes)
 2. Participations
 3. Dette (la somme des postes 3a et 3b est égale au poste 3, et la somme des postes 3c et 3d est égale au poste 3)
 - 3.a. Intermédiaires financiers résidents (comptes à recevoir moins comptes à payer)
 - 3.b. EID résidentes qui ne sont pas des intermédiaires financiers (comptes à recevoir moins comptes à payer)
 - 3.c. Actifs
 - 3.d. Passifs

Formulaire type 2 (total de l'investissement à l'étranger par pays) :

Les pays dont les investissements à l'étranger sont significatifs doivent remplir le formulaire type 2.

1. IDE total à l'étranger par pays
2. Participations
3. Dette
 - 3.a. Actifs
 - 3.b. Passifs

Formulaire type 2A (détail de l'investissement à l'étranger, par pays) :

1. IDE total à l'étranger pour le pays A (= poste 2 plus poste 3)
 - 1.a. dont IDE à l'étranger avec des entreprises sœurs
 - 1.b. Actifs (créances des entreprises sœurs résidentes sur les entreprises sœurs non résidentes)
 - 1.c. Passifs (engagements des entreprises sœurs résidentes envers les entreprises sœurs non résidentes)
2. Participations
3. Dette (la somme des postes 3a et 3b est égale au poste 3, et la somme des postes 3c et 3d est égale au poste 3)
 - 3.a. Intermédiaires financiers résidents (comptes à recevoir moins comptes à payer)
 - 3.b. Entreprises résidentes qui ne sont pas des intermédiaires financiers (comptes à recevoir moins comptes à payer)
 - 3.c. Actifs
 - 3.d. Passifs

Formulaire type 3 (métadonnées) :

Outre les données portées sur les formulaires, le FMI demande aux participants de communiquer des informations descriptives, dites métadonnées. On cherchera à obtenir les informations suivantes sur les investissements directs aussi bien de l'étranger qu'à l'étranger.

A. Les données sur l'investissement direct proviennent-elles d'une enquête par sondage ou d'un recensement ?

De l'étranger

- Enquête par sondage
- Recensement

À l'étranger

- Enquête par sondage
- Recensement

B. L'unité déclarante est-elle une entreprise ou un groupe local d'entreprises ?

- Entreprise
- Groupe local d'entreprises
- Mixte
- Ne sais pas

Veillez **indiquer en détail** si cette unité statistique est un groupe de sociétés soumises à un contrôle commun, s'il s'agit d'une seule société, etc. Autrement dit, veuillez décrire le niveau de consolidation de vos unités déclarantes.

C. Comment les positions d'actif et de passif des entreprises sœurs ou vis-à-vis d'elles sont-elles enregistrées ? Sur la simple base actifs/passifs (les positions d'actif étant comptabilisées dans les investissements directs à l'étranger et les positions de passif, dans les investissements directs de l'étranger), ou sont-elles classées parmi les investissements à l'étranger ou de l'étranger, selon que la société mère détentrice du contrôle ultime (SMCU) est résidente ou non résidente ?

- Simple base actifs/passifs
- Suivant le principe du contrôle ultime
- Mixte
- Ne sais pas

D. Si vous appliquez le principe du contrôle ultime, considérez-vous la SMCU comme étant la société mère commune des entreprises sœurs résidentes et non résidentes ? Ou la considérez-vous comme étant la société mère qui a le contrôle de l'entreprise résidente, même lorsque ce n'est pas elle qui a le contrôle de l'entreprise sœur non résidente ?

- Société mère commune des entreprises sœurs résidentes et non résidentes

ou

- Société mère qui a le contrôle de l'entreprise résidente même lorsque ce n'est pas elle qui a le contrôle de l'entreprise non résidente

ou

- Ne sais pas

ou

- Autres (veuillez préciser)

E. Lorsqu'il n'y a pas contrôle de l'entreprise sœur résidente

- vos instructions appellent-elles les répondants à considérer une entreprise résidente qui est une entreprise affiliée (c'est-à-dire détenue à moins de 50 % par son investisseur direct étranger) comme n'ayant pas de SMCU ?

ou

vos instructions appellent-elles les répondants à considérer la SMCU de l'investisseur *direct étranger immédiat* comme étant celle de l'entreprise résidente ?

ou

considérez-vous une entreprise affiliée résidente qui est une entreprise sœur comme étant sa propre SMCU, c'est-à-dire que les SMCU des entreprises affiliées résidentes sont considérées comme résidentes lorsqu'aucune entreprise n'y détient une participation majoritaire ?

ou

vos instructions ne couvrent pas cette question.

S'il y a lieu, veuillez préciser quelle méthode vous utilisez lorsque deux investisseurs directs étrangers ou plus détiennent des participations égales.

F. Principe de valorisation des participations

F. 1 Quelles méthodes utilisez-vous pour valoriser les placements dans des participations cotées ?

- Prix du marché (c'est-à-dire prix publiés ou cotés)
- Coût historique
- Fonds propres à leur valeur comptable
- Valorisation par les directeurs
- Valeur nette des actifs
- Ne sais pas
- Autres (veuillez préciser)

F. 2 Quelles méthodes utilisez-vous pour valoriser les placements dans des participations non cotées?

- Coût historique
- Fonds propres à leur valeur comptable
- Valorisation par les directeurs
- Valeur nette des actifs
- Ne sais pas
- Autres (veuillez préciser)

G. Instruments de dette

G. 1 Titres de créance

G.1.1 Quelles méthodes utilisez-vous pour valoriser les positions d'investissement direct dans des titres de créance ?

- Valeur de marché
- Coût historique
- Coût amorti
- Valeur nominale
- Prix d'émission
- Juste valeur
- Ne sais pas
- Autres (veuillez préciser)

G.1.2 Les intérêts courus sont-ils inclus dans la valeur du titre de créance ?

- Oui
- Non
- Mixte
- Ne sais pas

G.1.3 Si un titre de créance est libellé en monnaie étrangère, le taux de change utilisé est-il le taux de change à la date de référence ?

- Oui
- Non
- Mixte
- Ne sais pas

G.2. Instruments de dette autres que les titres de créance

G.2.1. Quelles méthodes utilisez-vous pour valoriser les positions d'investissement direct dans des instruments de dette autres que les titres de créance ?

- Valeur nominale
- Juste valeur
- Ne sais pas
- Autres (veuillez préciser)

G.2.2. Les intérêts courus sont-ils inclus dans la valeur de ces instruments de dette ?

- Oui
- Non
- Mixte
- Ne sais pas

G.2.3 Si un instrument de dette est libellé en monnaie étrangère, le taux de change utilisé est-il le taux de change à la date de référence ?

- Oui
- Non
- Mixte
- Ne sais pas

H. Le cas échéant, quelles méthodes avez-vous utilisées pour estimer les données sur les entreprises non répondantes ? Veuillez donner des précisions.

I. Quelles ont été vos principales sources d'information dans la construction de votre cadre d'échantillonnage des entreprises d'investissement direct résidentes et des investisseurs directs résidents ?

- Informations accessibles au public provenant des médias et autres sources de ce type
- Annuaire des associations de commerce
- Listes d'entreprises utilisées comme cadres d'échantillonnage dans d'autres collectes de données (sur les investissements non directs)
- Annuaire téléphonique
- Autres (veuillez préciser)

Formulaire type 4 (impact d'ensemble de la réalisation de l'ECID sur la qualité globale des données) :

Veuillez indiquer quelles améliorations ont apportées à vos estimations pour 2009, grâce, au moins en partie, à votre participation à l'ECID. En particulier :

A. Votre organisation a-t-elle élargi ses enquêtes pour qu'elles couvrent de manière plus exhaustive les positions entre entreprises sœurs résidentes et non résidentes ?

- Oui
- Non

B. Votre organisation a-t-elle modifié sa méthode de valorisation des prises de participation au titre de l'investissement direct pour mieux se conformer aux normes ?

- Oui
- Non

En particulier,

avez-vous modifié le principe de valorisation des participations non cotées pour les évaluer sur la base des **fonds propres à leur valeur comptable pour les positions bilatérales** ?

- Oui

- Non
- La base des fonds propres à leur valeur comptable était déjà utilisée

avez-vous modifié le principe de valorisation des participations cotées pour les évaluer désormais aux prix publiés ou cotés ?

- Oui
- Non
- La base des prix publiés ou cotés était déjà utilisée

C. Votre organisation a-t-elle modifié sa méthode de valorisation des placements dans des instruments de dette au titre de l'investissement direct pour mieux se conformer aux normes ?

- Oui
- Non

En particulier,

avez-vous modifié le principe de valorisation des prêts et autres positions de dette interentreprises, à l'exception des titres, pour utiliser désormais la valeur nominale ?

Pour les investissements de l'étranger

- Oui
- Non
- La valeur nominale était déjà utilisée

Pour les investissements à l'étranger

- Oui
- Non
- La valeur nominale était déjà utilisée

Avez-vous modifié le principe de valorisation des positions sur titres de créance pour les évaluer désormais à la valeur de marché ?

Pour les investissements de l'étranger

- Oui
- Non
- La valeur de marché était déjà utilisée

Pour les investissements à l'étranger

- Oui

- Non
- La valeur de marché était déjà utilisée

D. Votre organisation exclut-elle désormais toutes les positions de dette permanente et non permanente entre intermédiaires financiers (à l'exception des compagnies d'assurances et des fonds de pension) ou s'efforce-t-elle de les exclure de façon plus systématique qu'auparavant ?

- Précédemment incluses, elles sont maintenant exclues
- Des efforts sont faits pour les exclure, mais sans résultats bien clairs
- Nous n'avons pas cherché à identifier ces positions
- Ces positions étaient déjà exclues des investissements directs

E. Votre organisation a-t-elle actualisé ou amélioré l'instrument de collecte des données (c'est-à-dire le formulaire d'enquête sur les entreprises d'investissement direct et/ou les investisseurs directs) afin de le rendre plus intelligible ?

- Oui
- Non

F. Votre organisation a-t-elle ajouté des précisions dans ses enquêtes sur les sociétés mères détenant le contrôle ultime ?

- Oui Dans ce cas, veuillez nous envoyer une copie des dites précisions par courriel à.....
- Non

G. Dans le traitement de ces enquêtes, votre organisation a-t-elle ajouté des sociétés à ses listes de distribution ?

- Oui
- Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nombre des entreprises ajoutées en pourcentage du total précédent.

Votre organisation a-t-elle assuré plus systématiquement le suivi des non-répondants ?

- Oui
- Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser.

Votre organisation a-t-elle publié des données avec une répartition géographique plus détaillée qu'auparavant ?

- Oui

Non

Votre organisation a-t-elle apporté d'autres améliorations au traitement, ne serait-ce qu'en partie du fait de sa participation à l'ECID ?

Oui

Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser.

H. Veuillez communiquer toute autre observation pertinente sur la participation de votre organisation à l'ECID.

I. Veuillez fournir une évaluation globale de l'impact des améliorations des données relatives aux investissements directs sur la qualité globale de ces données.

Très grand

Grand

Sensible

Pas sensible

CHAPITRE 5. MISE EN ŒUVRE DE L'ECID

Calendrier

Pour procéder à une enquête auprès des entreprises, il importe d'élaborer un calendrier. Le calendrier sert deux grands objectifs : identifier les tâches et établir l'ordre de leur succession afin de remplir les objectifs de l'enquête.

5.1 Dans l'ECID, le calendrier des pays qui n'ont jamais procédé à une enquête sur les positions d'investissement direct sera différent de celui des pays qui en effectuent régulièrement. Le diagramme ci-après définit les grandes lignes du cadre à suivre pour établir un calendrier, qui pourront être adaptées aux situations nationales.

Responsabilité de la production des statistiques de l'investissement direct

5.2 Dans de nombreux pays, une loi statistique ou des dispositions officielles confèrent à la banque centrale ou à un office statistique l'autorité de recueillir les informations que nécessite la participation à l'ECID²¹.

5.3 Dans certaines économies, les responsabilités de la collecte des données sur l'investissement direct peuvent être réparties entre deux organismes ou davantage. Par exemple, la banque centrale peut être chargée d'obtenir les données des institutions financières, et l'office national de la statistique celles des entités non financières. Dans d'autres économies, le rôle de l'organisme chargé d'approuver les investissements peut être très important. Obtenir la participation de tous les organismes concernés améliorera la couverture et l'exactitude globale des données finalement collectées. Le questionnaire d'enquête devra préciser clairement l'organisme ou les organismes qui auront accès aux données communiquées.

Création/mise à jour d'un cadre d'enquête

5.4 Le cadre d'enquête comprend l'ensemble des unités soumises à l'enquête sur l'investissement direct et les détails relatifs à ces unités qui peuvent faciliter la conduite de l'enquête. «Le cadre d'enquête a plus d'influence que tout autre aspect de la conception de l'enquête sur la couverture de l'enquête»²² et donc sur la mesure de l'investissement direct.

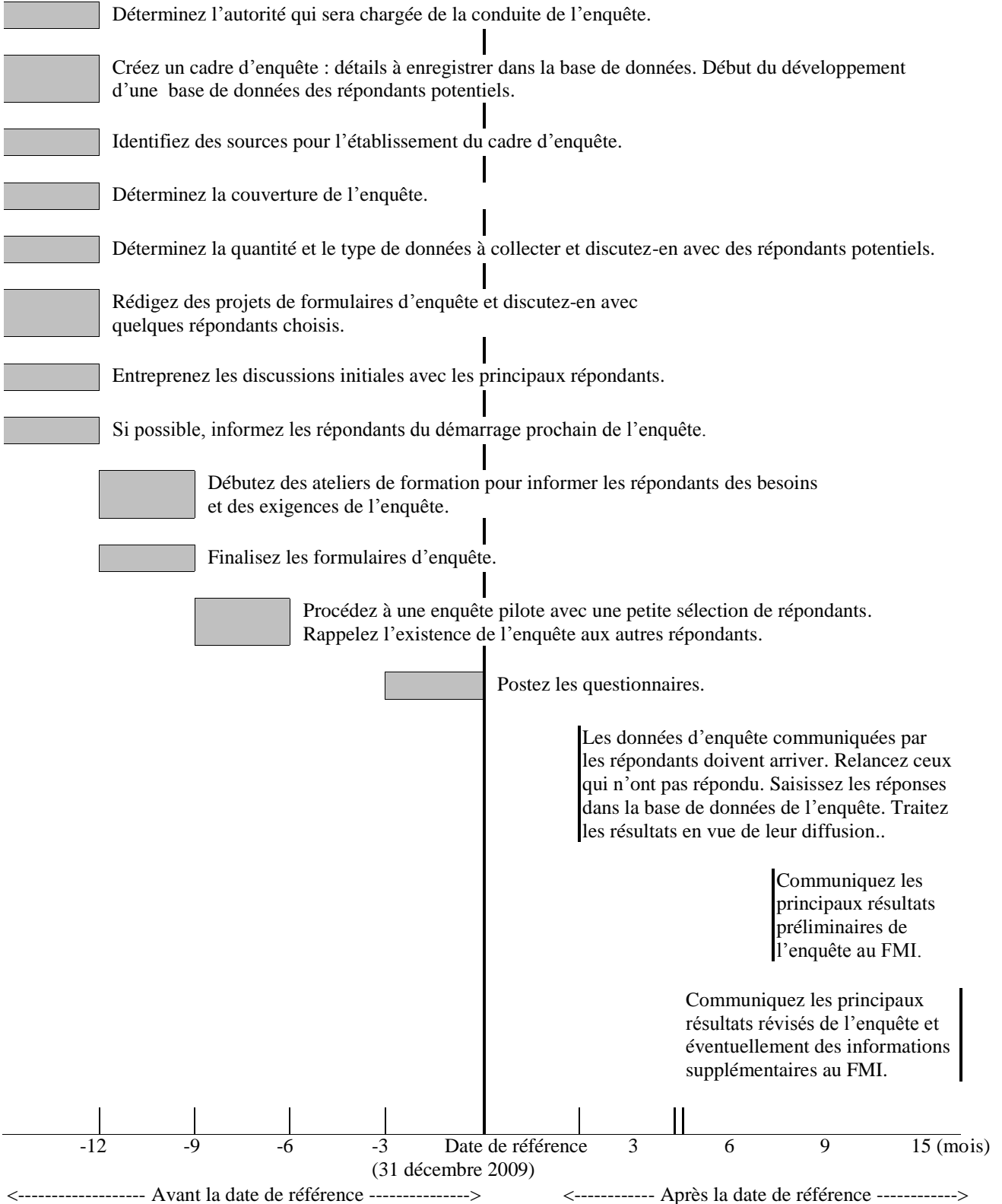
5.5 Le cadre d'enquête peut servir à établir la liste des unités d'investissement direct ainsi qu'à faciliter certaines des étapes de la conduite de l'enquête, notamment par l'enregistrement et le suivi des informations relatives aux unités objet de l'enquête.

²¹ Le Département des statistiques du FMI se tient à disposition pour étudier les projets de législation ou de modification de législations existantes visant à permettre la conduite de l'ECID ou l'établissement d'autres statistiques macroéconomiques. Une autorité légale bien conçue stipulera que la communication des informations statistiques est obligatoire, et que les données sont confidentielles et ne seront pas divulguées à des tierces parties sans l'accord du répondant.

²² OCDE, *Manuel sur la mesure de l'économie non observée*.

Projet de calendrier pour la conduite d'une enquête sur l'investissement direct

TÂCHE



Informations requises dans le cadre d'enquête

5.6 Il convient d'établir le cadre d'enquête au plus tard 12 mois et de préférence 18 mois avant la date de référence de l'enquête.

5.7 Le cadre d'enquête doit comporter les informations pertinentes sur chaque répondant et peut servir de système de suivi des contacts avec les répondants.

Informations relatives aux répondants :

Nom du répondant

Code d'identification/numéro de registre ou d'entreprise du répondant

Adresse du répondant

Personne à contacter chez le répondant/personne habilitée à signer le formulaire

Désignation de la personne à contacter/personne autorisée

Numéro de téléphone de la personne à contacter/personne autorisée

Numéro de télécopieur et adresse de courriel de la personne à contacter/personne autorisée

Code d'activité du répondant (c'est-à-dire secteur d'activité du répondant)

Code d'investissement du répondant (investissements directs de l'étranger ou à l'étranger, ou pas d'investissements à l'étranger?)

Exercice financier/budgétaire de l'entreprise du répondant (c'est-à-dire la période comptable)

Journal d'enquête :

Une collecte de données bien intégrée comporte la tenue d'un journal complet des réponses, recueillant les renseignements relatifs au répondant et permettant de suivre l'état des réponses.

Détails du journal d'enquête :

Date à laquelle les lettres/questionnaires sont envoyés (peut être saisie automatiquement par ordinateur)

Date limite de réponse

État des réponses (a répondu, entreprise liquidée, pas de réponse, répondant propriété d'une autre entreprise qui répondra)

Date de réception de la première réponse

Date du premier et du second suivi

Date de modification — dossier révisé

Informatisation du cadre d'enquête

5.8 L'informatisation du cadre d'enquête peut faire gagner du temps et économiser du travail aux statisticiens et réduire les possibilités d'erreurs dans les rapports avec les déclarants de l'enquête. Il est aussi nécessaire d'assurer avec soin la maintenance de la base de données, par exemple en tenant compte des changements d'adresse, des modifications des noms des entreprises, etc.

Les statisticiens nationaux doivent s'appliquer, entre autres, à :

- définir les flux d'information avec la base de données (le recours aux graphiques et aux diagrammes peut être utile au stade de la planification);
- définir les modalités d'utilisation du système informatisé pour effectuer des requêtes et produire des états;
- concevoir une structure de codage qui saisisse les caractéristiques importantes de chaque répondant. Ceci permet de trier et d'analyser les répondants et de suivre les cas de non-réponse;
- s'assurer que le logiciel et le matériel informatique suffiront à la tâche, par exemple que les capacités mémoire et de traitement permettront des temps de réponse et d'extraction acceptables;
- prévoir un temps suffisant pour permettre un essai complet du système avant son entrée en service «effectif»;
- sauvegarder régulièrement des copies des données et des logiciels et les stocker à la fois sur site et en un endroit éloigné afin que les fichiers puissent être restaurés en cas de panne système;
- assurer la sécurité des systèmes et de l'accès aux installations;
- produire une documentation complète du système;
- prévoir un système d'archivage approprié des documents produits dans ce cadre, notamment les questionnaires d'enquête remplis.

Utilisation du cadre d'enquête

5.9 Dès le début de l'enquête nationale, les avantages d'un cadre d'enquête informatisé efficace deviennent évidents. Ces avantages se font sentir à la fois au stade initial de l'envoi des questionnaires d'enquête par la poste, au stade du suivi et au-delà. Certains d'entre eux sont présentés ci-après pour donner aux statisticiens nationaux une idée des possibilités qu'offre une base de données informatisée.

5.10 Au stade initial, les statisticiens doivent imprimer et expédier les formulaires d'enquête et les lettres de présentation qui les accompagnent. À cette fin, ils peuvent générer les étiquettes d'expédition à partir de la base de données informatisée. Simultanément, on peut établir la liste des répondants de l'enquête auxquels seront envoyés les questionnaires (par exemple en affectant la valeur «oui» à la variable «envoi courrier»). Les statisticiens peuvent aussi contrôler la qualité de ce processus afin de s'assurer que les répondants reçoivent bien le(s) formulaire(s) approprié(s).

5.11 Ceci est particulièrement important si le publipostage comporte plus d'un type de questionnaire d'enquête. Si l'office statistique n'a jamais jusque-là procédé à une enquête sur

l'investissement direct, il peut être utile d'accompagner le formulaire d'enquête d'une carte postale — ou user de toute autre technique similaire — que les répondants pourront renvoyer pour accuser réception du questionnaire et identifier la personne à contacter chez eux. De cette manière, les statisticiens peuvent identifier rapidement les problèmes et entamer une action de suivi²³. Le statisticien national devra noter, dans le journal d'enquête, les entités qui ont renvoyé la carte postale. Les statisticiens nationaux devront enregistrer dans le journal d'enquête l'arrivée des questionnaires remplis, ainsi que la date de réception; toutes les modifications nécessaires au contenu de la base de données, par exemple nom, adresse, etc., peuvent être effectuées à ce moment. Les statisticiens peuvent générer un état afin de vérifier que les saisies ont bien été faites correctement. Par la suite, ils pourront distribuer les questionnaires d'enquête aux personnes appropriées aux fins de la saisie des données et de leur vérification.

5.12 Pour diverses raisons, les répondants pourront souhaiter contacter le statisticien grâce aux coordonnées de contact imprimées sur les questionnaires. Le statisticien devra conserver la trace des conversations téléphoniques et/ou lettres importantes (comme les demandes de report de la date limite d'envoi des questionnaires de l'enquête) soit dans un fichier manuel, soit sous forme de note en regard de la fiche concernée dans le journal d'enquête, ainsi qu'un commentaire décrivant la suite donnée à la requête. Si un des répondants à l'enquête demande un délai supplémentaire pour remplir le formulaire, le statisticien prend note de cette information afin d'éviter l'envoi de rappels inutiles. Dans ce cas, l'état du journal d'enquête est modifié pour indiquer «en contact», et les procédures de suivi sont suspendues pour un temps déterminé. Lorsqu'il est demandé d'envoyer de nouveaux exemplaires des questionnaires d'enquête, il est procédé à un nouvel envoi, et des formulaires additionnels sont envoyés au répondant tandis que les procédures de suivi restent en place. Si des informations mises à jour sont fournies, le statisticien actualise le contenu de la base de données et procède à une vérification afin de confirmer que les détails corrects ont bien été enregistrés.

5.13 Au stade de la planification, il importe d'envisager quels champs seront remplis automatiquement par le système informatique. Par exemple, le champ «date d'envoi par la poste» doit-il être mis à jour directement par le logiciel de publipostage? Prévoir un espace suffisant pour les adresses, etc.; il pourrait être indiqué de subdiviser les champs de certains postes (en distinguant, par exemple, le code postal du reste de l'adresse). Soyez prudents en affectant les champs d'une valeur par défaut et (à titre de précaution contre d'éventuelles erreurs) maintenez un fichier distinct accessible en ligne, donnant la liste des types de données dont la saisie est acceptable actuellement dans un champ donné, de sorte que les types non conformes soient rejetés, par exemple la saisie d'une lettre dans un champ qui ne peut «accepter» que des chiffres. Il est aussi utile de prévoir un espace «commentaire» à l'usage du déclarant.

5.14 Lorsque la date limite d'envoi des formulaires d'enquête remplis est passée, le statisticien national peut identifier les répondants en retard à partir du journal d'enquête, sur la base de la

²³ Pour l'enquête coordonnée sur l'investissement de portefeuille, les autorités des États-Unis ont trouvé utile de publier une notice d'enquête ayant force de loi, qui annonçait l'enquête et stipulait que toute institution répondant aux directives de déclaration était légalement tenue d'y répondre, que l'institution ait ou non reçu un questionnaire d'enquête. Cette approche est susceptible de recruter quelques firmes non enregistrées dans la base de données. Des approches similaires peuvent être envisagées par des pays participant à l'ECID, mais cela dépend des dispositions institutionnelles et juridiques locales.

valeur «en attente» attribuée à la variable «réponse» et de la date d'envoi du courrier, et préparer les étiquettes pour les enveloppes et les documents de suivi.

5.15 Un certain nombre d'états peuvent être produits de manière régulière pour évaluer la situation de l'enquête :

états des opérations : listes des modifications apportées aux dossiers, triés par nom, code identificateur, date, etc.

états du journal d'enquête : décomptes sommaires des formulaires d'enquête expédiés, reçus, et pourcentage de réponses en attente; journal d'enquête listant tous les répondants de l'enquête et leur situation vis-à-vis de l'enquête, triés par nom, code identificateur, etc.

Détermination de la couverture de l'enquête sur l'investissement direct (échantillonnage ou recensement)

5.16 Nombre des sources d'information n'indiqueront pas si l'unité est un investisseur direct ou une entreprise d'investissement direct. Un des moyens d'identifier les relations d'investissement direct consiste à conduire une brève enquête exploratoire, mais tous les pays ne pratiquent pas cette approche.

5.17 L'une des principales raisons d'entreprendre l'ECID étant d'améliorer la qualité globale des statistiques d'investissement direct, les économies participantes ont accepté de fournir des informations aussi complètes que possible. Cela signifie qu'il est nécessaire de décider s'il convient d'entreprendre un recensement, ou d'établir des données à partir d'un sondage aussi étendu que possible.

5.18 Les pays qui n'ont pas déjà conduit une enquête sur l'investissement direct auront tout intérêt à se concentrer initialement sur les plus grandes entreprises de leur économie, les firmes plus petites recevant moins d'attention. Ce n'est qu'après avoir acquis l'expérience de l'établissement des statistiques d'investissement direct qu'il conviendra d'envisager des méthodes plus sophistiquées d'établissement des données, comme de conduire une enquête par sondage avec une estimation des firmes extérieures à l'échantillon. En l'absence d'une bonne compréhension de la taille et de l'importance relatives des entreprises sondées, le lancement d'une enquête par sondage risque de produire des données impossibles à extrapoler de façon fiable (voir ci-dessous la section «Comment traiter un taux de couverture limité ou de faibles taux de réponse») au total de l'univers.

5.19 Un recensement est important pour les estimations, car il fournit la référence qui servira à estimer l'univers dans les enquêtes ultérieures — dans lesquelles il pourra être fait usage d'échantillonnages. Pour les statistiques de l'investissement direct, il n'est pas nécessaire de procéder à un recensement chaque année. L'entretien d'une base de données à jour de toutes les additions (et suppressions) est un élément essentiel du maintien d'estimations aussi exactes que possible. Évidemment en l'absence d'une enquête de recensement, il sera difficile d'extrapoler les données.

5.20 Comme l'ECID est destinée à fournir des résultats aussi complets que possible, les pays qui procèdent déjà à des enquêtes d'investissement direct doivent faire des efforts supplémentaires pour étendre leur couverture et pour garantir des résultats aussi exacts et complets que possible, et les communiquer en temps opportun. Cet effort supplémentaire exigera une base de données aussi actualisée que possible.

5.21 La conduite d'une enquête exige une connaissance préalable de la taille approximative de l'univers. La *taille* de l'univers comporte deux grandes dimensions : le nombre d'entités de l'univers et la valeur individuelle de leurs actifs et passifs d'investissement direct. Comme, dans toute enquête, les statistiques économiques portent principalement sur des valeurs, une enquête sur l'investissement direct doit porter sur les entités qui représentent des montants substantiels. À cet égard, il pourrait être indiqué de procéder à un recensement de celles des entreprises qui représentent, par exemple, 90 % du total des engagements envers des ID (ou des créances sur des EID) et de déterminer les 10 % restants sur la base d'une enquête par sondage ou d'une estimation modélisée. Cependant, il importe également de souligner qu'il existe une demande croissante pour des données sur les petites et moyennes entreprises (PME), de sorte que, si on recourt à une enquête par sondage pour les entreprises dont la contribution au total de l'investissement direct est la plus petite, il peut être utile d'avoir cette information présente à l'esprit pendant la conception de l'échantillon, afin que les informations détaillées sur les PME soient suffisamment robustes pour l'analyse, en particulier au niveau des branches d'activité.

Préparation des questionnaires d'enquête

5.22 Le chapitre 3 présente des modèles de formulaires pour les enquêtes sur l'investissement direct de l'étranger comme à l'étranger. Ils peuvent servir de point de départ pour les questionnaires qui serviront à collecter les données, et ils pourront être modifiés en fonction des circonstances locales. Dans certains cas, lorsqu'une EID est également un ID, il peut être avantageux de combiner les renseignements demandés en un questionnaire unique.

5.23 La base d'une grande partie des informations à recueillir est le bilan de l'entité, et les informations collectées doivent tenir compte des normes comptables observées par les répondants dans la préparation et la mise à jour de leurs livres de comptes.

5.24 Le questionnaire doit indiquer que les informations seront collectées à des fins statistiques et qu'aucun renseignement confidentiel ne sera divulgué sans le consentement de la personne concernée. Il peut être utile de souligner que l'enquête est conduite dans le cadre d'une initiative internationale coordonnée par le FMI. De même, le questionnaire doit offrir des conseils sur la manière dont l'information doit être fournie, la date de mesure choisie, la monnaie utilisée pour la valorisation, les principes de valorisation, ainsi que certains renseignements additionnels — tels que les coordonnées de la personne à contacter et la branche d'activité de l'entreprise. Pour l'investissement direct à l'étranger, le questionnaire doit signaler que les informations à communiquer doivent être celles en usage dans les livres de l'EID, plutôt que dans ceux de l'ID. Cela facilitera les comparaisons internationales (car les informations sur l'investissement direct de l'étranger seront les mêmes) et il est probable que les informations tirées des livres de l'EID seront davantage à jour.

Communication avec les répondants

Vers la fin de décembre 2008 (c'est-à-dire *12 mois environ avant la date de référence de l'enquête*) :

Ayant identifié un grand nombre des principales entreprises d'investissement direct (et/ou d'investisseurs directs), les statisticiens nationaux doivent élaborer un formulaire d'enquête approprié, qui devra être testé sur le terrain avec les principaux répondants pour a) les informer que l'enquête sera entreprise dans le courant de l'année suivante, et b) leur donner l'occasion de commenter le formulaire d'enquête et de poser des questions.

Des entretiens en personne avec les principaux répondants sont un moyen très efficace d'éliminer d'éventuels problèmes de déclaration, et de limiter ainsi l'étendue du suivi nécessaire et d'améliorer la qualité des données. Dans les enquêtes pour l'établissement de statistiques économiques, les dossiers comptables sont essentiels. Il arrive souvent que les comptables et les statisticiens économiques utilisent la même terminologie, mais les significations peuvent être différentes. De même, les statisticiens économiques utilisent parfois des termes (tels que «investissement direct») qui peuvent n'être pas compris dans la terminologie de la comptabilité. Les détails de ce type peuvent être clarifiés afin d'améliorer les instructions données aux répondants.

Le formulaire d'enquête devra identifier l'organisme chargé de conduire l'enquête sur l'investissement direct et sous l'autorité duquel les données sont collectées, y compris, le cas échéant, les sanctions pour défaut de déclaration. Voir la section ci-dessus («Responsabilité de la production des statistiques de l'investissement direct») pour les détails supplémentaires concernant les dispositions officielles de la conduite d'une enquête.

Notification préalable aux répondants identifiés, si possible

À peu près vers la même date, c'est-à-dire *12 mois environ avant la date de référence*, si les ressources le leur permettent, les statisticiens pourraient envoyer une notification à tous les répondants identifiés pour les informer de la conduite de l'enquête sur les positions d'investissement direct, de la date de référence, et leur communiquer un résumé des renseignements qui seront demandés.

Séminaires de formation, si possible

Vers la fin de mars 2009 (c'est à dire *9 mois environ avant la date de référence de l'enquête*) :

Outre les entretiens particuliers avec certains des principaux répondants, si les ressources disponibles le permettent, il peut être utile pour les statisticiens d'organiser des séminaires à l'intention des répondants. Ces séminaires pourraient examiner le formulaire d'enquête et identifier tous les points qui peuvent ne pas être familiers aux répondants (tels que les concepts de *résidence* ou de *centre d'intérêt économique prédominant*). Il convient de préciser que les renseignements communiqués sont confidentiels et que seules des données agrégées seront publiées. Les séminaires facilitent aussi les relations publiques et permettent

aux statisticiens d'informer les répondants des motifs de l'enquête. Les séminaires sont aussi une autre bonne occasion d'affiner la mise au point du questionnaire.

Galop d'essai, si possible

Vers la fin de juin 2009 (c'est-à-dire *6 mois environ avant la date de référence de l'enquête*) :

La conduite d'un galop d'essai avec un échantillon de répondants six mois environ avant la date de référence peut présenter des avantages, si les ressources le permettent. Cela peut mettre en lumière les points du questionnaire dont l'interprétation pose problème aux répondants, et servir également à mettre à l'épreuve le système de traitement du statisticien. Détecter et résoudre les problèmes à ce stade permettront d'éviter des problèmes à un stade ultérieur, plus critique.

Vers la fin de novembre 2009 (c'est-à-dire *1 mois environ avant la date de référence de l'enquête*) :

Contactez les répondants (par courrier ou courriel) pour leur rappeler la date de référence de l'enquête et la date limite pour l'envoi des données peut améliorer le taux de réponse, au moins initialement.

Expédiez les questionnaires, accompagnés de cartes d'accusé de réception, si possible

Vers la fin de janvier 2010 (c'est-à-dire *1 mois environ après la date de référence de l'enquête*) :

Si les ressources le permettent, il peut être utile de joindre aux questionnaires envoyés aux répondants des cartes d'accusé de réception que les répondants devront renvoyer aux statisticiens afin d'indiquer que le formulaire a bien été reçu. Il sera demandé aux répondants de renvoyer ces cartes immédiatement après réception. Lorsqu'une réponse est reçue, il convient de noter le fait dans la base de données. Les réponses qui nécessitent un suivi doivent aussi faire l'objet d'une note dans la base de données.

Date de la communication par les répondants

Vers la fin de mars 2010 (c'est-à-dire *3 mois environ après la date de référence de l'enquête*) :

Il est recommandé de demander communication des données de l'enquête dans les trois mois suivant la date de référence. Si l'on attend davantage, les répondants peuvent oublier de remplir et de renvoyer le questionnaire. Les statisticiens doivent relancer ceux des répondants qui n'auront pas renvoyé le questionnaire. Quand une réponse est reçue, le fait est noté dans la base de données. Lorsqu'un suivi est nécessaire, cela aussi doit être noté dans la base de données.

Comment traiter un taux de couverture limité ou de faibles taux de réponse

5.25 Comme le FMI souhaite que les informations recueillies par l'ECID soient fournies dans les neuf mois suivant la date de référence, certains pays risquent de s'apercevoir qu'ils ne disposent pas de l'ensemble des réponses à l'enquête. Afin de communiquer des données qui donnent une représentation approchée de l'univers, il existe divers moyens de produire des estimations.

5.26 Les pays qui ont déjà procédé antérieurement à des enquêtes sur l'investissement direct et ont préparé des estimations des positions de l'univers peuvent utiliser les estimations précédentes comme point de départ. Par exemple, si une enquête précédente avait sollicité des données, auprès de 100 entreprises, sur les créances et engagements d'investissement direct ventilées par économie de contrepartie, et qu'à la date limite d'envoi en vue de la communication au FMI, des réponses n'ont été obtenues que de 50 entreprises, le statisticien pourra prendre les données des positions d'investissement direct les plus récemment communiquées ou estimées applicables à ces entreprises — en principe les positions fin 2008 — et les mettre à jour pour 2009 en leur ajoutant une estimation des flux de balance des paiements en 2009. Si les données le permettent, on pourra également procéder à des ajustements pour en prendre en compte les variations de taux de change.

5.27 Dans certains cas, la base de données peut révéler que la propriété de certaines entreprises a changé — elles peuvent, par exemple, avoir été vendues à d'autres, résidentes d'autres économies, et ces ventes ont été signalées dans la presse financière et saisies dans la base de données. Dans ce genre de cas, au lieu de se limiter aux ventilations par pays déclarées dans l'enquête précédente, le statisticien pourra les ajuster en fonction des renseignements contenus dans la base de données.

5.28 Ce genre d'approche peut fournir des estimations raisonnablement bonnes des données de position. Les méthodes utilisées pour calculer les estimations de l'univers, quand le taux de réponse est inférieur à 100 %, doivent être décrites dans les métadonnées.

5.29 Cependant, dans les pays qui n'ont pas déjà conduit d'enquêtes sur les positions d'investissement direct, il peut s'avérer nécessaire de recourir à d'autres méthodes. On pourra commencer par utiliser les données qui sont communiquées dans les délais pour servir à l'estimation préliminaire. Toute expansion de ces données au niveau d'un univers sera nécessairement basée sur le jugement du statisticien. Des métadonnées devront être fournies expliquant la technique utilisée pour l'expansion. Une technique possible serait de comparer les entreprises qui ont déclaré à temps leurs données avec celles qui ne l'ont pas fait — si l'on pense que les entreprises qui ont communiqué des données sont plus nombreuses, plus grandes et davantage susceptibles d'être actives dans l'investissement direct que celles qui n'ont pas répondu, il convient peut-être alors de n'augmenter les données communiquées que modérément, voire pas du tout.

Vérification/validation des données collectées

5.30 Si, en dépit de tous les préparatifs, les répondants à l'enquête soumettent des données de mauvaise qualité, l'intérêt de l'exercice est compromis.

5.31 Les statisticiens qui conduisent pour la première fois une enquête nationale doivent vérifier avec une vigilance particulière les données communiquées. Lorsque les répondants ont l'habitude de remplir les formulaires d'enquête, la probabilité d'erreurs importantes diminue dans une certaine mesure.

5.32 Les statisticiens nationaux peuvent procéder à des vérifications/validation à plusieurs niveaux. Les statisticiens peuvent inclure des contrôles dans le formulaire d'enquête, vérifier les données d'enquête par croisement avec d'autres données communiquées et élaborer des contrôles analytiques.

5.33 Cette section offre quelques conseils sur une variété de contrôles possibles. Néanmoins, il convient de se rappeler que plus le formulaire d'enquête sera adapté aux conditions locales, plus les répondants à l'enquête auront été consultés au sujet de ce qui est attendu d'eux, et plus la probabilité de recevoir des données de bonne qualité et — peut-être tout aussi important — d'obtenir leur coopération sera grande, si le statisticien national doit poser des questions sur les données fournies par le répondant.

5.34 Comme l'un des buts de l'ECID est d'échanger des données comparables entre les pays participants, les statisticiens nationaux vont recevoir des données sur les engagements d'investissement direct de leurs résidents vis-à-vis des non-résidents et sur leurs créances envers eux. Il devrait être possible de pratiquer quelques contrôles d'ensemble sur les données reçues, soit par pays de contrepartie individuellement, soit globalement — c'est-à-dire sur le total des engagements envers des non-résidents. Les sous-sections qui suivent portent sur les divers contrôles.

Vérification/validation des données au moyen du questionnaire

5.35 Plus tôt les erreurs sont détectées et corrigées, mieux cela vaut. Pour cette raison, il est recommandé aux statisticiens nationaux d'envisager la conception d'un questionnaire d'enquête qui comporte des contrôles de qualité intégrés et/ou recueil des informations supplémentaires, qui pourront servir à vérifier la cohérence. Cependant, si des informations supplémentaires sont requises, elles devront être réduites au strict minimum, et le statisticien national devra préciser clairement dans quel but elles sont collectées.

5.36 Parmi les instruments qui peuvent aider à relever la qualité des données se trouvent divers systèmes informatiques qui permettent une vérification interne, notamment des tableurs du commerce; des systèmes de gestion de bases de données relationnelles; et des systèmes de gestion de bases de données de séries temporelles. Il est possible d'écrire des procédures logicielles simples de vérification pour traiter les données communiquées. Les contrôles pourraient comporter certains des éléments suivants :

Si les totaux des créances et des engagements sont déclarés (y compris les fonds propres des actionnaires), sont-ils égaux?

Les créances sur les EID (engagements envers les ID) sont-elles inférieures au total des créances (engagements)?

Les opérations enregistrées (dans la balance des paiements) sont-elles cohérentes avec les données des positions communiquées²⁴?

Lorsque les revenus sont communiqués, les taux de rendement sur actifs/passifs sont-ils vraisemblables étant donné les taux de rendement connus pour les autres entreprises de l'économie?

5.37 Plus généralement, le statisticien national pourra demander à un responsable de la société déclarante de certifier complets et exacts les renseignements communiqués; cela pourrait contribuer à promouvoir la communication de données de qualité dans les meilleurs délais. De même, demander les coordonnées de la personne à contacter permet de s'assurer que les communications de suivi seront bien adressées aux intéressés.

Vérification /validation des données au moyen de contrôles analytiques

5.38 Les possibilités de développer des contrôles analytiques dépendent de la disponibilité de données comparables. Si les données sont disponibles, les contrôles suivants peuvent être mis au point :

5.39 Si les données de stock et de flux sont assemblées indépendamment, on peut tenter de procéder à un rapprochement. À cette fin, il convient de prendre en considération les effets dus à des différences de prix, de taux de change, à d'autres ajustements comme les annulations de créances, ou à des seuils de communication des données. Les contrôles peuvent être appliqués au niveau du répondant et au niveau agrégé.

5.40 Dans les pays qui produisent des données de position pour la première fois, mais qui disposent des données des transactions, on peut tenter de rapprocher les données de position, estimées en cumulant les données de flux avec les données de position communiquées. La méthode de calcul des données de position à partir des données de flux est mise en lumière dans les paragraphes 740 à 743 du *Guide d'établissement de la balance des paiements*. L'importance de l'écart entre les opérations cumulées et les données de position communiquées peut être tout à fait important et montrer pourquoi le cumul des flux d'investissement direct n'est pas une méthode fiable pour estimer les positions. Cependant, si d'importantes données d'opérations apparaissent face à un pays dont les positions communiquées sont minimales, il convient d'enquêter.

Positions de dette des intermédiaires financiers envers des intermédiaires financiers non résidents

5.41 Il convient d'accorder une attention particulière aux positions de dette communiquées par les intermédiaires financiers. Les positions de dette entre intermédiaires financiers ne doivent pas être incluses dans l'investissement direct. Les intermédiaires financiers doivent être invités à exclure ces positions. Il est probablement utile de fournir à tous les intermédiaires financiers une liste des types d'intermédiaires financiers : voir annexe II.

²⁴ Pour utiliser ce type particulier de contrôle de qualité, il faut disposer des données de position sur deux ans.

5.42 Du fait que les intermédiaires financiers tendent à contracter une grande partie de leurs dettes internationales auprès d'autres intermédiaires financiers, si les niveaux communiqués par les entreprises résidentes qui sont des intermédiaires financiers sont importants en termes d'unités de monnaie déclarés, le statisticien a intérêt à contacter les entreprises qui déclarent des positions importantes pour s'assurer que les données communiquées sont bien exactes.

Vérification/validation des données du point de vue de l'économie de contrepartie de l'investisseur direct et de l'entreprise d'investissement direct

5.43 Comme les pays participants peuvent échanger des données comparables — sous réserve des contraintes de confidentialité —, les statisticiens nationaux recevront des données sur les positions des contreparties. Bien que le contrôle de qualité soit avant tout la responsabilité du statisticien national, le statisticien de l'économie de contrepartie peut aussi être en mesure de vérifier les données reçues et de fournir des commentaires utiles au statisticien de contrepartie.

Considérations de confidentialité

5.44 Afin de réduire la perte d'informations que les contraintes de confidentialité peuvent entraîner, il sera demandé aux participants à l'ECID de communiquer bilatéralement au FMI le total de l'investissement direct — c'est-à-dire les totaux à l'étranger et de l'étranger, mais sans désagrégation entre fonds propres et dette — comme le premier agrégat, de sorte que, s'il existe des contraintes de confidentialité au niveau de l'instrument, celles-ci peuvent ne pas s'appliquer lorsque les données de position de fonds propres et de dette sont additionnées. En outre, puisque, conformément au principe directionnel de l'ECID, l'investissement à rebours des EID dans les ID est déduit de l'investissement des ID dans les EID, la publication du total (net de l'investissement à rebours) peut être autorisée, même si l'investissement à rebours lui-même devra être éliminé.

Communication et diffusion des données

Date de communication des données fondamentales préliminaires au FMI

30 septembre 2010 (c'est-à-dire *neuf mois après la date de référence de l'enquête*) :

Les résultats préliminaires de l'enquête nationale doivent être communiqués au FMI au plus tard fin septembre 2010.

Date de communication des données fondamentales révisées au FMI

31 mars 2011 (c'est-à-dire *quinze mois après la date de référence de l'enquête*) :

Les données fondamentales révisées doivent être communiquées au FMI au plus tard fin mars 2011.

Il est recommandé d'établir et de diffuser des ensembles de données distincts pour les résidents qui sont des intermédiaires financiers et pour l'ensemble de tous les autres résidents qui ne sont pas des intermédiaires financiers.

ANNEXE I : CODES DES PAYS ET REGROUPEMENTS RÉGIONAUX

Europe

Union européenne

Autriche	AUT
Belgique	BEL
Bulgarie	BGR
Chypre	CYP
République tchèque	CZE
Danemark	DNK
Estonie	EST
Finlande	FIN
France	FRA
Allemagne	DEU
Grèce	GRC
Hongrie	HUN
Irlande	IRL
Italie	ITA
Lettonie	LVA
Lituanie	LTU
Luxembourg	LUX
Malte	MLT
Pays-Bas	NLD
Pologne	POL
Portugal	PRT
Roumanie	ROU
Slovaquie	SVK
Slovénie	SVN
Espagne	ESP
Suède	SWE
Royaume-Uni	GBR

Autres pays européens

Albanie	ALB
Andorre	AND
Belarus	BLR
Bosnie-Herzégovine	BIH
Croatie	HRV
Îles Féroé	FRO
Gibraltar	GIB

Groenland	GRL
Guernesey	GGY
Islande	ISL
Île de Man	JEY
Jersey	IMN
Kosovo	UVK
Liechtenstein	LIE
Macédoine, ex République yougoslave de	MKD
Moldova	MDA
Monaco	MCO
Monténégro	MNE
Norvège	NOR
Russie, Fédération de	RUS
Saint-Marin	SMR
Serbie	SRB
Suisse	CHE
Turquie	TUR
Ukraine	UKR
Cité du Vatican	VAT

Afrique

Afrique du Nord

Algérie	DZA
Égypte	EGY
Jamahiriya arabe libyenne	LBY
Maroc	MAR
Tunisie	TUN

Afrique sub-saharienne

Angola	AGO
Bénin	BEN
Botswana	BWA
Territoire britannique de l'Océan indien	IOQ*
Burkina Faso	BFA

Burundi	BDI
Cameroun	CMR
Cap-Vert	CPV
République Centrafricaine	CAF
Tchad	TCD
Comores	COM
Congo, République démocratique du (Kinshasa)	COD
Congo (Brazzaville)	COG
Côte d'Ivoire	CIV
Djibouti	DJI
Guinée équatoriale	GNQ
Érythrée	ERI
Éthiopie	ETH
Gabon	GAB
Gambie	GMB
Ghana	GHA
Guinée	GIN
Guinée-Bissau	GNB
Kenya	KEN
Lesotho	LSO
Libéria	LBR
Madagascar	MDG
Malawi	MWI
Mali	MLI
Mauritanie	MRT
Maurice	MUS
Mayotte	MYT
Mozambique	MOZ
Namibie	NAM
Niger	NER
Nigéria	NGA
Réunion	REU
Rwanda	RWA
São-Tomé-et-Príncipe	STP
Sénégal	SEN
Seychelles	SYC
Sierra Leone	SLE

Somalie	SOM
Afrique du Sud	ZAF
Soudan	SHN
Sainte-Hélène	SDN
Swaziland	SWZ
Tanzanie	TZA
Togo	TGO
Ouganda	UGA
Sahara occidental	ESH
Zambie	ZMB
Zimbabwe	ZWE

Amériques

Amérique du Nord

Belize	BLZ
Canada	CAN
Costa Rica	CRI
El Salvador	SLV
Guatemala	GTM
Honduras	HND
Mexique	MEX
Nicaragua	NIC
Panama	PAN
États-Unis	USA

Atlantique nord et Caraïbes

Anguilla	AIA
Antigua-et-Barbuda	ATG
Aruba	ABW
Bahamas	BHS
Barbade	BRB
Bermudes	BMU
Îles Caïmans	CYM
Cuba	CUB
Dominique	DMA
République Dominicaine	DOM
Grenade	GRD
Guadeloupe	GLP
Haïti	HTI

Jamaïque	JAM
Martinique	MTQ
Montserrat	MSR
Antilles néerlandaises	ANT
Porto Rico	PRI
Saint Kitts-et-Nevis	KNA
Sainte-Lucie	LCA
Saint Pierre et Miquelon	SPM
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	VCT
Trinité-et-Tobago	TTO
Îles Turques et Caïques	TCA
Îles Vierges britanniques	VGB
Îles Vierges (États-Unis)	VIR

Amérique du Sud

Argentine	ARG
Bolivie	BOL
Brésil	BRA
Chili	CHL
Colombie	COL
Équateur	ECU
Îles Falkland (Malouines)	FLK
Guyane française	GUF
Guyana	GUY
Paraguay	PRY
Pérou	PER
Surinam	SUR
Uruguay	URY
Venezuela	VEN

Asie

Pays du Golfe persique

Bahreïn	BHR
Iran, République islamique d'	IRN
Iraq	IRQ
Koweït	KWT
Oman	OMN
Qatar	QAT
Arabie Saoudite	SAU
Émirats arabes unis	ARE

Autres pays du Proche et Moyen-Orient

Arménie	ARM
Azerbaïdjan	AZE
Géorgie	GEO
Israël	ISR
Jordanie	JOR
Liban	LBN
République arabe syrienne	SYR
Cisjordanie et Gaza	PSE
Yémen	YEM

Asie centrale et du Sud

Afghanistan	AFG
Bangladesh	BGD
Bhoutan	BTN
Brunei Darussalam	BRN
Cambodge	KHM
Inde	IND
Indonésie	IDN
Kazakhstan	KAZ
Kirghizistan	KGZ
République démocratique populaire lao	LAO
Malaisie	MYS
Maldives	MDV
Myanmar	MMR

Népal	NPL
Pakistan	PAK
Philippines	PHL
Singapour	SGP
Sri Lanka	LKA
Tadjikistan	TJK
Thaïlande	THA
Timor-Leste	TLS
Turkménistan	TKM
Ouzbékistan	UZB
Vietnam	VNM

Asie orientale

Chine, République populaire de	CHN
Chine, Hong Kong (RAS)	HKG
Chine, Macao (RAS)	MAC
Japon	JPN
Corée, République populaire démocratique de (Corée du Nord)	PRK
Corée, République de (Corée du Sud)	KOR
Mongolie	MNG
Taiwan, province chinoise de	TWN

Océanie et Région polaire

Samoa américaines	ASM
Australie	AUS
Île Bouvet	BVQ*
Île Christmas	CXQ*
Îles Cocos (Keeling)	CCQ*
Îles Cook	COK
Fidji	FJI
Polynésie française	PYF
Terres australes françaises	TFQ*
Guam	GUM
Île Heard et îles McDonald	HMQ*
Kiribati	KIR
Îles Marshall	MHL
Micronésie, États fédérés de	FSM
Nauru	NRU
Nouvelle-Calédonie	NCL
Nouvelle-Zélande	NZL
Niue	NIU
Île Norfolk	NFK
Mariannes-du-Nord	MNP
Palau	PLW
Papouasie-Nouvelle-Guinée	PNG

Pitcairn	PCN
Samoa	WSM
Îles Salomon	SLB
Géorgie du Sud et Îles Sandwich du Sud	GSQ*
Tokelau	TKL
Tonga	TON
Tuvalu	TUV
Îles mineures éloignées des États-Unis	PUQ*
Vanuatu	VUT
Îles Wallis-et-Futuna	WLF

*Ceci n'est pas un code ISO approuvé officiellement par l'ONU.

ANNEXE II : RÉSIDENCE ET UNITÉS INSTITUTIONNELLES

Principes généraux

La résidence de toute unité institutionnelle est le territoire économique avec lequel elle entretient la relation la plus importante. La résidence peut aussi être exprimée comme le lieu où se trouve le centre d'intérêt économique prédominant. Toute unité institutionnelle est résidente d'un et seulement d'un territoire économique déterminé par son centre d'intérêt économique prédominant. Les définitions permettant de déterminer la résidence sont données ci-après. Les définitions données ci-après sont conçues pour appliquer le concept de centre d'intérêt économique prédominant. Il convient d'utiliser ces définitions de préférence à un choix discrétionnaire entre divers aspects possibles de l'intérêt économique.

Une unité institutionnelle est résidente d'un territoire économique lorsqu'il existe, au sein de ce territoire économique, un lieu, bâtiment, site de production ou autre endroit dans lequel ou à partir duquel l'unité se livre et entend continuer à se livrer, soit indéfiniment, soit pendant une période de temps finie mais prolongée, à des activités et à des transactions économiques sur une échelle significative. Il n'est pas nécessaire que ce soit un endroit fixe tant qu'il demeure au sein du territoire économique. Une localisation effective ou prévue pour un an ou davantage sert de définition opérationnelle; bien que le choix d'une période d'un an comme période spécifique soit quelque peu arbitraire, il est adopté pour éviter l'incertitude et faciliter la cohérence internationale. Des critères supplémentaires pour les cas où aucune présence physique n'existe ni n'est prévue pendant un an ou davantage sont présentés ci-après.

Résidence

D'une manière générale, une société est résidente d'un territoire économique lorsque l'entreprise produit une quantité significative de biens et/ou de services, ou détient des actifs ou encourt des passifs, à partir d'un endroit du territoire.

La fiscalité et les autres obligations légales tendent à aboutir à l'emploi d'une entité juridique distincte pour les opérations dans chaque juridiction légale. En outre, aux fins de la tenue des statistiques, une unité institutionnelle distincte est identifiée lorsqu'une entité juridique unique a des activités substantielles dans deux territoires ou davantage (par exemple pour les succursales, la propriété de terrains et les entreprises multiterritoriales). Le démembrement de ces entités juridiques fait apparaître clairement la résidence de chacune des sociétés ainsi identifiées. L'introduction de la terminologie «centre d'intérêt économique prédominant» ne signifie pas qu'il n'est plus nécessaire de démembrer les entités qui ont des activités substantielles sur deux territoires ou davantage.

Dans certains cas, l'emplacement physique d'une société n'est pas décisif pour identifier sa résidence parce que la présence physique de la société est faible ou nulle, par exemple, si son administration est entièrement sous-traitée à d'autres entités.

Dans la production mobile, une entreprise produit à partir d'une base située en un endroit, mais fournit des services dans d'autres endroits. Les processus de la production mobile comprennent certaines activités de transport, la prestation de services de conseil et de réparation sur site, et de construction à court terme. La résidence de ces entreprises est déterminée par l'emplacement de la base d'activités, plutôt que par celui du point de livraison ou de l'outillage mobile, à moins que les activités au point de livraison soient assez substantielles pour constituer une succursale, comme défini ci-après (*Succursales*).

Unités institutionnelles

Les cas d'unités institutionnelles qui sont particulièrement pertinents pour les unités d'investissement direct sont examinés ci-dessous.

Intermédiaires financiers

Il convient de noter que les positions de dette des intermédiaires financiers sont exclues des données de l'investissement direct lorsqu'elles concernent **à la fois** un intermédiaire financier résident et un intermédiaire financier non résident, autres que les compagnies d'assurance et les fonds de pension. Dans le cas de la dette extérieure d'un intermédiaire financier envers une entreprise d'investissement direct ou un investisseur direct qui n'est pas un intermédiaire financier, la dette fait partie de l'investissement direct.

Institutions de dépôts²⁵

En général, les intermédiaires financiers suivants sont classés dans ce sous-secteur : banque centrale, banques commerciales, banques «universelles», banques «à vocation générale», caisses d'épargne (y compris caisses d'épargne privées et les associations d'épargne et de prêt); systèmes de virements postaux, banques postales, comptes courants postaux; banques de crédit rural, banques de crédit agricole; banques coopératives de crédit, sociétés de crédit mutuel; et banques spécialisées ou autres institutions financières acceptant des dépôts ou émettant des instruments qui sont de proches substituts des dépôts. Les engagements des institutions de dépôts sont habituellement inclus dans les agrégats de la monnaie au sens large.

OPCVM monétaires (organismes de placement collectif en valeurs mobilières)

Les OPCVM monétaires mobilisent des fonds en émettant des actions ou des parts dans le public et investissent le produit de l'émission principalement dans des instruments du marché monétaire.

²⁵ Un terme d'usage plus courant que «institutions de dépôts» est «banque». Cependant, il convient de noter que, dans certaines économies, le terme «banque» peut désigner une grande variété d'institutions, dont certaines ne répondent pas aux critères des «institutions de dépôts».

OPCVM non monétaires

Les OPCVM non monétaires mobilisent des fonds en émettant des actions ou des parts dans le public et investissent le produit de l'émission principalement dans des actifs financiers de longue durée et des actifs non financiers — habituellement des biens fonciers ou immobiliers.

Les fonds spéculatifs sont une sorte de fonds d'investissement. Le terme «fonds spéculatif» couvre une gamme hétérogène d'organismes de placement collectif, comportant habituellement un niveau minimum élevé d'investissement, une faible réglementation et une vaste gamme de stratégies d'investissement.

Autres intermédiaires financiers, à l'exception des sociétés d'assurances et des fonds de pension

Les autres intermédiaires financiers, à l'exception des sociétés d'assurances et des fonds de pension, comprennent : les sociétés financières actives dans la titrisation d'actifs; les négociants en titres et produits dérivés (pour compte propre); les sociétés financières dont l'activité est le prêt, notamment le crédit-bail; les sociétés de crédit aux particuliers ou de crédit commercial; les sociétés financières spécialisées qui fournissent un financement de courte durée pour les fusions et acquisitions d'entreprises; le financement des activités d'import/export; les compagnies d'affacturage; les firmes de capital-risque et de capital-développement.

Quasi-sociétés

Une quasi-société est une entreprise non constituée en société qui fonctionne comme si elle était une entité distincte de ses propriétaires. Elle est traitée comme une société. Ce traitement est appliqué quelle que soit la structure légale utilisée, succursale, société en commandite simple ou autre, ou toute autre forme d'entité non constituée en société.

Succursales

Lorsqu'une unité non résidente exerce des activités substantielles pendant une période de temps significative sur un territoire économique, mais sans entité juridiquement distincte, celle-ci peut être considérée, en tant qu'unité institutionnelle, comme une succursale. Cette unité est identifiée aux fins de l'établissement des statistiques parce que les activités sont étroitement liées à l'endroit où elles s'exercent à tous points de vue sauf la constitution en société. Pour être identifiée comme une succursale, l'entité doit :

- Produire ou prévoir de produire sur une échelle significative sur le territoire pendant un an ou davantage :

i) Si le processus de production comporte une présence physique, les activités doivent être physiquement situées sur ce territoire. Certains indicateurs de l'intention de s'installer sur le territoire comprennent l'achat ou la location de locaux commerciaux, l'acquisition de biens d'équipement, et le recrutement de personnel local.

ii) Si la production ne requiert pas de présence physique, comme dans certains types d'assurances ou d'autres activités financières, les activités doivent être considérées comme situées sur le territoire sur lequel elles sont enregistrées ou sont légalement domiciliées.

- Assurer un volume d'activités substantiel.
- Être assujettie à l'impôt sur les bénéfices, s'il existe, dans l'économie dans laquelle elle est située même si elle peut bénéficier d'une exonération à ce titre.
- Publier un jeu complet de comptes, notamment un bilan, ou être en mesure d'établir un jeu de comptes complet et significatif, tant du point de vue légal que du point de vue économique, en cas de demande.

L'identification des succursales a des conséquences pour les déclarations statistiques de la succursale comme de l'entreprise mère. Les activités de la succursale doivent être exclues de l'unité institutionnelle de son siège sur son territoire d'origine et doivent être déclarées de manière cohérente dans les deux économies concernées. Chaque succursale est une entreprise d'investissement direct.

Certains projets de construction entrepris par un entrepreneur non résident peuvent donner lieu à l'apparition d'une succursale. Les travaux peuvent être exécutés ou gérés par une entreprise non résidente, sans création d'une entité juridique locale : dans le cas des grands projets (tels que ponts, barrages, centrales électriques) dont la construction dure un an ou davantage et qui sont gérés par l'intermédiaire d'un bureau local sur le chantier, leurs activités satisfont en général aux critères d'identification d'une succursale. Dans d'autres cas, les activités de construction peuvent ne pas satisfaire aux critères d'identification d'une succursale, par exemple, pour un projet de courte durée ou géré depuis le territoire d'origine plutôt que par un bureau local.

Les équipements mobiles, tels que les navires, avions, plateformes de forage et matériel ferroviaire roulant peuvent fonctionner sur plus d'un territoire économique. Les critères d'identification d'une succursale s'appliquent aussi dans ces cas.

De même que pour les équipements mobiles, un oléoduc multiterritorial qui traverse un territoire, mais n'est pas géré par une entité juridique distincte sur ce territoire, sera identifié ou non comme constituant une succursale selon qu'il existe une présence physique substantielle, des comptes distincts, etc.

Unités résidentes notionnelles pour les terrains et autres ressources naturelles possédées par des non-résidents

Lorsque des terrains situés sur un territoire sont propriété d'une entité non résidente, une entreprise notionnelle non résidente est identifiée pour les besoins statistiques comme le propriétaire du terrain. Cette unité notionnelle résidente est une sorte de quasi-société. L'unité notionnelle résidente possède également tous les immeubles, installations et autres améliorations sur le terrain. L'unité non résidente est traitée comme possédant l'unité notionnelle résidente, plutôt que comme étant directement propriétaire du terrain. Les terrains et les immeubles possédés pour usage personnel, et

non pour des usages de production ou d'autres usages commerciaux, sont aussi considérés comme des entreprises d'investissement direct. Les résidences de vacances et résidences secondaires propriété de non-résidents doivent donc être traitées de la même manière que décrit ci-dessus. Contrairement au cas de la location-exploitation, l'existence d'une location-financement sur les terrains et les immeubles donne lieu à la création d'une entreprise notionnelle d'investissement direct.

Lorsqu'une entreprise d'investissement direct est établie à des fins d'*exploration de ressources naturelles*, ses dépenses doivent être capitalisées, même si la prospection ne révèle pas l'existence de ressources suffisantes pour que leur exploitation soit rentable, comme faisant partie de l'investissement en fonds propres dans l'entreprise d'investissement direct et passées par pertes et profits, en tout ou partie selon le cas.

Entreprises *multiterritoriales*

Des unités institutionnelles artificielles sont parfois identifiées par la désagrégation d'une entité réelle. Cependant, afin d'éviter une création excessive d'unités artificielles, ces cas sont limités aux situations exposées ci-après.

Une entreprise résidente est identifiée lorsque des dépenses préliminaires telles que droits miniers, droits d'immatriculation, permis de construire, taxes sur les achats, dépenses du bureau local et frais juridiques sont encourus antérieurement à l'établissement d'une entité juridique. Du fait de l'identification d'une quasi-société, ces dépenses préparatoires sont comptabilisées dans l'économie où auront lieu les activités futures comme des transactions entre résidents financées par une opération d'investissement direct en fonds propres plutôt que comme une vente d'actifs non produits à des non-résidents, une exportation de services juridiques, etc. En raison de l'ampleur limitée de ces activités, il peut être possible de rassembler des données acceptables pour ces entreprises, bien qu'elles ne soient pas constituées en sociétés. Si, par la suite, le projet n'entre pas en activité, la valeur de l'investissement direct est éliminée par une écriture dans le compte des autres changements de volume.

Certaines entreprises opèrent sur plus d'un territoire économique sans solution de continuité. Bien que l'entreprise entretienne des activités considérables sur plus d'un territoire économique, elle ne peut être aisément désagrégée en une unité mère et des succursales parce qu'elle est gérée comme une entreprise unique indivisible sans comptes ou décisions distincts. Ces entreprises ont en général des activités internationales et comprennent les compagnies de navigation, les compagnies aériennes, les systèmes hydroélectriques installés sur des fleuves frontiers, les oléoducs, ponts, tunnels et câbles sous-marins. Certaines institutions sans but lucratif au service des ménages peuvent également fonctionner de cette manière.

Les États exigent en général que des entités ou succursales distinctes soient identifiées sur chaque territoire économique afin d'en faciliter la réglementation et la taxation. Les entreprises multiterritoriales sont en général exemptées de ces obligations, mais diverses dispositions peuvent exister, comme une formule de paiement des impôts aux autorités respectives.

Dans le cas d'une entreprise multiterritoriale, il est préférable d'identifier une entreprise mère et des succursales distinctes. Si possible, des entreprises seront identifiées sur chaque territoire d'activité conformément aux principes d'identification des succursales présentés ci-dessus. Si cela n'est pas possible parce que les activités sont tellement intégrées qu'il n'est pas possible d'élaborer des comptes distincts, il faudra répartir les activités de l'entreprise dans les divers territoires économiques au prorata de leur part du total.

Coentreprises

Une coentreprise est un accord contractuel entre deux parties ou davantage aux fins de mener à bien une entreprise commerciale dont les parties conviennent de partager les profits et les pertes ainsi que la constitution du capital et les contributions à l'exploitation, en nature ou en espèces. L'accord est similaire à celui d'une société de personnes, mais en diffère habituellement en ceci qu'il n'est pas prévu en général de poursuivre la relation au-delà de son objectif originel. Une coentreprise ne nécessite pas la création d'une nouvelle entité juridique. L'identification de la coentreprise comme quasi-société dépendra des dispositions prises par les parties et des impératifs juridiques. La coentreprise est une quasi-société si elle répond aux critères définissant une unité institutionnelle, en particulier la tenue de comptes propres. Sinon, si chacune des activités est en fait conduite individuellement par la partie concernée, la filiale commune n'est pas l'unité institutionnelle et ses activités seront considérées comme effectuées séparément par les participants à la coentreprise (on considérera habituellement dans ce cas que ce sont des entreprises d'investissement direct qui exécutent les activités de chacun des participants de la coentreprise). Du fait du statut ambigu des filiales communes, elles risquent d'être omises ou comptées deux fois, et il faut donc leur prêter une attention particulière.

Fiducies

Les successions et les autres types de fiducies ne sont pas constitués en sociétés, mais constituent des dispositifs juridiques distincts sous certains aspects de leurs propriétaires et mandataires. Une succession est le dispositif juridique destiné à recueillir les biens d'une personne décédée avant leur distribution aux bénéficiaires. Une fiducie est un dispositif juridique qui détient des biens au nom d'une ou de plusieurs parties (l'administrateur ou mandataire) qui a (ont) l'obligation de détenir les actifs pour le compte d'une ou de plusieurs autres parties (le ou les bénéficiaires). Les administrateurs et mandataires sont tenus de maintenir les actifs des fiducies et successions distincts de leurs biens personnels et doivent rendre compte aux bénéficiaires du revenu et des actifs. Ces dispositifs juridiques sont traités comme des unités institutionnelles distinctes. Ce traitement est nécessaire, car il n'est ni significatif ni possible d'allouer les actifs des fiducies aux bénéficiaires et de les combiner ensuite aux actifs des bénéficiaires qui sont résidents d'une autre économie. Les fiducies peuvent être utilisées pour des activités commerciales, la gestion d'actifs, et pour des institutions sans but lucratif.

Structures de société *flexibles* à présence physique limitée ou nulle

Les entreprises multinationales diversifient souvent leurs investissements géographiquement, au moyen de structures organisationnelles. Celles-ci comprennent certaines entités spécialisées qui facilitent le financement d'investissements pour l'entreprise multinationale à partir de sources

internes comme externes au groupe d'entreprises²⁶. En outre, les entités spécialisées servent aussi à d'autres fonctions comme l'administration régionale, notamment la gestion du risque de change et d'autres activités visant à maximiser les profits. «Entité spécialisée» est une appellation générique applicable à ces structures organisationnelles, qui portent aussi diverses appellations telles que filiales financières, sociétés-relais, sociétés holding et siège régional. Dans certains cas, des entreprises multinationales peuvent utiliser des unités opérationnelles pour exécuter des fonctions habituellement associées à des entités spécialisées. Bien qu'il n'existe pas de définition internationale normalisée de ce type de compagnies, les caractéristiques habituelles de ces entités sont que leurs propriétaires ne sont pas résidents du territoire où elles sont constituées en société, d'autres parties de leurs bilans ont aussi des non résidents comme contreparties, elles ont peu ou pas d'employés et aucune présence physique, ou guère.

Les entités spécialisées sont résidentes des économies dans lesquelles elles sont constituées en société ou organisées et peuvent, par conséquent, être des investisseurs directs ou des entreprises d'investissement direct. Même si ce sont des sociétés coquilles ou des entités dont le seul but est de transférer des fonds, sans autre activité économique productive propre, elles doivent être classées comme investisseurs directs ou entreprises d'investissement direct du fait qu'elles sont résidentes d'une économie et sont la propriété ou les propriétaires d'une entreprise dans une autre économie. Ainsi les positions entre investisseurs directs et entreprises d'investissement direct qui sont des entités spécialisées doivent être traitées de la même manière que celles avec des investisseurs et des entreprises qui ne sont pas des entités spécialisées. Il importe de noter que la plupart des entités spécialisées ne répondent pas à la définition des «intermédiaires financiers» et que, de ce fait, l'exclusion de l'investissement direct des positions de dette entre la plupart des entités spécialisées et les autres institutions financières ne s'applique pas.

Identifier les pays d'accueil et pays investisseurs finals afin de déterminer la répartition géographique est utile pour les positions d'investissement direct, car cela répond à certains des problèmes que posent les entités spécialisées. Cependant, étant donné la complexité de certaines structures d'investissement et les difficultés pratiques de mise en œuvre, il est recommandé de n'inclure que le pays **investisseur** final dans les éléments «additionnels» de l'ECID. On trouvera des détails sur le pays à l'origine de l'investissement dans la *Définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux*, quatrième édition, annexe 10.

Institutions sans but lucratif au service des ménages

Une institution sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) a un centre d'intérêt économique dans l'économie où l'institution a été créée sur le plan juridique et est officiellement enregistrée comme personne morale. Si une ISBLSM maintient ou a l'intention de maintenir une succursale ou une unité pendant un an ou davantage dans une économie donnée, cette succursale ou unité doit être considérée comme une entité résidente qui est principalement ou entièrement financée par des transferts courants ou en capital de l'étranger. Les institutions sans but lucratif au service des

²⁶ Ces structures servent, entre autres, à la détention et à la gestion de patrimoine pour le compte de particuliers ou de familles, à la détention d'actifs pour titrisation, à l'émission de titres de dette pour le compte de compagnies apparentées (une telle compagnie peut être appelée une société-relais), servent de sociétés holding détenant des actions dans des filiales mais sans participer directement à leur gestion, de structures de titrisation, de compagnies ancillaires, ainsi que pour exécuter d'autres fonctions financières.

ménages ne sont pas des organisations internationales, lesquelles sont définies comme créées par des États.

Ménages

Si de nombreuses personnes sont fortement liées à une seule économie, d'autres ont des intérêts économiques substantiels dans deux territoires économiques ou davantage. Des facteurs comme l'emplacement du domicile, l'emploi, la détention d'actifs, la citoyenneté, le statut migratoire, le domicile fiscal, le revenu perçu, les dépenses, les intérêts d'affaires et la résidence des membres dépendants de la famille peuvent indiquer des économies différentes.

Un ménage est résident du territoire économique sur lequel les membres du ménage maintiennent une habitation ou une succession d'habitations traitées et utilisées par les membres du ménage comme leur habitation principale. L'habitation principale est définie par référence au temps qui y est passé plutôt que par d'autres facteurs comme le coût, la taille, ou la durée du bail. Il suffit d'être présent pendant un an ou davantage sur un territoire économique, ou d'en avoir l'intention, pour être considéré comme y ayant son habitation principale.

ANNEXE III : CADRE DES RELATIONS D'INVESTISSEMENT DIRECT (CRID) ET MÉTHODE DE LA MULTIPLICATION DES PARTICIPATIONS (MMP)

Le cadre des relations d'investissement direct (CRID) est une méthodologie généralisée pour identifier et déterminer l'étendue et la nature des relations d'investissement direct. En d'autres termes, le CRID permet aux statisticiens de déterminer la population d'investisseurs directs et d'entreprises d'investissement direct à inclure dans les statistiques de l'IDE. Comme on l'a indiqué plus tôt, eu égard aux difficultés pratiques auxquelles les statisticiens peuvent se heurter en appliquant intégralement le CRID, deux méthodes différentes peuvent être utilisées : la «méthode de la multiplication des participations (MMP) et la méthode «influence directe/contrôle indirect». Une présentation de la méthode «influence directe/contrôle indirect» est donnée au chapitre 2, et la présente annexe examine la méthode de la multiplication des participations.

Si les statisticiens choisissent d'appliquer l'une de ces deux méthodes en raison de difficultés pratiques, ils doivent en faire état dans leurs métadonnées. Les pays devront s'efforcer d'appliquer le CRID à terme.

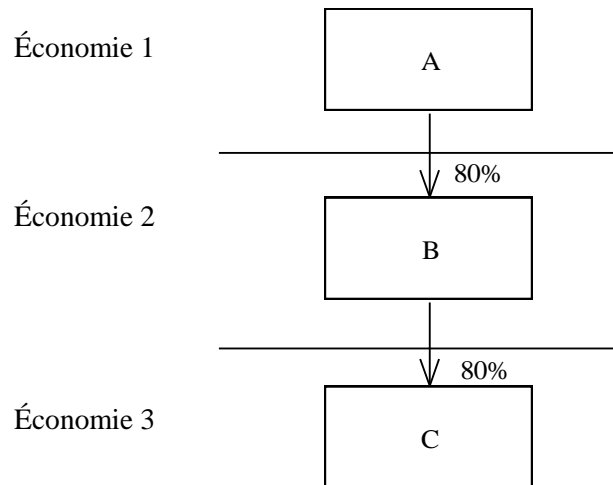
Cadre des relations d'investissement direct²⁷

Le CRID identifie toutes les entreprises affiliées à un même investisseur direct. Par exemple, au sein d'un groupe, il est possible qu'une entreprise d'investissement direct possède elle-même 10 % ou davantage des droits de vote d'une autre entreprise, auquel cas l'entreprise d'investissement direct est elle-même un investisseur direct dans une autre entreprise d'investissement direct. La question est : existe-t-il une relation d'investissement direct entre cette dernière entreprise et l'entreprise initiale?

Dans le graphique A3.1, les entreprises A, B et C sont situées dans des économies différentes. L'entreprise A possède 80 % des droits de vote dans l'entreprise B et est un investisseur direct en B. L'entreprise B, elle, possède 80 % des droits de vote dans l'entreprise C et est un investisseur direct dans C. A contrôle B, et par son contrôle de B, contrôle aussi C. De ce fait, les opérations financières entre A et C ne peuvent être considérées comme désintéressées, bien que A ne détienne directement aucune participation dans C. Il est raisonnable de considérer que A et C ont une relation d'investissement direct dans laquelle A est indirectement un investisseur direct dans C. Les opérations et les positions financières entre A et C doivent être incluses dans l'investissement direct.

²⁷ Une description plus exhaustive du CRID est fournie sur le site Internet de l'ECID, qui se trouve à : <http://www.imf.org/external/np/sta/cdis/index.htm>.

Graphique A3.1 Continuation du contrôle



Dans les cas relativement simples comme celui du graphique A3.1, où chaque lien de la chaîne de propriété comporte un seul avoir de fonds propres avec participation majoritaire (contrôle) à chaque étage, il est clair que la relation d'investissement direct se poursuit le long de la chaîne de propriété. Cependant, quand certains liens ne sont pas des liens de contrôle et que les droits de vote au sein d'une entreprise sont détenus par plus d'un membre d'une relation d'investissement direct, déterminer l'étendue de la relation peut être moins évident.

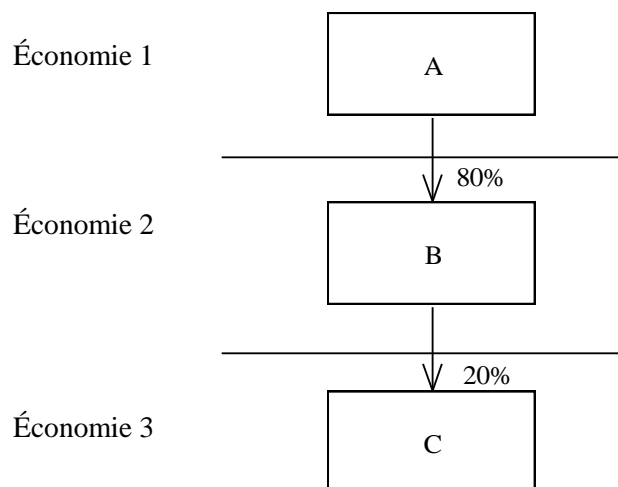
Il n'est pas rare qu'une entité soit un investisseur direct dans plus d'une entreprise d'investissement direct. Des cas plus complexes sont présentés sur le site ECID du FMI sur l'Internet (voir <http://www.imf.org/cdis>)

Méthode de la multiplication des participations

La méthode de la multiplication des participations (MMP) inclut dans l'investissement direct toutes les entreprises dans lesquelles un investisseur détient une participation d'au moins 10 % des actions avec droit de vote. Le calcul du pourcentage de la participation repose sur une simple multiplication et addition des pourcentages de participation directe et indirecte.

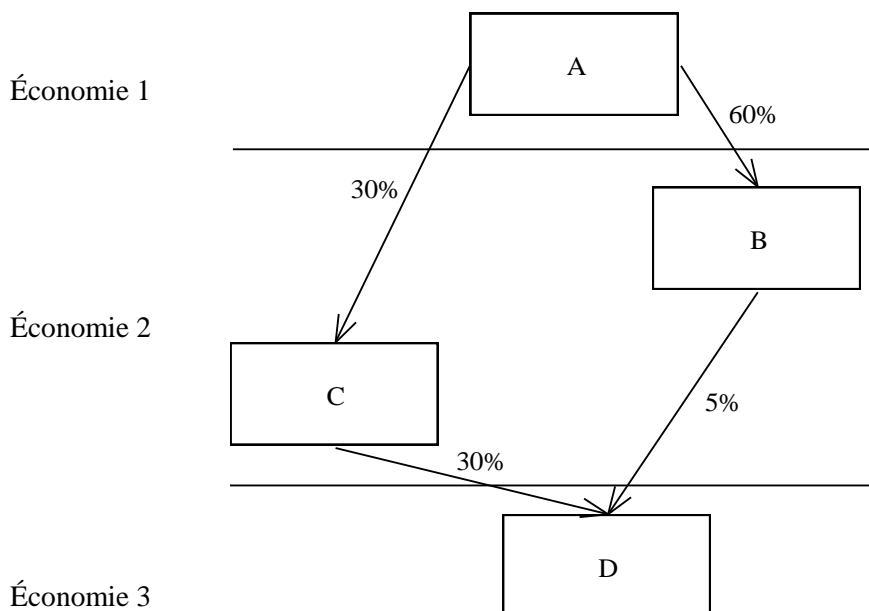
Plus précisément, une participation indirecte dans une entreprise donnée située au bas de la chaîne de propriété est calculée en prenant la participation de l'investisseur dans la première entreprise, multipliée par la participation de la première entreprise dans l'entreprise suivante, multipliée par les pourcentages correspondants pour toutes les autres entreprises impliquées dans la chaîne, multipliés par la participation de la dernière entreprise impliquée dans l'entreprise considérée. Dans le graphique A3.2, selon cette méthode, nous voyons que A détient une participation de 16 % dans C (20 % de 80 %). Comme cette participation supérieure à 10 %, A et C sont considérées comme impliquées dans une relation d'investissement direct.

Graphique A3.2 Méthode de la multiplication des participations



Si l'intérêt de l'investisseur est détenu le long de plus d'une chaîne de participation, alors les pourcentages de participation directe et indirecte dans toutes les chaînes sont additionnés pour déterminer le pourcentage total de participation de l'investisseur. Si le pourcentage combiné de participation directe et indirecte est inférieur à 10 % d'une entreprise située dans une autre économie, alors cette entreprise n'est pas considérée comme impliquée dans une relation d'investissement direct avec l'investisseur. Au graphique A3.3, l'entreprise A détient indirectement 3 % de D par l'intermédiaire de B et indirectement 9 % de D par l'intermédiaire de C, de sorte que A détient un total de 12 % de D du fait de ses avoirs combinés dans B et C.

Graphique A3.3 Méthode de la multiplication des participations



ANNEXE IV : POSTES ADDITIONNELS

Outre les renseignements identifiant le répondant et les données sur les positions d'investissement direct nécessités par la participation à l'ECID du FMI, les statisticiens peuvent désirer collecter pour leurs propres fins des postes statistiques additionnels dans leurs questionnaires sur l'investissement direct. Il est plus efficace de collecter plusieurs postes sur le même questionnaire que de procéder à de nombreuses enquêtes distinctes auprès des mêmes répondants.

Classification des branches d'activité

Principes généraux de détermination de la répartition par branche d'activité

La classification des branches d'activité des entreprises d'investissement direct comme de leurs investisseurs directs soulève un intérêt considérable. Cependant, les entreprises d'investissement direct et les investisseurs directs pratiquent une variété d'activités économiques. Pour que l'analyse économique soit complète, il convient de grouper les entreprises par type d'activité. Idéalement, les statisticiens devraient disposer des données permettant de classer chaque investisseur direct et chaque entreprise d'investissement direct dans la branche de l'entreprise d'investissement direct et la branche de son investisseur direct. Pour les statistiques de l'investissement direct de l'étranger comme à l'étranger, lorsque c'est possible, il convient d'établir les données relatives à l'entreprise d'investissement direct à partir de ces deux bases — c'est-à-dire à partir de sa propre activité industrielle dans le pays hôte et de l'activité industrielle de son investisseur direct.

Si les données de l'investissement direct tant de l'étranger qu'à l'étranger ne peuvent être établies sur ces deux bases, il est suggéré d'établir au moins les données sur l'activité de l'entreprise d'investissement direct, pour l'investissement direct à la fois de l'étranger et à l'étranger. En d'autres termes, l'investissement direct de l'étranger doit refléter la branche d'activité de l'entreprise résidente d'investissement direct, et l'investissement à l'étranger doit refléter la branche d'activité de l'entreprise non résidente d'investissement direct (c'est-à-dire l'entreprise affiliée étrangère).

Chaque investisseur direct et chaque entreprise d'investissement direct doivent être classés dans une seule branche d'activité, bien que nombre d'investisseurs directs et d'entreprises d'investissement direct participent à une large gamme d'activités. La classification industrielle de l'entreprise doit reposer sur son activité principale. Idéalement, le produit ou service principal sera déterminé par rapport à la valeur ajoutée de l'entreprise. Il est admis que, dans certains cas, les données sur la valeur ajoutée peuvent ne pas être disponibles et qu'il peut falloir recourir aux données des ventes, des recettes, de la paye ou autres à titre de variable de substitution.

Aux fins des statistiques d'IDE, il est recommandé que, lorsque l'entreprise (investisseur direct ou entreprise d'investissement direct) fait partie d'un groupe d'entreprises locales, la classification de branches soit celle de l'activité première du groupe d'entreprises locales. Cette branche est déterminée par le principal produit ou groupe de biens produit ou distribué, ou les services fournis, par le groupe local. Là encore le poids de la valeur ajoutée est idéal pour cette détermination.

Un investisseur direct impliqué dans une large gamme d'activités peut effectuer son investissement à l'étranger dans chaque activité par l'intermédiaire de nombreuses filiales intérieures distinctes spécialisées dans une activité donnée, ou bien il peut effectuer la totalité de ses investissements étrangers par l'intermédiaire d'une filiale intérieure unique établie pour gérer les investissements étrangers ou encore panacher ces approches. Pour les données qui sont présentées sur la base de la branche d'activité de l'investisseur direct, la branche correspond à l'activité principale de l'investisseur direct, y compris toutes ses activités dans son propre pays de résidence. Cette approche évite les distorsions dues aux différents dispositifs organisationnels.

Les données qui sont présentées sur la base de la branche d'activité de l'entreprise d'investissement direct doivent être basées sur l'entreprise déclarante. (Si l'unité déclarante est à la fois une entreprise d'investissement direct et un investisseur direct, sa classification industrielle doit reposer sur les activités qu'elle conduit et exclure celles conduites par ses propres entreprises affiliées étrangères.) En général, l'entreprise d'investissement direct reflète ses opérations dans une économie donnée et, dans cette situation, il est recommandé que l'industrie de l'entreprise représente l'activité première de cette entreprise, y compris la totalité de ses filiales, firmes associées et succursales dans son pays de résidence.

Classification internationale type par industrie (CITI)

Les pays doivent établir les données par industries qui correspondent aux principales catégories de la classification CITI des Nations Unies. Les principales catégories de CITI, révision 4, sont :

- A — Agriculture, sylviculture et pêches
- B — Activités extractives
- C — Activités de fabrication
- D — Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur d'eau et d'air climatisé
- E — Distribution d'eau, assainissement, enlèvement des ordures et voirie
- F — Construction
- G — Commerce de gros et de détail
- H — Transports et entreposage
- I — Hôtels et restaurants
- J — Information et communication
- K — Intermédiation financière et activités d'assurance
 - K1²⁸ — Intermédiation financière
 - K2²⁶ — Finance et assurances, sauf intermédiation financière

²⁸ K1 comprend les sociétés financières suivantes : banque centrale; institutions de dépôts sauf la banque centrale; OPCVM monétaires ; fonds d'investissement autres que les OPCVM; et autres intermédiaires financiers, sauf sociétés d'assurances et fonds de pension. K2 comprend les auxiliaires financiers; les autres sociétés financières; les sociétés d'assurances; et les fonds de pension.

L – Activités immobilières

M – Professions libérales, scientifiques et techniques

N – Services administratifs et de soutien

O – Administration publique

P – Enseignement

Q – Santé et action sociale

R – Activités artistiques, culturelles, récréatives et sportives

S – Autres activités de services

T – Activités des ménages comme employeurs de personnel domestique; activités indifférenciées de production de biens et services des ménages pour usage propre

U – Activités des organisations et organes extraterritoriaux

Revenu de l'investissement direct

Voir le *MBP6*, chapitre 11, pour les détails sur les concepts du revenu de l'investissement direct. Le *MBP6* est disponible sur le site Internet du FMI à l'adresse : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/bop/2007/bopman6.htm>.

Opérations financières d'investissement direct

Pour des détails sur les concepts des opérations financières d'investissement direct, voir le *MBP6*, chapitre 8. Le *MBP6* peut être consulté sur le site Internet du FMI à l'adresse : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/bop/2007/bopman6.htm>.

Valorisation des fonds propres aux prix du marché

Pour des détails sur les autres principes de valorisation aux prix du marché, voir la *Définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux*, quatrième édition, annexe 5.

Pays investisseur final

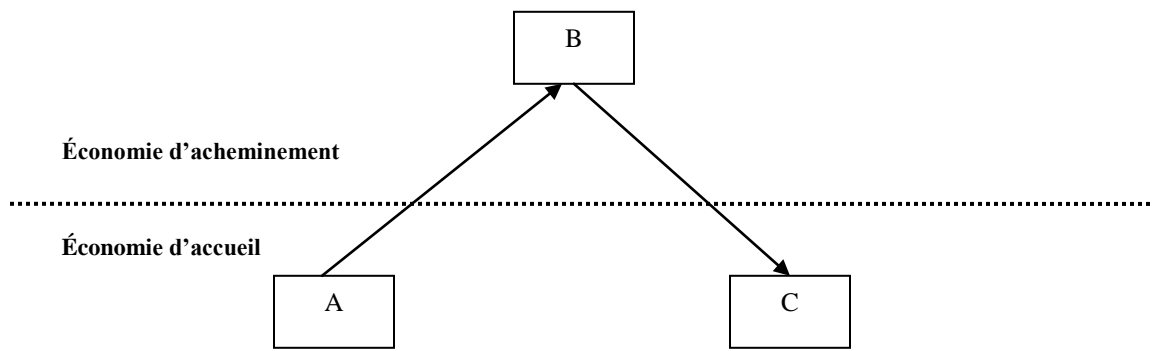
Pour des détails sur le pays investisseur final, voir la *Définition de référence de l'OCDE pour les investissements directs internationaux*, quatrième édition, annexe 10. (cf. http://www.oecd.org/document/33/0,3343,en_2649_33763_33742497_1_1_1_1,00.html.)

Opérations d'aller-retour

Dans les opérations d'aller-retour, une entité située dans une économie, c'est-à-dire l'économie d'accueil, investit des fonds dans une entité résidente d'une seconde économie, l'économie d'acheminement, qui sont ensuite réinvestis dans une entité de la première économie. L'entité de l'économie d'acheminement n'a souvent que des activités limitées.

Dans la perspective de l'économie d'accueil, l'exemple le plus simple d'une opération d'aller retour se produit lorsqu'un investissement intérieur est déguisé en IDE par l'intermédiaire d'une filiale non résidente ou d'une firme associée de l'économie d'acheminement. Dans le graphique A4.1, une compagnie A située dans l'économie d'accueil fournit des fonds d'IDE à une compagnie apparentée B non résidente située dans l'économie d'acheminement aux fins de les réinvestir dans une autre compagnie C située dans l'économie d'accueil. D'un autre côté, les opérations d'aller retour peuvent aussi être considérées dans la perspective de l'économie d'acheminement, c'est-à-dire que la compagnie B située dans l'économie d'acheminement reçoit des fonds d'IDE de la compagnie A située dans l'économie d'accueil, et les réinvestit dans la compagnie C située dans l'économie d'accueil.

Graphique A4.1



Les opérations d'aller-retour de fonds au sein d'un réseau d'investissement direct doivent être comptabilisées comme opérations/positions d'IDE. Dans l'exemple montré dans le graphique A4.1, l'aller-retour des fonds apparaît comme un investissement direct à l'étranger de l'économie d'accueil pour les fonds transférés à l'économie d'acheminement, et comme un investissement direct de l'étranger pour le retour ultérieur des fonds dans l'économie d'accueil. Pour l'économie d'acheminement, il apparaît comme un investissement direct de l'étranger pour les fonds reçus de l'économie d'accueil, et comme un investissement direct à l'étranger pour le retour de ces fonds dans l'économie d'accueil.

Les activités d'aller-retour peuvent être considérables dans certaines économies et peu significatives dans d'autres économies. Si les opérations d'aller-retour donnent naissance à des positions d'investissement direct internationales, les économies qui présentent des activités d'aller-retour significatives sont encouragées à publier des renseignements additionnels sur l'étendue de ces activités.

**ANNEXE V : PARTICIPANTS AU GROUPE DE TRAVAIL DE L'ENQUÊTE COORDONNÉE
SUR L'INVESTISSEMENT DIRECT : LISTE DES MEMBRES ET DÉFINITION DE LA MISSION**

Membres

Présidente	M ^{me} Lucie Laliberté Fonds monétaire international
Brésil	M. Fernando Alberto G. Sampaio C. Rocha Banco Central do Brasil
RP Chine	M. Zou Lin M. Guo Song Administration d'État des changes
Hong Kong (RAS)	M ^{me} Lily Ou-Yang Fong Département du recensement et des statistiques
France	M. Bruno Terrien Banque de France
Japon	M ^{me} Maiko Wada Banque du Japon
Mexique	M. Luis Ortega Segura Banco de Mexico
Pays-Bas	M. Gerrit van den Dool De Nederlandsche Bank
Oman	M. Khalid Said Al-Mudhafar Ministère de l'économie nationale
Afrique du Sud	M. Pieter Swart South African Reserve Bank
Royaume-Uni	M. Stuart Brown Office for National Statistics
États-Unis	M. Obie Whichard Bureau of Economic Analysis
Eurostat	M ^{me} Merja Hult M. Rostislav Rozsypal
Banque centrale	M. Pierre Sola

européenne
Organisation de M^{me} Ayse Bertrand
coopération et de
développement économiques

Conférence des Nations M. Masataka Fujita
Unies sur le commerce
et le développement

Fonds monétaire M. Ralph Kozlow
international
M. John Joisce
M. John Motala

Définition des termes de référence de l'enquête coordonnée sur l'investissement direct à fin 2009

Les objectifs de l'enquête coordonnée sur l'investissement direct (ECID) sont :

Collecter des données complètes et harmonisées, avec une ventilation géographique, sur le stock de l'investissement direct de l'étranger à fin 2009;

Pour les principaux pays investisseurs, collecter également des données complètes et harmonisées, avec une ventilation géographique, sur le stock d'IDE à l'étranger; et

Échanger des données bilatérales entre pays participants. Les données seront également diffusées sur le site Internet public du FMI.

En échangeant des données comparables ou harmonisées (sous réserve des contraintes de confidentialité), les pays participants devraient pouvoir améliorer et/ou valider les statistiques de leur position extérieure globale concernant le stock d'IDE ainsi que les flux financiers et les revenus d'investissement associés.

Les obligations de déclaration pour participer à l'ECID sont :

Rassembler et établir des données complètes sur les positions d'IDE de l'étranger à fin 2009, au moyen d'enquêtes auprès des entreprises ;

Collecter et communiquer le détail des composantes des stocks des fonds propres d'IDE (y compris les bénéfices réinvestis accumulés) et des autres capitaux d'IDE, les uns et les autres ventilés par pays de contrepartie (données bilatérales) ;

L'affectation des investisseurs/réциpiendaires d'investissements aux pays reposera sur le système du pays investisseur immédiat/pays hôte immédiat ;

Employer, dans les enquêtes auprès des entreprises, d'une définition commune de la valeur comptable pour la valorisation des positions d'IDE, à savoir «fonds propres à leur valeur comptable»²⁹ ;

Les pays sont encouragés à collecter des renseignements supplémentaires dans leurs enquêtes d'IDE nationales pour répondre aux besoins des utilisateurs, notamment ceux des organisations internationales et régionales. En outre, les pays qui participent à l'ECID seront aussi invités à collecter et à communiquer un certain nombre de séries statistiques supplémentaires. Ces séries ne seront pas obligatoires pour pouvoir participer à l'ECID.

²⁹ Dans les enquêtes auprès des entreprises, les investisseurs directs comme les entreprises d'investissement direct utiliseront des informations tirées des comptes de la colonne du passif du bilan de l'entreprise d'investissement direct pour valoriser les positions d'IDE à l'étranger et de l'étranger, respectivement.

Notez bien que le terme «entreprise» utilisé dans ce *Guide* ne correspond pas à son emploi dans les comptes nationaux, où il désigne exclusivement une unité active dans la production et/ou qui détient des actifs et encourt des passifs.

, mais ne comprend que les entreprises résidentes dans lesquelles l'investisseur direct étranger détient directement ou indirectement au moins 10 % des actions portant droit de vote

Le terme « entreprise » s'entend parfois de l'unité recensée. Ce peut être un groupe d'entreprises locales et non une entreprise.

Définition des participations, titres, dérivés financiers, numéraire et dépôts, prêts, crédits commerciaux et avances et créances/engagements de la dette

Les *participations* comprennent tous les instruments et actes représentatifs de droits sur la valeur résiduelle d'une société ou d'une quasi-société après désintéressement de tous les créanciers. La propriété dans les entités juridiques est généralement matérialisée par des actions, participations, certificats de dépôt d'actions et autres documents du même type.

Les *autres participations* sont des participations qui ne prennent pas la forme de titres. Les participations relèvent du passif de l'unité institutionnelle émettrice (société ou autre unité).

Les *instruments de dette* sont les instruments qui exigent le remboursement du principal et/ou le versement d'intérêts à un moment ou un autre de l'avenir.

Définition des participations, titres, dérivés financiers, numéraire et dépôts, prêts, crédits commerciaux et avances et créances/engagements au titre de la dette

Les *participations* comprennent tous les instruments et actes représentatifs de droits sur la valeur résiduelle d'une société ou d'une quasi-société après désintéressement de tous les créanciers. La propriété dans les entités juridiques est généralement matérialisée par des actions, participations, certificats de dépôt d'actions et autres documents du même type.

Les *autres participations* sont des participations qui ne prennent pas la forme de titres. Les participations relèvent du passif de l'unité institutionnelle émettrice (société ou autre unité).

Les *instruments de dette* sont les instruments qui exigent le remboursement du principal et/ou le versement d'intérêts à un moment ou un autre de l'avenir.

